

SONMEN POU RÉCOLTER



© La Tête dans les Images

PROJET DE CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION

ENSEMBLE POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DE LA GUYANE

ASSOCIATION NOU PARE POU GUYANE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE



"Il est temps de se prendre en main, de prendre conscience de notre valeur en tant qu'individu et peuple de Guyane, afin de rompre avec le cycle de la main tendue".

MICHEL HIPPOLYTE, président de l'association NOU PARE POU GUYANE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LA GENÈSE DU PROJET | 4 |
| LA GUYANE UN TERRITOIRE (TROP) PEU DÉVELOPPÉ | 8 |
| UNE HISTOIRE CHAOTIQUE | 8 |
| UN MODELE ECONOMIQUE A BOUT DE SOUFFLE | 10 |
| UN CONTEXTE SOCIAL & SOCIÉTAL DEGRADÉ | 14 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR | 23 |
| LA GUYANE UNE TERRE D'OPPORTUNITES | 24 |
| LES DÉFIS DE DEMAIN | 24 |
| DÉPASSER LES FREINS | 26 |
| UN DÉVELOPEMENT RESILLIENT | 29 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR | 32 |
| SONMEN POU RÉCOLTER : UN PROJET CITOYEN GUYANAIS | 34 |
| UN PROJET CITOYEN CEST QUOI ? | 35 |
| CONDUIRE LE CHANGEMENT | 38 |
| LA QUESTION DE LA LÉGITIMITÉ | 40 |
| DE L'IDÉE PROJET | 42 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR | 44 |
| POURQUOI UN FONDS DE DOTATION ? | 45 |
| QUELLES SONT LES DIFFERENCES AVEC UNE ASSOCIATION ET UN FONDS DE DOTATION ? | 46 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR | 47 |
| GOUVERNANCE ET ENJEUX DE LA STRUCTURATION | 47 |
| FAIRE COMPRENDRE LE PROJET : MARKETING DE TERRAIN | 48 |
| CONSTRUCTION DU PROJET | 50 |
| CADRE LOGIQUE | 51 |
| FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION | 52 |
| PROJECTION FINANCIÈRE DU FONDS DE DOTATION A 3 ANS | 53 |
| PLAN D'ACTION : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS | 55 |
| MOYENS HUMAINS | 57 |
| MOYENS MATERIELS | 57 |
| PROJECTION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION A 3 ANS | 57 |
| EVALUATION DE L'IMPACT | 59 |
| LES ATTENDUS | 60 |
| LA FEUILLE DE ROUTE | 61 |
| OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ? | 61 |
| EN GUISE DE CONCLUSION | 62 |
| ANNEXES | 64 |
| POSTFACE | 64 |
| ANNEXE 1 : EXTRAIT DU RAPPORT DELOITTE | 66 |
| ANNEXE 2 : PROJET DE STATUTS DU FONDS DE DOTATION SONMEN POU RÉCOLTER | 67 |
| ANNEXE 3 : TYPE DE DISPOSITIF D E SOUTIEN – AAP FEDER | 75 |
| ANNEXE 4 : PROJET DE L'ASSOCIATION KWALA FAYA | 76 |
| ANNEXE 5 : LETTRES DE SOUTIEN | 77 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 81 |
| BIBLIOGRAPHIE | 82 |

LA GENÈSE DU PROJET

L'étude que vous vous apprêtez à parcourir est une proposition de développement du projet **SONMEN POU RÉCOLTER**. Ce **Fonds de dotation** est un outil de financement au service de la mission d'intérêt général de l'association **NOU PARE POU GUYANE** qui soutient le développement local en Guyane. Cette **association**, créée en novembre 2017, remplit des missions d'utilité sociale, comme la facilitation de l'accès aux terres agricoles, en créant des coopérations avec la population. Ce **Fonds de dotation** a pour but de **mutualiser des fonds guyanais** pour financer, soutenir et accompagner les initiatives citoyennes pour un développement du territoire raisonné et solidaire pensé par et pour la population locale. L'idée de **SONMEN POU RÉCOLTER** est née au lendemain de **la Mobilisation générale de mars et avril 2017** en Guyane.



Image 1 : des Marcheurs déterminés ©Océlia Cartesse. Source : Guyane la 1ère

Le 28 mars 2017, **des milliers de guyanais issus de toutes les composantes de la société et de toutes les classes sociales** se sont fédérés pour revendiquer que soit respecté le principe de l'égalité de tous les citoyens de la République française. **Si la lutte contre l'insécurité a été le déclencheur** de cette mobilisation sans précédent sur ce territoire, **elle a révélé un malaise beaucoup plus profond aux yeux du monde.**

Il suffit pour s'en convaincre d'observer le discours tenu par les porte-parole des collectifs qui ont fleuri sur tout le territoire guyanais ; discours repris en chœur par nombre de mobilisés : **« Nous, les Guyanais, nous vivons dans un département de la France, nous sommes des citoyens français, nous devons disposer des mêmes conditions de vie que les citoyens qui vivent dans l'Hexagone »**. Parfois, on précise : **« nous réclamons ce qui nous est dû ; nous irons jusqu'au bout, car notre lutte est juste et légitime. »**¹

Après un mois de mobilisation, un accord « historique » est signé avec l'État. La promesse d'un soutien financier sans précédent pour ce territoire (le plus pauvre après Mayotte) apaise la contestation. Cet accord comporte plusieurs volets :

- **Un plan d'urgence à hauteur d'1 milliard d'euros** permettant de financer les besoins les plus urgents en termes d'infrastructure : *constructions scolaires, doublement de la voie expresse, construction d'un commissariat et d'un pôle judiciaire, la compensation des déficits des hôpitaux publiques...*
- **Un plan additionnel de 2 milliards d'euros** pour le financement des investissements structurels nécessaires au développement du territoire: construction d'infrastructures routières devant permettre le désenclavement des communes de l'intérieur, des investissements pour des constructions scolaires, sanitaires, le développement des services publics...
- **Un plan structurel** prévoyant la rétrocession de 400 000 hectares de terres aux populations autochtones et 250 000 hectares à la Collectivité Territoriale de Guyane.
- **La promesse de la mise en place d'une évolution statutaire de la Guyane.**

À la lecture des montants annoncés on peut aisément imaginer l'ampleur des besoins du territoire. Si le plan d'urgence a été dans sa quasi intégralité mis en place dans les mois qui ont suivi le conflit, ce ne fut pas le cas du reste de l'accord. En octobre 2017, lors de son premier voyage en Guyane, Emmanuel Macron, alors Président de la République, prononce la désormais célèbre phrase : **« Je ne suis pas le Père Noël »** alors qu'il était interrogé sur les suites du plan d'urgence. La nuit d'émeute qui suivra à Cayenne n'y changera rien, **l'État français avait décidé de ne pas appliquer le plan additionnel de 2 milliards signé 6 mois plus tôt.**

Mais « L'Accord de Guyane a marqué une étape décisive dans l'évolution de la société guyanaise. La colonisation française s'est accompagnée de l'entretien d'une fracturation des

¹ Serge Mam Lam Fouc et Jean Moomou (2017) Les racines de la « mobilisation » de mars/avril 2017 en Guyane. *Amerika* [Online], 16. Source : Openedition.org

diverses composantes du peuple guyanais. Ainsi, l'état a fortement entretenu **une opposition entre population du littoral « civilisée » et population de l'intérieur « sauvage »** grâce au cadre de l'Inini² qui a maintenu le statut colonial officiel des guyanais de l'intérieur jusqu'en 1969. L'état a également fortement œuvré à **créer une opposition entre population autochtone et population afro-descendante** au sein du peuple guyanais, en prétendant défendre les intérêts des uns contre ceux des autres. Alors que la majeure partie des conflits sociaux se déroulaient historiquement sur le littoral guyanais, **la grève générale de 2017 a mobilisé l'ensemble des communautés sur tout le territoire guyanais.** »

« Ce « réveil de la nation guyanaise » montre un tournant important pour ce territoire et il est important que les forces sociales et politiques locales continuent de s'en emparer pour construire une Guyane unie, maîtresse de son propre destin.³ »



Image 1: Guyane trois mois après les-tensions refont surface. Source : [Europe 1](#)

SONMEN POU RÉCOLTER fait partie des **initiatives citoyennes** nées de **l'émergence de l'identité guyanaise au cœur d'un combat de longue date pour la reconnaissance de sa valeur au sein de la République.**

La départementalisation de la Guyane, a reposé, comme pour les trois autres « vieilles colonies » (La Guadeloupe, La Martinique et la Réunion), et plus récemment, Mayotte, sur quatre grands principes intrinsèques au système politique et philosophique français : **l'assimilation, la centralisation, l'universalisme et l'uniformisation.**⁴

² Source : [Ctguyane.fr](#)

³ Adrien Guilleau - Le non-respect de l'Accord de Guyane isole de plus en plus l'État français. Publié le Publié le lundi 14 novembre 2022. Source : [Lanticapitaliste.org](#)

⁴ Justin Daniel - La départementalisation, un processus dans l'impasse - Cause commune n° 34 • mai/juin 2023. Source : [Causecommune-larevue.fr](#)

Force est de constater que presque 80 ans après, les résultats de cette politique restent très mitigés : les politiques mises en œuvre n'ont permis ni de supprimer les injustices et les inégalités sur le territoire, ni de remettre en cause les discriminations auxquelles se heurtent les populations installées dans l'Hexagone. Le processus de décolonisation n'a jamais été achevé : **L'appel de Fort-de-France** du 17 mai 2022, [en faveur d'un changement profond de la politique des outre-mer](#) le démontre une fois, encore. **Si l'assimilation a longtemps été considérée comme une solution, même pour les plus convaincus, elle se heurte désormais à une altérité insurmontable qui entretient un ordre social inégalitaire. Et si cette Altérité, au lieu d'être considérée comme un frein devenait une force dans le débat sur l'un des grands enjeux sociétaux du XXIème siècle : le « Vivre ensemble » ?**



Image 2Jeunes guyanais au jardin Botanic de Cayenne. Source : [CRPV Cayenne](#)

Territoire « Extra-ordinaire » d'un point de géopolitique et **laboratoire historique de l'interculturalité**, la Guyane offre des pistes de réflexion innovantes pour peu que l'on change de paradigme pour l'envisager comme **« un espace abstrait de rencontre des groupes humains où les échanges culturels élaborent ou construisent de nouvelles alliances, de nouveaux canevas de l'existant et de l'existence »** comme la définit l'écrivain Elie Stéphenson⁵.

⁵ Elie Stephenson est un poète, homme politique et économiste guyanais. Après une thèse soutenue à l'université de Picardie intitulée : "Contribution à l'étude des problèmes théoriques et politiques des pays à petites dimensions : le cas de la Guyane", il devient professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane. Il y préside le CAASSID (Centre d'Analyse Amérique Sud Spatiale Internationale des Dynamiques de Développement), qui travaille sur les économies d'Amérique du Sud. Il milite pour l'intégration du territoire guyanais dans la zone économique sud-américaine, une démarche qui l'amène à prendre de la distance avec la notion d'antillanité. A cette pensée s'ajoute pour lui la lutte contre le paternalisme institutionnalisé qu'il dénonce dans la gestion des territoires français d'Outre-mer. Il reçoit en 2020, le prix Carbet de la Caraïbe et du Tout-Monde pour l'ensemble de son œuvre.

LA GUYANE UN TERRITOIRE (TROP) PEU DÉVELOPPÉ

L'enquête de territoire réalisée en juin 2023 a mis en lumière une partie des problématiques de ce territoire français hors du commun. **Les enjeux auxquels fait face la Collectivité Territoriale unique de Guyane sont à la hauteur de sa démesure.** Les chiffres et données compilés dans cette enquête montrent à quel point **la réalité contemporaine de la Guyane est marquée par son histoire et sa situation géopolitique.** La Guyane, comme les autres territoires d'Outre-mer coûte très cher à la France (environ 10 milliards par an) sans véritable retour sur investissement, si ce n'est de **« posséder » des sites stratégiques** disséminés dans le monde entier. Elle présente un intérêt hautement stratégique connus de tous : le centre spatial de Kourou, c'est également un territoire qui dispose d'immenses ressources minières et forestières exploitées par des sociétés étrangères. Paradoxalement ces ressources semblent desservir son développement, même si l'intérêt écologique de ce territoire niché au cœur de l'Amazonie n'a échappé à personne.

UNE HISTOIRE CHAOTIQUE

Découverte en 1498, la Guyane, disputée par la France, la Hollande et l'Angleterre jusqu'en 1676, devint une colonie de peuplement où l'esclavage fût pratiqué jusqu'à son abolition en 1848. Entre 1852 et 1945 elle eut le statut de colonie pénitentiaire. Historiquement la Guyane a été délimitée en 2 territoires : la bande côtière, plus hospitalière et donc propice au peuplement et au développement économique et l'Hinterland ou Inini regroupant la majeure partie de la Guyane, territoire couvert de forêt tropicale humide et très peu peuplé compte-tenu des conditions de vie particulièrement difficiles. Si la bande côtière a accédé au statut de département en 1946, les territoires de l'intérieurs furent régis sous un statut similaire à celui d'une colonie jusqu'en 1969, date à laquelle les derniers habitants de l'Inini accédèrent à la nationalité française.

Si l'on compare aujourd'hui la Guyane aux autres territoires ultramarins français, la diversité culturelle et ethnique de la population guyanaise n'a aucun équivalent. Cette diversité structure à la fois la vie sociale, politique et économique du territoire.⁶ Chaque communauté ethnique : les Peuples Autochtones, les Bushinengés, les Créoles Guyanais, les Métropolitains (*selon les chiffres Insee du recensement de 1999, ils représentaient environ 12 % de la population*), les Hmong et toutes les populations issues des différents mouvements d'immigration : les Antillais Guadeloupéens et Martiniquais, les Chinois, les Saint-Luciens, les Syro-Libanais, les travailleurs originaires du sous-continent indien, les Brésiliens, les Haïtiens et les Surinamais ont une histoire singulière en Guyane.

⁶ Cambrézy L. (2015) - « Immigration et statistiques en Guyane Une opacité contraire aux principes de bonne gouvernance ». Source : [Ird.fr](http://ird.fr)

La question de l'immigration se situe au cœur même du fonctionnement de la société guyanaise. La Guyane, faiblement peuplée depuis sa découverte par les européens a été une terre d'immigration accueillant au gré des décisions politiques et des besoins économiques des populations venues de tous horizons. Depuis la fin des années soixante-dix les nombreuses turbulences politiques et économiques qui ont secoué le continent sud-américain et la région des Caraïbes ont induit un flux migratoire sans précédent. **La Guyane, territoire politiquement stable au milieu de ce tumulte a dû faire face à l'arrivée massive de ces nouveaux migrants.**⁷

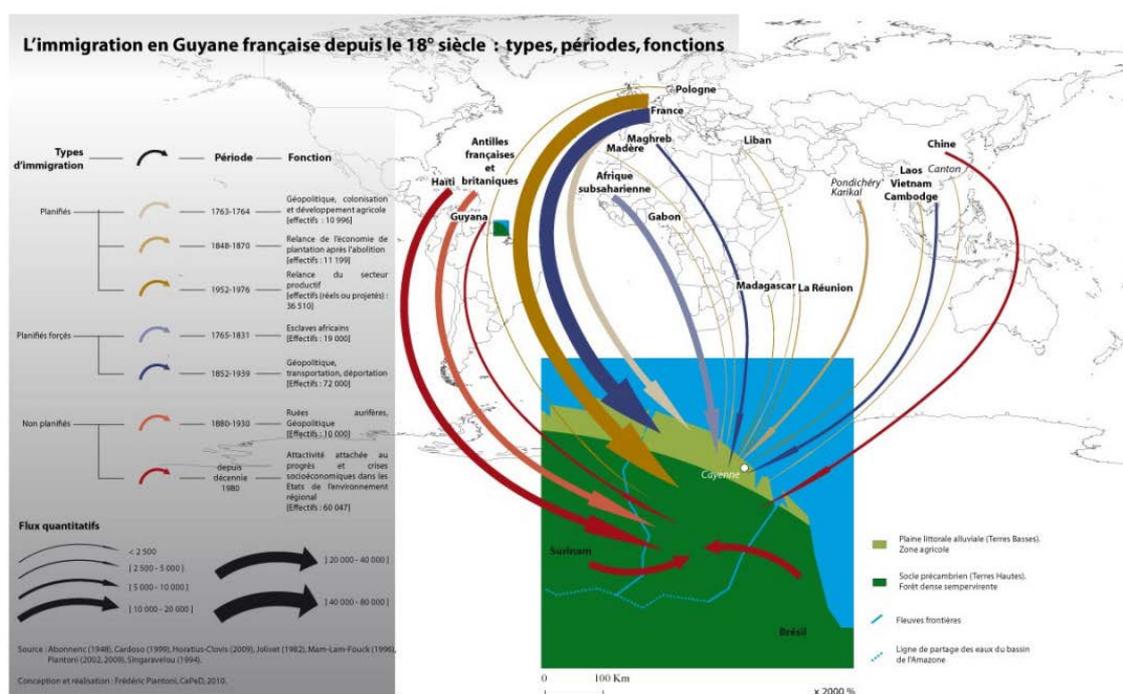


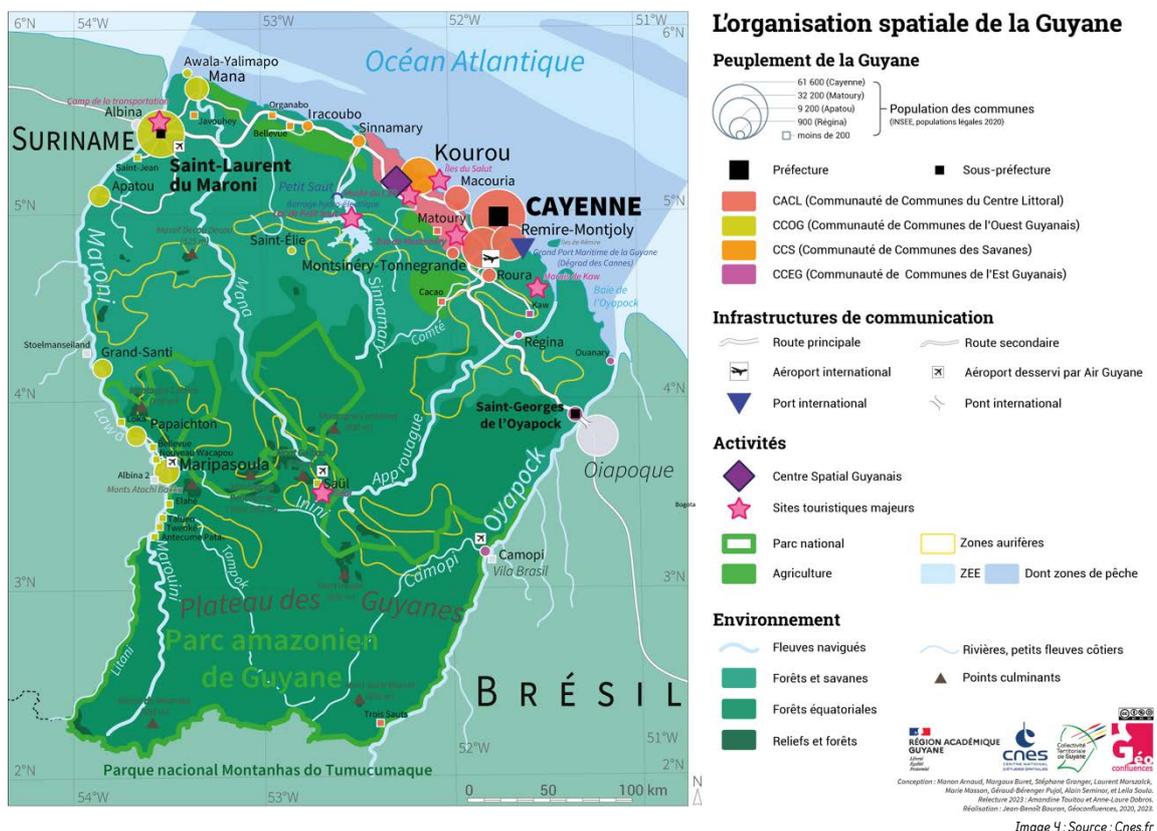
Image 3 : Jusqu'aux années 1980, l'immigration, quelle que soit son origine géographique et son volume (épaisseur des flèches et volume total), a toujours été associée à une fonction (couleur des flèches). Dès le 18^e siècle se dessinent des origines migratoires mondialisées, attachées aux influences géopolitiques des empires coloniaux. Source : Frédéric Piantoni, *Migrants en Guyane, Actes Sud (2012)*, p.14

Selon un rapport du Sénat, daté de 2012 : « l'immigration clandestine : « est évaluée (...) à partir d'estimations statistiques relatives au nombre des interpellations des étrangers sur le territoire national, la scolarisation des enfants ou encore l'occupation des logements [...] **entre le quart et le tiers de la population**, dont 3 500 à 5 000 travailleraient en forêt sur les sites d'orpillage clandestins. »⁸. D'autre part, environ 30 000 personnes nées en Guyane résident en métropole en 2007. **Parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans), on compterait 25% des natifs de Guyane en métropole, soit environ 22 000 personnes.**

⁷ Frédéric Piantoni (2016). « Trente ans d'immigration en Guyane. Un processus d'intégration sociale et économique sous contrainte ». Source : [Migrations et asiles : l'Europe à l'épreuve](#)

⁸ Luc Cambrézy (2015). « Immigration et statistiques en Guyane : une opacité contraire aux principes de bonne gouvernance ». Source : [Autrepart](#)

De 23 000 personnes au moment de la départementalisation en 1946, le nombre d'habitants en Guyane française a atteint 296 711 habitants en 2022 et les projections annoncent **574 000 habitants en 2040**.⁹ D'autre part, les statistiques de l'INSEE montrent également que ce développement démographique est particulièrement dynamique dans la région du centre littoral qui est déjà la plus peuplée de Guyane et souligne **une nette progression dans l'Ouest Guyanais**.



Les fortes convergences que l'histoire a tissées, en même temps que les conflits d'intérêts qu'exacerbe la situation actuelle, place donc la société guyanaise dans des oscillations entre unité implosive et diversité en expansion.¹⁰ La Guyane quel que soit son statut a toujours posé problème aux responsables en charge de son développement : un espace immense et quasi vierge d'un côté, une trop faible population pour développer ce territoire à la hauteur de ses potentiels de l'autre. **Ce constat a débouché sur une politique de développement basée sur le peuplement du territoire qui a mené à vision biaisée de son développement.**

UN MODELE ECONOMIQUE A BOUT DE SOUFFLE

La Guyane est le « département » (même si dans les faits il s'agit d'une Collectivité territoriale unique depuis fin 2015) **le plus pauvre de France après Mayotte**. Si l'on suit un tant soit peu l'actualité, les

⁹ Source IEDOM - 2010

¹⁰ Gérard Collomb, « Entre ethnicité et national : A propos de la Guyane », Socio-anthropologie - 1999. Source : [Openedition.org](https://www.openedition.org)

manifestations récentes à Mayotte ont pu donner à voir des difficultés similaires. Il est nécessaire pour se faire une image du territoire de rappeler quelques chiffres : **le taux d'emploi est de 40,8%, 57 % des jeunes de 15 à 25 ans sont au chômage. Un jeune de 15 à 29 ans sur trois n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation**, en particulier dans les zones isolées non reliées au réseau routier du plus grand département français. **50% des Guyanais ont moins de 25 ans**. Cette jeunesse s'explique par une fécondité élevée qui cache la forte émigration touchant le territoire. Selon une étude de l'Insee parue en 2021, **37% des jeunes de 21 à 29 ans quittent la Guyane pour poursuivre leurs études ou travailler**.

Il y a proportionnellement 3 fois plus d'allocataires du RSA que dans l'Hexagone, 1/3 de la population vit sous le seuil de pauvreté (fixé à 420 € mensuels en Guyane), et 13 à 20 % de la population vivrait sans eau ni électricité.

La Guyane importe 10 fois plus qu'elle n'exporte, et, pour son énergie, dépend à près de 80 % des importations d'hydrocarbures. Une des caractéristiques majeures de l'économie Guyanaise est sa dépendance aux importations et aux aides. Elle est comme une île au milieu d'un immense continent, coupée des échanges avec les pays voisins par les normes et les lois en matière d'échanges commerciaux qui complexifient les procédures et ferment hermétiquement les frontières commerciales. Les produits guyanais sont peu concurrentiels face à ceux des pays voisins compte-tenu des coûts de production, très élevés et les échanges sont freinés par **des infrastructures de transport limitées. De ce fait, elle échange presque exclusivement vers la France, l'Europe et les Antilles. Elle dépend des importations pour les produits industriels, l'énergie** ainsi que pour **les produits de la vie courante** (biens de consommation, équipements...). Le territoire dépend également des importations pour **les produits alimentaires** dont la production locale qui manque cruellement d'investissements ne couvre pas les besoins du territoire. **Cette forte dépendance aux importations, engendre un surcoût des produits de consommation courante de l'ordre de 40%.**

Très contrasté, le tissu économique et social guyanais est **fragile** car très **dépendant au secteur public et aux subventions**. *« Les filières économiques de l'agriculture et de la transformation sont très peu structurées et il y a peu d'industrie de première transformation. Seules exceptions : les filières bois et énergies renouvelables ont des organismes interprofessionnels structurés et actifs. »*¹¹ **L'activité spatiale, qui concentre 15 % du PIB de la Guyane** est fortement dépendant des fluctuations du marché mondial. Elle impacte l'économie du territoire entier (**1 emploi salarié privé sur 6 dépend de l'activité spatiale**).¹²

¹¹ Étude et rapport - 2022 - Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022. Source : Audeg.fr

¹² Étude et rapport - 2022 - Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022. Source : Audeg.fr

Malgré le développement de filières de formation universitaires sur le territoire, « **la main-d'œuvre locale qualifiée sur des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en management, gestion et services juridiques et administratifs manque cruellement** entraînant la venue de travailleurs métropolitains qualifiés, qui ne s'installent pas à long terme sur le territoire. »¹³

7 communes de Guyane sur 22, ne sont pas accessibles par la route (Camopi, Ouanary, Saint-Élie, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Saül). Les habitants de ces communes accèdent par conséquent avec difficulté aux services publics, concentrés sur le littoral. Même si au terme d'une visite « éclair » en Guyane les 25 et 26 mars 2024, le président de la République a annoncé la finalisation d'une partie de la route du fleuve (Maroni) entre Papaïchton et Maripasoula il faut garder à l'esprit que ce projet a été inscrit dans le schéma d'aménagement régional de 2016.¹⁴

Une autre spécificité de l'économie guyanaise réside **dans le poids de l'économie informelle**. Les activités illégales et informelles **entrent en concurrence directe avec les acteurs officiels et freinent le développement des filières de la pêche et l'agriculture** (la pêche illégale serait entre 1,4 et 3 fois supérieure aux activités de pêche légale). »¹⁵ La Guyane est également un point de transit et une porte d'entrée vers l'Europe pour **les trafiquants de drogue et de marchandises**. On estime qu'environ 20% de la cocaïne circulant en métropole aurait transité par la Guyane. Il en résulte **une fragilisation de la situation économique des collectivités** (En 2020, 9 communes guyanaises sur 22 sont en redressement), **les recettes fiscales perçues par l'État et les collectivités sont inférieures à ce qui correspond réellement aux revenus de l'économie guyanaise**, la faible levée de l'impôt et la difficulté de prélèvement des cotisations renforcent ces difficultés structurelles. »¹⁶

La constance dans l'échec des plans de développement de la Guyane ne peut pas être attribuée au hasard. L'ensemble de ces tentatives, de l'expédition de Kourou¹⁷ à l'installation de la base spatiale en

¹³ Étude et rapport - 2022 - Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022. Source : Audeg.fr

¹⁴ Rapport Deloitte pour le WWF France. Le potentiel de développement économique durable de la Guyane. Source : WWF.fr

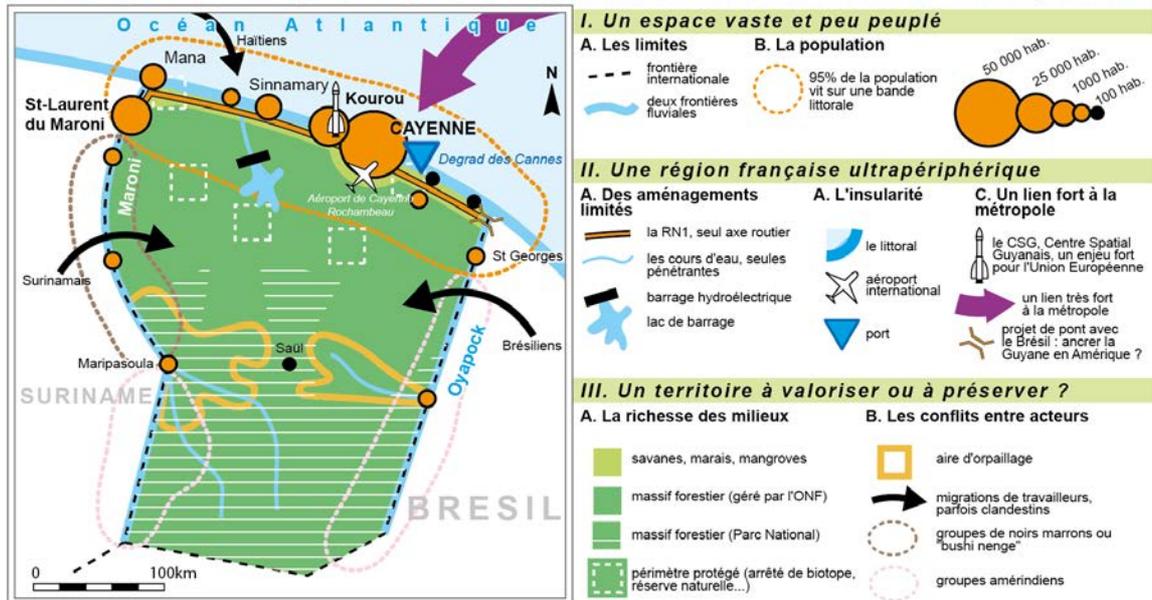
¹⁵ Étude et rapport - 2022 - Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022. Source : Audeg.fr

¹⁶ Étude et rapport - 2022 - Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022. Source : Audeg.fr

¹⁷ Il s'agit là d'un des événements les plus dramatiques qui a marqué la colonisation de la Guyane et qui a entaché pour longtemps la réputation de ce territoire devenu synonyme d'enfer vert. A la fin de la guerre de 7 ans qui a opposé la France et l'Angleterre, en 1763, la France perd une grande partie de ses territoires d'Amérique. Il faut donc chercher par tous les moyens à asseoir une position stratégique sur les colonies où bat encore le pavillon français. La genèse de ce projet voulu par la France est donc de développer une colonie continentale, plus facilement défendable que les îles. Le faible peuplement de la Guyane incite à y envoyer de nouveaux colons. Le projet est confié au gouverneur Turgot. Le site de Kourou est retenu et un vaste appel est lancé, au-delà des frontières françaises pour faire appel à des volontaires. La propagande alliée au rêve d'un Eldorado fantasmé fait le reste : plus de 30.000 candidats se seraient présentés à Strasbourg. Ils seront 12.000 à prendre la mer, hommes, femmes, enfants de tous horizons, de toutes origines et de toutes conditions. Des paysans, des artisans, des prêtres viennent de Rhénanie, de Prusse, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche et même de la lointaine Acadie, colonie française d'Amérique du Nord. Les bateaux quittent les ports de Marseille, du Havre et de Rochefort et après une longue traversée sur les flots atlantiques, ils entrent dans le fleuve Kourou avec à leur bord des colons pétris d'espoir. De décembre 1763 à février 1765, 12.000 colons fouleront le sol de Guyane. Peu y survivront. Les conditions de vie et surtout des épidémies de paludisme, fièvre jaune, et d'autres maladies, déciment la population : les nouveaux arrivants, mais aussi ceux déjà présents, ainsi que les populations amérindiennes. On parle de 9.000 décès. Une partie des colons trouve son salut en quittant le continent pour rejoindre les trois îles appelées jusque-là du Diable, au large de Kourou, ou vers Sinnamary. Un bon nombre d'entre eux sera rapatrié vers la métropole, d'autres resteront, notamment à Sinnamary où ils s'implanteront durablement. **Ce cuisant échec marquera pour un temps tout projet d'implantation et de développement de la colonie et il est fort possible que le retard pris par la Guyane, en comparaison avec le développement de la Martinique ou de la Guadeloupe, trouve son origine dans ce dramatique événement.** Source : Odysea.eu

1968, en passant par la transformation de la Guyane en colonie pénitencière¹⁸ dès l'esclavage aboli en 1848, sans compter le « **plan global de mise en valeur de la Guyane** » dans les années 70, ou l'extraction de la bauxite **ont tous pour point commun, leur instigateur, L'État qui impose sa vision, souvent dans l'urgence** (pour répondre aux tensions sociales) **sans consulter la population locale.**

Carte de Synthèse : La Guyane Française, une région tropicale française entre valorisation et protection



J.-B. BOURRON, 2008 - <http://www.geotheque.org> - Sources : H. Parmentier, INSEE, J-P. Doumenge

L'état en tant que « développeur » a toujours vu la Guyane (et les outre-mer en général) comme des territoires à « **mettre en valeur** », c'est d'ailleurs la raison du maintien, même après la départementalisation **du lien exclusif** et de **l'interventionnisme étatique** (au travers notamment de l'économie de transfert qui asphyxie l'économie guyanaise à petit feu), **pour en tirer un profit. Le maintien et la primauté des intérêts métropolitains** ont généré une vision du territoire biaisée et partielle car **elle n'a jamais tenu compte des évolutions de la société guyanaise** (si ce n'est pour éteindre les contestations à coup de plan d'urgence). **Tenter le développement du territoire en suivant l'équation développement = peuplement c'était nier la construction identitaire du peuple guyanais et les réalités du territoire.** Penser, encore aujourd'hui, que la Guyane peut être une source de profit pour la Métropole c'est nier l'émancipation des citoyens guyanais et jeter un regard paternaliste, sur cette collectivité. Mais l'État, même dans ce cadre, a un devoir envers tous ses citoyens : celui de **garantir un égal accès aux droits les plus fondamentaux.**

¹⁸ Dès la Révolution, Cayenne a accueilli des proscrits royalistes arrêtés à la suite du coup d'État du 18 Fructidor (4 septembre 1797). 65 députés et 35 journalistes furent ainsi condamnés à la « guillotine sèche ». À la suite du coup d'État de Napoléon III, la Guyane reçut encore trois mille prisonniers. À partir de 1854, les bagnards, dits « transportés », sont astreints à des travaux forcés et parqués dans différents camps, à Cayenne mais aussi à Saint-Laurent-du Maroni, Sinnamary ou encore aux Îles du Salut. Selon le principe du « doubleage », les survivants ont l'obligation de résider dans la colonie pendant autant de temps qu'ils y ont été incarcérés, voire toute leur vie si leur peine est supérieure à huit ans. Ils reçoivent pour leur subsistance un lot de terres. L'administration pénitentiaire espère de la sorte contribuer à la mise en valeur de la colonie, comme avec les convicts anglais en Australie. Mais sous le climat tropical, dans une nature profondément hostile, avec des hommes détruits par la brutalité de leur détention, cette tentative se solde par un échec total. Source : Herodote.net

UN CONTEXTE SOCIAL & SOCIÉTAL DEGRADÉ

Outre ses spécificités historiques, géographiques et politiques, la Guyane constitue un défi en matière de d'application de textes pensés et écrit pour et par la population vivant dans l'Hexagone. Les problématiques de la Guyane ne sont pas celles de la Métropole et le territoire doit faire face à des enjeux différents. La visite de 48 heures du Le chef de l'État en Guyane au mois de mars 2024 avait un ordre du jour bien précis (outre le « plein d'essence » pour aller au Brésil) : **l'insécurité, le désenclavement et l'autonomie territoriale.** Face à une population qui a voté à plus de 50% pour Jean-Luc Mélenchon au premier tour puis à 60 % pour Marine Le Pen au second tour de la dernière élection présidentielle, les propos d'Emmanuel Macron lors de son passage calamiteux au lendemain de sa première élection en 2017 demeurent dans l'inconscient collectif des Guyanais, symptomatiques **de l'état d'abandon auquel ils sont livrés.**

En matière d'insécurité les chiffres parlent d'eux-mêmes : **20,6 homicides pour 100 000 habitants¹⁹** soit 15 fois plus que la moyenne nationale. **L'exploitation illégale de l'or en Guyane²⁰ est le facteur principal dans la criminalité qui gangrène le territoire,** mais cela a également **des conséquences sociales, sanitaires et environnementales.** L'utilisation massive du mercure (interdit en France depuis 2006 car responsable de troubles neurologiques) pour l'extraction de l'or, **empoisonne les sols, les rivières et les humains, via la chaîne alimentaire.**

GUYANE : UNE POLLUTION AU FIL DE L'EAU

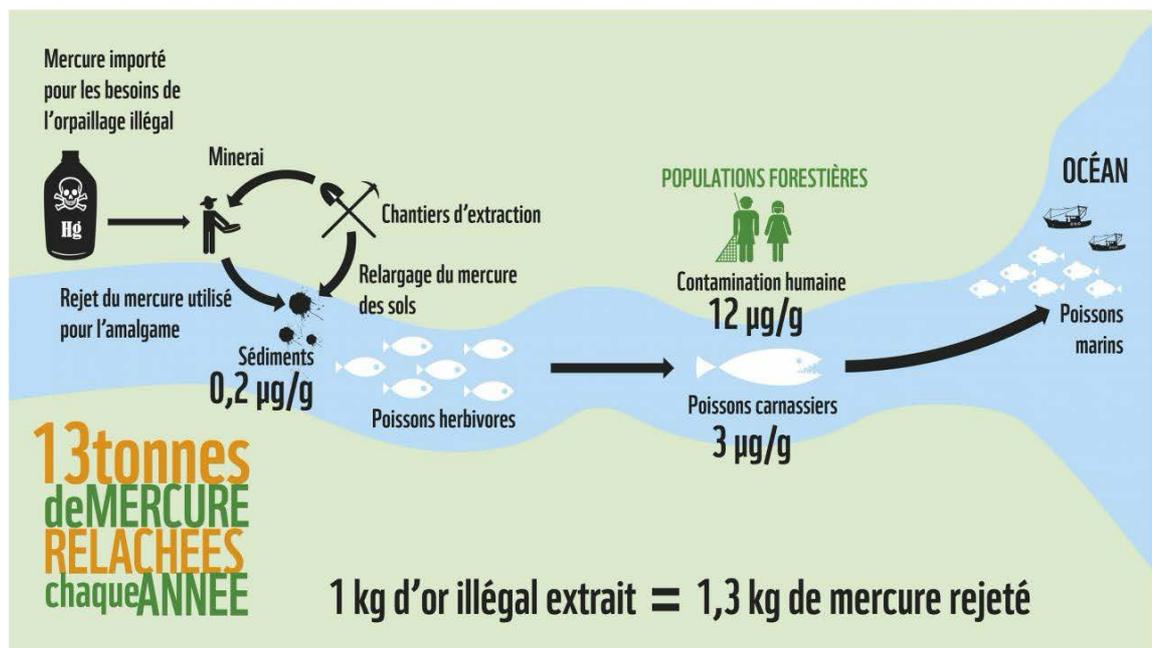


Image 5 : Orpaillage illégal en Guyane : le rejet de mercure dans l'écosystème. Source WWF

¹⁹ Source : FranceGuyane.fr

²⁰ Source : WWF.fr

En janvier dernier, 6 associations²¹ (Wild Legal, Solidarité Guyane, Maiouri Nature Guyane, Coordination des organisations des peuples autochtones Guyane, Jeunesse autochtone de Guyane et l'Association des victimes du mercure sur le Haut-Maroni) ont déposé **un recours contre l'État devant le tribunal administratif de Cayenne pour dénoncer ses « carences fautives » dans sa lutte contre l'exploitation illégale de l'or.** Elles espèrent obtenir la reconnaissance des préjudices environnementaux et sanitaires de l'orpaillage illégal et l'indemnisation de ses victimes. **« Nos enfants naissent avec des malformations, ou muets. Le peuple Wayana est en train de mourir »,** s'est indignée Linia Opoya, une habitante de Taluen également présidente de l'association des victimes du mercure sur le Haut-Maroni, contaminée par le mercure et requérante dans la procédure judiciaire.

La préfecture de Guyane, elle, estime déployer des moyens considérables pour lutter contre l'orpaillage illégal et se dit « pleinement engagée dans la lutte depuis le début des années 2000 ». En 2022, les autorités ont mené plus de 1.000 patrouilles et saisi 59 kg de mercure et 5 kg d'or. Au quotidien, 300 gendarmes et militaires sont mobilisés en forêt dans le cadre de l'opération Harpie, lancée en 2008 et qui a permis, de « contenir le phénomène et d'en interdire le développement industriel constaté dans les pays limitrophes »²² **Les chercheurs d'or clandestins seraient entre 6.000 et 8.000, répartis sur 300 chantiers illégaux et 100 sites primaires, selon la préfecture de Guyane, qui estime que près de 10 tonnes d'or sont extraites illégalement chaque année contre 1 tonne pour la filière légale.** Les autorités misent sur la destruction des moyens de production des orpailleurs mais **le prix du gramme d'or, passé de 30 euros en 2019 à 60 euros aujourd'hui,** et la facilité avec laquelle ils se réapprovisionnent en matériel auprès de comptoirs du Surinam, rendent les chantiers rentables malgré la pression de l'armée. **Le déplacement du chef de l'État était symbolique de ce point de vue, le 25 mars coïncidant avec le premier anniversaire de la mort, d'Arnaud Blanc, un gendarme du GIGN tué lors d'une opération de répression contre ce trafic clandestin, un hommage lui a été rendu.**

L'autre facteur important sur ce territoire en matière d'insécurité est **le trafic de drogue.** Avec la systématisation des contrôles à l'aéroport d'Amsterdam et la mise en place de scanners spécialisés, la route de la cocaïne venue du Surinam (ancienne colonie néerlandaise) passe aujourd'hui par la Guyane via le fleuve Maroni et l'Aéroport de Cayenne. Pour la transporter en métropole, les trafiquants utilisent des mules, qui ingèrent des boulettes de cocaïne avant de prendre l'avion, avec le risque qu'elles éclatent et provoquent leur décès.

²¹Orpaillage illégal en Guyane : six associations lancent une action en justice contre l'État. Source : [Actu-environnement.com](https://actu-environnement.com)

²² Lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane : quel bilan ? Source : [Gendarmerie.interieur.gouv.fr](https://gendarmerie.interieur.gouv.fr)

« En dix ans, Dr Karmi Hamiche, chef du service de médecine légale au CHC de Cayenne, a vu arriver des mules aux profils de plus en plus variés : personne âgée en fauteuil roulant, femmes enceintes... Le médecin indique qu'il suffit qu'une boulette éclate dans l'estomac pour que la personne décède. Les mules sont recrutées par les trafiquants dans l'ouest de la Guyane. Ils (...) "profitent de la proximité immédiate avec le Suriname, d'où provient la cocaïne, mais **profitent aussi d'un taux extrêmement élevé de pauvreté ici**", rapporte la journaliste Claire Vérove, envoyée spéciale en Guyane.²³

Lors des comptes-rendus d'audition de la CE du Sénat sur le Narcotrafic qui ont eu lieu le 18 décembre 2023²⁴, Mme Hélène Sigala, première vice-présidente chargée de services pénaux au tribunal judiciaire de Cayenne souligne le profil de ces « mules » : « (...) les mules sont identifiables, **puisque'il s'agit souvent de jeunes Guyanais qui sont dans des situations très précaires.** (...) **On nous a même parlé d'une liste d'attente à la sortie du collège de Saint Laurent du Maroni pour faire la mule.** ». Si un dispositif visant à endiguer la prolifération du narcotrafic a été déployé, **malheureusement peu de moyens sont donnés pour traiter le problème à la source : la pauvreté, particulièrement présente dans le bassin du Maroni, dont la population augmente de manière exponentielle.** "Vous aurez toujours des pauvres ici, donc il y aura toujours des +mules+. Vous n'allez pas fiché tout le monde à l'aéroport. Et ce n'est pas parce qu'il y aura plus de policiers à Orly qu'on arrivera à changer les choses", argue Me Benhamida. "S'il y avait déjà des écoles, du travail, des transports à Saint-Laurent du Maroni..."²⁵



Image 6 : Carte du trafic de drogue entre la Colombie, le Suriname et la Guyane - ©RFI

²³ Trafic de cocaïne : en Guyane, des mules esclaves des trafiquants. Source : [France Info](https://www.franceinfo.fr)

²⁴ COMPTES RENDUS DE LA CE NARCOTRAFIC. Source : [Senat.fr](https://www.senat.fr)

²⁵ En Guyane, la misère exploitée par les trafiquants de cocaïne. Source : [Lacroix.fr](https://www.lacroix.fr)

Un autre temps important de cette visite présidentielle a donc été consacré à la présentation du dispositif 100% contrôle en présence des forces de l'ordre. Ce dispositif a été mis en place en 2022 suite à un rapport du Sénat en 2020²⁶, il comporte 3 axes : Intensifier les contrôles et les saisies pour décourager le trafic, Viser à l'allègement des procédures et la recherche d'efficacité et Renforcer l'action structurelle contre les réseaux et les filières. **Si les premiers résultats chiffrés permettent aux politiques métropolitains de se targuer d'une « réussite » comme le publie Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur²⁷ sur son compte X(ex twitter)²⁸ le 18 mars 2023 : « Depuis le 1er novembre, tous les passagers sont contrôlés à l'aéroport Félix Eboué de Cayenne : « 3 147 passagers soupçonnés de faire passer de la cocaïne interdits de prendre un vol - 7 300 n'ont pas embarqué - Ainsi, plus de trois tonnes de drogue n'ont pas quitté la Guyane », ce dispositif engendre une accentuation du sentiment des guyanais, de ne pas être des citoyens comme les autres. **La résurgence de la politique de « contrôle au faciès »²⁹ exacerbe ce sentiment général dans la population. A tel point que : « Le président de la CTG a tenu à exprimer au président de la République, la volonté de la population que les contrôles soient menés de façon équitable, sans donner le sentiment d'une quelconque discrimination entre passagers. En réponse à cette demande, le président de la république a requis la communication des critères établis dans le cadre de ce dispositif. »³⁰****

Enfin, un autre phénomène facteur d'aggravation des actes violents en Guyane n'a pas été évoqué lors de cette visite mais a été soulevé par M. Yves Clair, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cayenne lors des auditions du Sénat au sujet de la lutte contre le narcotrafic. Lors de son propos liminaire, il soulève plusieurs points permettant de recontextualiser le phénomène de la violence en Guyane et de prendre la mesure d'un nouveau phénomène : celui de l'arrivée de gangs ultras violents du Brésil, voisin. **« La Guyane est tout simplement une porte ouverte vers l'Amérique du Sud, sur ces maux, ses nombreux maux. Outre le narcotrafic qui nous intéresse aujourd'hui, la Guyane connaît un niveau de criminalité, de violence et d'usage des armes, qui est totalement inconnu en Europe. (...) Ces éléments de contexte sont nécessaires pour vous donner un ordre d'idées en termes de violence. Plus d'un tiers de l'ensemble des vols à main armée constatés par la gendarmerie nationale ont lieu en Guyane. Cela vous donne une idée du niveau d'intensité auquel nous sommes confrontés avec la présence d'organisations criminelles sud-américaines, appelées les « factions brésiliennes » qui constituent une vraie problématique et une véritable menace non seulement pour la sécurité de la Guyane mais aussi pour celle de la métropole. En effet, ces factions ont des velléités d'exporter leurs mécanismes mafieux en France. »³¹**

²⁶ Mettre fin au trafic de cocaïne en Guyane : l'urgence d'une réponse plus ambitieuse. Source : [Senat.fr](https://www.senat.fr)

²⁷ Gérard Darmanin. Source : [Wikipédia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9rald_Darmanin)

²⁸ Gérard DARMANIN @GDarmanin Source : [X](https://twitter.com/GDarmanin)

²⁹ Qu'est-ce que le "contrôle au faciès" ? Source : [Amnesty.fr](https://www.amnesty.fr)

³⁰ [Visite présidentielle] Arrivée en Guyane d'Emmanuel Macron, président de la République, ce lundi 25 mars 2024. Source : [CTGuyane.fr](https://www.ctguyane.fr)

³¹ COMPTES RENDUS DE LA CE NARCOTRAFIC. Source : [Senat.fr](https://www.senat.fr)

Les élus ont également posé sur la table **la question de l'enclavement du territoire, dépourvu d'un nombre suffisant de routes nationales (400 kilomètres pour toute la Guyane)** et dont les communes isolées sont par ailleurs privées de dessertes aériennes, un problème amplifié par la liquidation d'Air Guyane en octobre 2023, laissant près de 30 000 personnes sans possibilité de rejoindre le littoral où se concentrent tous les services publics en Guyane³² et à la charge de la Collectivité territoriale un pont aérien extrêmement coûteux³³.



Image 7: L'avion de Air Guyane - ©Alex Ling

Au terme de sa visite en Guyane, le président de la République a annoncé mardi lors d'une interview croisée avec des médias locaux la finalisation **d'une partie de la route entre Papaïchton et Maripasoula**. C'était une promesse de campagne du président sortant en 2022 dans un courrier adressé aux électeurs de Guyane : « Nous poursuivrons le désenclavement de l'Ouest et de l'intérieur », avec notamment « la route du fleuve » écrivait Emmanuel Macron. **Ce projet, inscrit dans le schéma d'aménagement régional de 2016, doit permettre, via 180 km de route le long du fleuve frontalier Maroni, de relier la commune de Saint-Laurent-du-Maroni à celle de Maripasoula.** Le collectif citoyen Apachi (qui signifie « route » en aluku - la langue de l'un des peuples bushinenge) s'est emparé de la lutte pour le désenclavement : en octobre 2023 à l'issue d'Assises du désenclavement un engagement des élus et de membres de la société civile a été pour faire front ensemble et financer des études de faisabilité.³⁴

³² Fin d'Air Guyane, comment en est-on arrivé là ? Source : [Franceantilles.fr](https://franceantilles.fr)

³³ Guyane : La Collectivité territoriale met en place un pont aérien pour les lycéens de l'Ouest. Source : [Outremers360.com](https://outremers360.com)

³⁴ Impossibilité permanente de circuler librement sur le territoire guyanais - Collectif APACHI ! Source : [Facebook.com](https://facebook.com)

L'ENCLAVEMENT NUIT GRAVEMENT À LA VIE DES GUYANAIS !

IMPOSSIBLE DE SE DÉPLACER LIBREMENT !

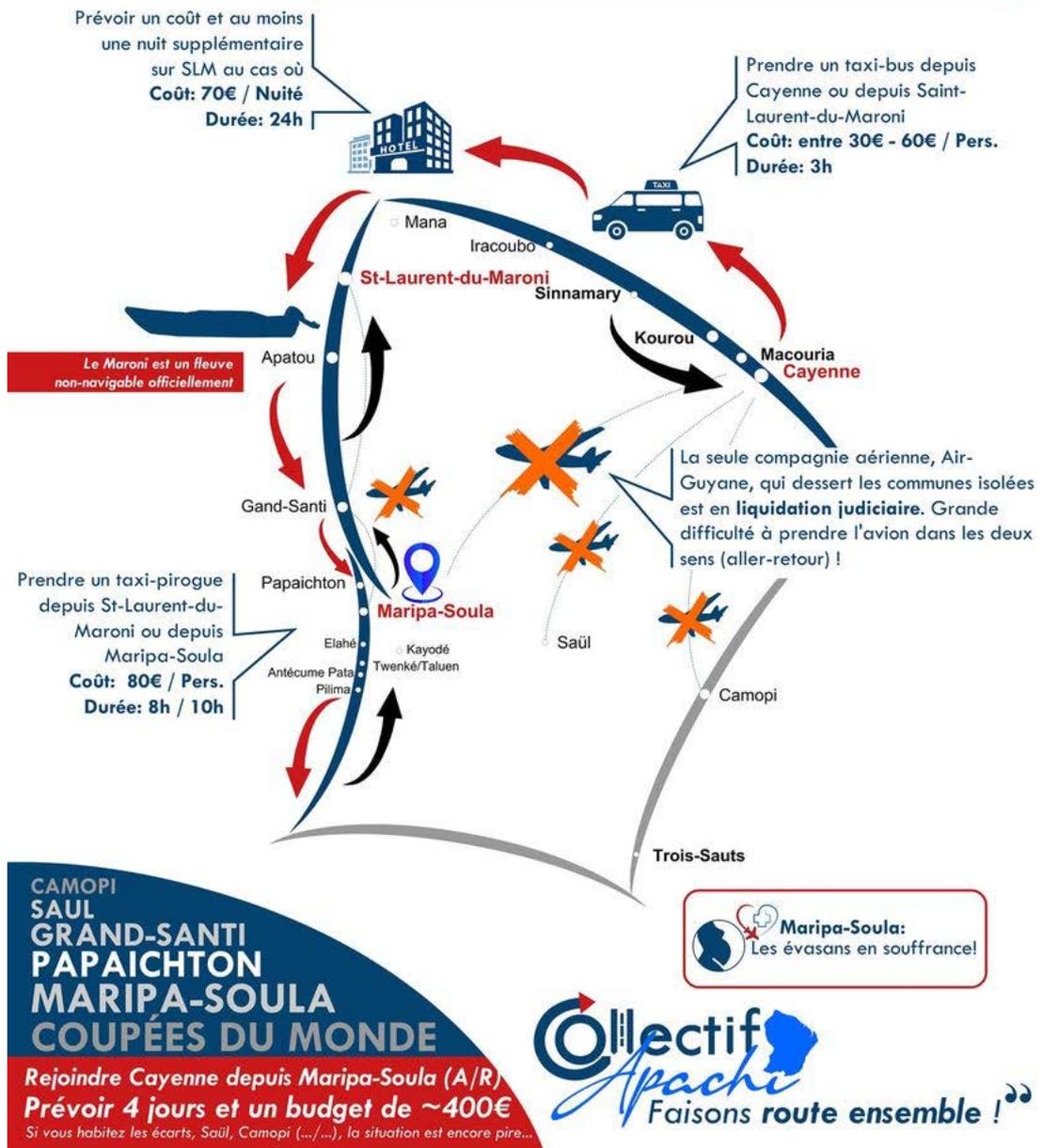


Image 8 : Impossibilité permanente de circuler librement sur le territoire guyanais - Collectif APACHI !

« Si je m'arrêtais aux débats de compétences, je vous dirais que c'est la collectivité qui a la compétence sur les routes. Mais je considère que l'État a une responsabilité. Là où on a une partie importante de la population présente, c'est-à-dire à l'ouest du territoire, la possibilité pour descendre à Maripasoula n'est toujours pas au rendez-vous », a déclaré mardi Emmanuel Macron en préambule de ses annonces sur le désenclavement en marge de sa visite sur le territoire en mars 2024. Le chef de l'État a demandé que la portion Papaïchton-Maripasoula soit terminée « d'ici la fin de mon mandat ». L'État, qui a déjà engagé 9 millions d'euros, complètera les 30 millions nécessaires pour finaliser ce projet. « Nous n'allons pas boudier notre plaisir mais ce sont des petites annonces pour désenclaver le fleuve et pas l'ensemble de la Guyane », réagi Philippe Dekon qui continue de demander **le désenclavement total du territoire via une boucle à l'intérieur de la Guyane reliant Maripasoula à Cayenne en passant par Saül**. Un projet

dont le coût est estimé à « un à deux milliards d'euros » mais elle permettrait de désenclaver « tout un territoire. La Réunion a bien obtenu sa route du littoral pour cette somme-là », estime Philippe Dekon.³⁵

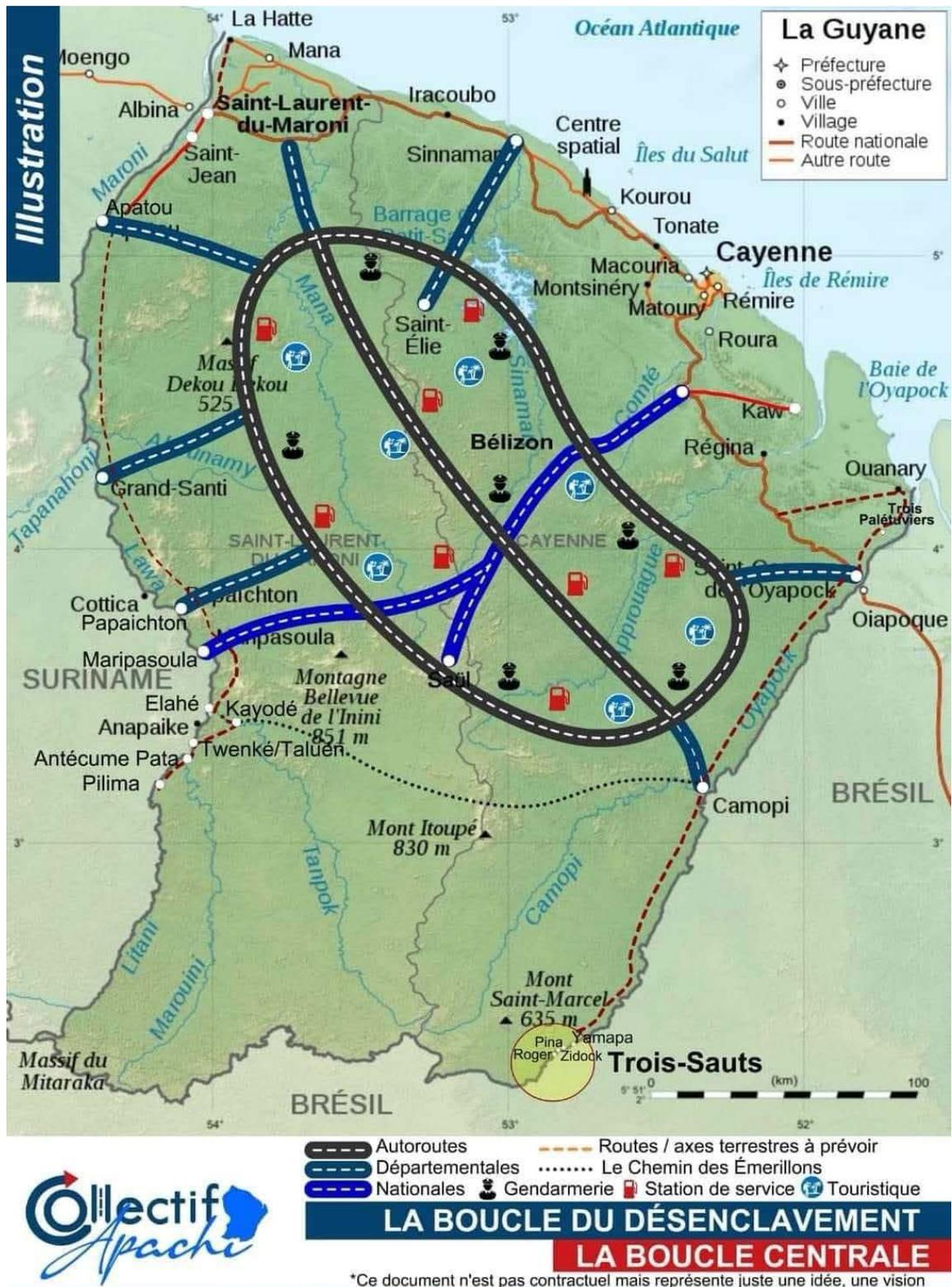


Image 9 : Impossibilité permanente de circuler librement sur le territoire guyanais - Collectif APACHI !

³⁵ Désenclavement en Guyane : qu'est-ce que « la route du fleuve » promise par Emmanuel Macron ? Source : [Ouest France](#)

Enfin, le dernier sujet qui a été abordé est **la question de l'évolution du statut de la Guyane**, promesse faite aux guyanais au lendemain des événements de 2017. **Cette question, véritable serpent de mer de la relation entre l'Hexagone, la Corse et les territoires ultramarins, désireux de faire reconnaître la spécificité de leur territoire, ne cesse d'alimenter les tensions au sein de l'État.**

Petit historique d'une absurdité : « *En gestation depuis le projet avorté de « statut spécial » du député guyanais Justin Catayée en 1959, le débat sur l'évolution statutaire refait surface à la fin des années 1990. (...) En 2010, 69,8 % des électeurs rejettent le projet d'autonomie porté par la majorité des élus, dans le cadre de l'article 74. Le débat est relancé en 2017. L'évolution statutaire du territoire est alors inscrite dans l'Accord de Guyane, signé avec le gouvernement à l'issue du mouvement social. Élu à la Collectivité, en juin 2021, à la tête d'une coalition ancrée à gauche, Gabriel Serville a fait de l'évolution institutionnelle une priorité. (...) En janvier 2020, les élus locaux se sont réunis en congrès et ont voté une proposition d'autonomie dans le cadre d'un statut spécifique, dit « sui generis »³⁶ sur le même modèle que la Collectivité territoriale de Corse. Quatre ans plus tard, après trois autres congrès et vingt-six réunions du comité local de pilotage, **il n'y a toujours pas eu de discussion avec Paris sur un texte pour inscrire le nouveau statut dans la Constitution.** »*

Selon l'ancienne ministre Christiane Taubira « *Emmanuel Macron joue la montre. Il y a des carences locales, mais elles sont un prétexte pour ne pas avancer, et c'est un mauvais calcul de la part de l'État de considérer que les responsables politiques du territoire sont inconstants ou peu clairs dans leur volonté. On est dans l'impasse. **Le placage du système français en Amazonie demeure une absurdité, et tous les secteurs de la vie économique expliquent que les normes françaises ne marchent pas.*** »³⁷

Un « avant-projet » élaboré par les élus locaux, définit les compétences qui seraient transférées par l'État à **la future Collectivité territoriale autonome : aménagement du territoire, transport, agriculture, pêche, forêt, politique de l'énergie, exploration et exploitation des ressources naturelles, enseignement du premier degré... Tandis que d'autres compétences comme la réglementation et le contrôle de l'immigration, l'enseignement du second degré et supérieur, la sécurité publique, la coopération régionale seraient partagées avec l'État.** La Guyane resterait une région ultrapériphérique de l'Union européenne afin de conserver les fonds européens – plus de 100 millions d'euros par an. **Les élus demandent aussi le transfert à la future collectivité du foncier de l'État qui, en Guyane, est propriétaire de plus de 90 % des terres.**

³⁶ **Sui generis** est un terme [latin](#) de droit, signifiant « de son propre genre »¹ et qualifiant une situation juridique dont la singularité empêche tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques. Source : [Wikipedia.org](#)

³⁷ Guyane : Emmanuel Macron face aux élus qui demandent un statut d'autonomie. Source : [LeMonde.fr](#)

La refonte des dotations d'État – le transfert de recettes fiscales et la création de recettes nouvelles – devrait, à terme, permettre à la collectivité de doubler son budget.

Un dernier congrès des élus est prévu le 13 avril pour débattre des propositions des six peuples autochtones de Guyane, soit environ 15 000 Amérindiens. **Leurs représentants demandent le respect de la réglementation internationale fondant les droits des peuples autochtones, la création d'une Assemblée des hautes autorités autochtones de Guyane, pouvant s'autosaisir pour avis sur les projets et les lois pays impactant leurs communautés.** « *On souhaiterait avoir un droit de veto sur des dossiers, tels l'orpaillage ou des projets industriels, ayant un impact sur notre mode de vie* », plaide Sylvio Van Der Pijl, vice-président du Grand Conseil coutumier de Guyane. Les Amérindiens attendent de la future collectivité autonome la protection de leur culture et de leurs « *aires coutumières* », et la mise en œuvre de « *politiques publiques autochtones (...) pour entrer dans un processus de réparation* » et de « *réconciliation* ».

Pour aboutir, le projet guyanais devra passer par plusieurs étapes : l'élaboration d'un texte à inscrire dans la Constitution et à voter en congrès par les députés et sénateurs, la consultation de la population guyanaise, puis la rédaction d'une loi organique sur la nouvelle organisation.³⁸ Un processus long, qui doit aujourd'hui être entamé.

Comme le rappellent les élus du territoire³⁹ « **le rapport à l'État est souvent ambivalent du fait du passé colonial** » (Christiane Taubira, ex Garde des sceaux⁴⁰) et « **pour qu'une population ne soit plus en défiance, il faut des réponses claires : sur le désenclavement du territoire, la restitution des terres, la construction d'infrastructures** » (Jean-Victor Castor, député de la première circonscription de Guyane⁴¹).

Tous les habitants de la Guyane font face aujourd'hui à de multiples problématiques : inégalité d'accès aux droits, un contexte économique dégradé, un contexte social explosif, des infrastructures insuffisantes et en très mauvais état, engendrant un sous-développement économique et une pauvreté endémique causés par une politique de développement hors-sol, technocratique et centralisée en Métropole. Il en résulte une défiance à l'égard de l'État et une volonté commune de reprendre le destin du territoire en main.

³⁸ Guyane : Emmanuel Macron face aux élus qui demandent un statut d'autonomie. Source : [LeMonde.fr](https://www.lemonde.fr)

³⁹ Emmanuel Macron attendu de pied ferme en Guyane, dans un contexte tendu. Source : [Europe 1](https://www.europe1.fr)

⁴⁰ Christiane Taubira. Source [Wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org)

⁴¹ Jean-Victor Castor. Source [Wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org)

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les racines des problématiques du territoire peuvent être schématisées sous forme d'arbre à Problème



Image 10 : Arbre à problème

LA GUYANE UNE TERRE D'OPPORTUNITES

La Guyane a des atouts structurels, stratégiques et emblématiques qui peuvent la mettre sur une trajectoire économique durable. **Elle bénéficie d'une situation géographique et de ressources naturelles exceptionnelles au plan mondial.** De nombreuses ressources y sont exploitées de manière exemplaire, comme le bois. **La Guyane abrite la troisième réserve d'eau douce par habitant au monde,** et est **l'un des endroits où la biodiversité est la plus abondante et la plus préservée.** **Ces richesses stratégiques** (ensoleillement, eau, bois, ressources halieutiques) **devraient lui permettre d'atteindre une suffisance alimentaire et énergétique, et de valoriser son patrimoine naturel.** L'urgence d'un retournement de la situation vient (...) d'une croissance démographique très forte : la population guyanaise a quadruplé en 40 ans et va à nouveau doubler d'ici 2040.⁴²

LES DÉFIS DE DEMAIN

L'enjeu démographique en Guyane est particulièrement intéressant car il se situe sur le plan du développement social et économique et sur le plan sociétal. Les populations majoritaires aujourd'hui sur le territoire ne le seront plus demain et cela implique un **bouleversement profond de l'identité guyanaise.** **La forte augmentation de la population va également entraîner celle des besoins en termes de : logement, éducation, énergie, emploi et transports notamment.** **Des investissements massifs devront être réalisés** pour y répondre : le parc de logements devrait doubler d'ici 2030⁴³ il faudra par conséquent développer les réseaux routiers, sanitaires, de communication... **L'investissement en matière d'infrastructures scolaires devra également être très important,** l'augmentation de la population scolaire permettra également d'élargir l'offre de formation, avec l'augmentation du nombre d'étudiants, l'université de Guyane (créée en 2014) pourra diversifier les disciplines proposées.⁴⁴

La croissance démographique aura un effet d'entraînement sur l'emploi, la construction, la consommation, elle est la principale composante du développement de l'économie locale répondant aux besoins directs de la population. Elle améliorera également les possibilités d'économie d'échelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie de transformation, du commerce et permettra ainsi à la Guyane de sortir des difficultés inhérentes à une économie de trop petite taille.⁴⁵

⁴² Rapport Deloitte pour le WWF France. Le potentiel de développement économique durable de la Guyane Source : WWF.fr

⁴³ Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (srdeii) Guyane 2019-2021. Source : Guyane.gouv.fr

⁴⁴ Les enjeux liés à la croissance démographique. Source : Cerom-outremer.fr

⁴⁵ Les enjeux liés à la croissance démographique. Source : Cerom-outremer.fr

En effet, si l'on se calque sur le modèle des Trente Glorieuses⁴⁶ (Baby-Boom) la hausse rapide de la démographie en Guyane peut laisser espérer une forte croissance économique, mais il faut rester vigilant quant à son coût sociétal et environnemental. Si la génération de mes parents, nés pendant de la 2^{ème} guerre mondiale a connu à la fois les privations et un boom économique et technologique sans précédent, la génération qui leur succède, les Milléniaux n'ont connu qu'une longue période de crises successives. Il serait prudent d'anticiper les effets d'une croissance exponentielle et ses effets sur le long terme afin de ne pas répéter les erreurs qui ont été faites particulièrement en matière de gestion des ressources.

L'enjeu de la préservation de la biodiversité exceptionnelle de la Guyane semble peu en adéquation avec un modèle de développement basé sur la **consommation de masse**. Lorsque l'on dresse un bilan environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance. Du point de vue sanitaire par exemple : des milliers de bâtiments ont été recouverts d'amiante, les études montrent que d'ici 2025, ce produit « star » de la croissance aura fait plus de 100 000 morts⁴⁷. **L'indicateur de progrès véritable**⁴⁸ montre que le bien-être réel dans les pays industrialisés décline depuis 1978, alors que le PIB augmente, ce qui signifie que les choix stratégiques qui fondent **ce modèle de développement n'ont mis qu'une génération pour montrer leur contre-productivité**. Du point de vue environnemental, les études sur le développement économique occidental montrent que la croissance économique est corrélée à la consommation d'énergies fossiles.⁴⁹ Si notre mémoire associe toujours cette période à une « *croissance* », un essor, tout dépend de ce que l'on compte : **la production augmente, mais le rendement énergétique se dégrade**. L'héritage laissé par cette période doit nous interroger sur le modèle de développement économique souhaitable pour un territoire tel que la Guyane.

Les crispations créées par le projet de centrale photovoltaïque **CEOG (Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais)** sont un exemple de la complexité des enjeux guyanais. Les coupures d'électricité handicapent la population et les entreprises en Guyane car les infrastructures existantes ne permettent plus de fournir la quantité d'énergie nécessaire, notamment dans l'Ouest guyanais (Saint-Laurent du Maroni) qui connaît une pression démographique croissante. Le projet CEOG s'inscrit dans la cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) guyanaise 2018-2023 prévoyant l'installation de 20MW **de production stable et à base d'énergies renouvelables** dans l'Ouest du territoire⁵⁰. Environnementalement vertueux, ce projet semble répondre pleinement à l'une des problématiques du territoire dans le respect de l'enjeu environnemental, mais son implantation a donné lieu à une plainte

⁴⁶ Les "Trente Glorieuses" désigne la période d'une trentaine d'années qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, jusqu'au premier choc pétrolier de 1973. C'est, pour les pays industrialisés occidentaux, une période de prospérité exceptionnelle. Elles se caractérisent par une forte croissance économique, le plein emploi, l'accroissement rapide du pouvoir d'achat et l'essor de la consommation de masse.

⁴⁷ Chiffres de [l'Organisation Mondiale de la santé](#).

⁴⁸ L'indicateur de progrès véritable (IPV) est un indicateur alternatif au produit intérieur brut (PIB) ou à l'indice de développement humain (IDH) pour tenter de mesurer l'évolution du bien-être réel d'un pays.

⁴⁹ Étude du lien entre PIB et consommation d'énergie. Source : [The Shift Project](#)

⁵⁰ Financement de la centrale électrique de l'ouest guyanais (CEOG). Source : [AFD](#)

auprès de l'ONU, déposée par l'ONAG⁵¹ (l'Organisation des Nations autochtones de Guyane française) à la demande du chef coutumier du village de Prospérité⁵² car il est implanté sur un terrain de 140 hectares (cédé par l'État) jouxtant le village et mettant ainsi en péril la démarche fragile d'auto-suffisance développée par la communauté du village. Le 2 mai 2024, **le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies se dit préoccupé par [...] le fait qu'il n'y aurait pas eu de consultation ni de consentement libre, préalable et éclairé du peuple kali'na avant l'approbation du projet.**⁵³

Cet exemple montre l'urgence de consulter la population, la nécessité impérative de trouver un espace de reconnaissance de l'altérité au sein de la République et de mettre réellement en place le processus de rétrocession du foncier pour soutenir le développement du territoire au travers de projets visant à l'auto-suffisance et à la souveraineté alimentaire.

DÉPASSER LES FREINS

Naître en Guyane, n'a jamais été anodin. Citoyen français ? Enfant d'un ou deux parents français ? Enfant de parents immigrés légalement ou pas mais rêvant de donner un avenir meilleur à son enfant ? Issu d'une communauté ou d'une autre ? Locuteur français ou riche d'une ou de deux autres cultures étrangères ou natives ? Homme ou femme ? Né à Cayenne, à Saint Laurent du Maroni, au cœur de la forêt amazonienne, ou ailleurs ? Grandir à l'autre bout du monde, dans un environnement culturel et social différent. Tous ces **faits sociaux**⁵⁴ participent à une forme de déterminisme au même titre que de naître à Marseille, dans un village du Gers ou en banlieue parisienne, notre capital économique, symbolique, culturel et social n'est pas le même.⁵⁵

Le déterminisme social est un phénomène complexe, ses causes sont multiples et un grand nombre de facteurs entrent en jeu. Évoluer dans un contexte social dégradé comme en Guyane où le taux d'emploi est faible, où le taux de pauvreté est élevé et où les perspectives d'avenir sur le territoire sont restreintes, à 7000 km de la capitale où le pouvoir de décision est **centralisé**, participe à une forme de résignation de la population qui est renforcée par le manque d'infrastructures et leur répartition inégale. **Cette forme de résignation aboutit à une perte de confiance en soi et dans le système social dans lequel on évolue, pour, finalement s'en extraire : « ce n'est pas pour moi ».** Cette forme de fatalisme est aggravée par une accumulation de variables telles que le sexe, l'origine ethnique, la qualité

⁵¹ L'ONAG est une association régie par la loi 1901, dotée du statut consultatif spécial des Nations Unies, et dont l'objet est la défense des droits des peuples autochtones en Guyane française.

⁵² Le village de Prospérité, est un village amérindien Kali'na de Guyane Française, installé depuis plus de 30 ans à quelques kilomètres de la ville Saint Laurent du Maroni. Ce village est l'un des rares villages autochtones à développer une dynamique collective d'auto-suffisance, incluant la chasse, la pêche, la médecine traditionnelle, couplée à une dynamique de réappropriation de leur culture (pratiques traditionnelles de chants, danse, tenues), qu'ils mettent en place au sein de leur association du village AT'OPU W+P+.

⁵³ Guyane : l'ONU demande à la France de respecter les droits des Autochtones. Source : Espaces Autochtones - [RadioCanada.ca](https://radio-canada.ca)

⁵⁴ Émile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris : F. Alcan, 1919

⁵⁵ Bourdieu Pierre, « Sociologie générale, vol. 2 - Cours au Collège de France (1983-1986) », Seuil, 2016

de l'enseignement ou le statut social pour n'en citer qu'une partie.

Si le principe de **l'Universalisme au sein de la république française**, qui consiste à ne pas opérer de différences au sein de la population implique que la diversité culturelle soit acceptée, il est à manier avec précaution car paradoxalement c'est en son nom qu'ont été menées les conquêtes coloniales justifiant des bienfaits de l'exportation des valeurs d'une France qui s'est voulue « généreuse » et « émancipatrice ». L'Universalisme est intimement lié à la notion d'égalité des droits, s'il suppose que les individus soient perçus avant tout comme **des citoyens** dans le but de les laisser exprimer librement leur personnalité, leurs identités individuelles et collectives, sans prédétermination, **il impose par principe l'interdiction de toute discrimination. Mais cela induit deux choses particulièrement perverses : la dénégation de la substance de l'altérité et de l'environnement socio-culturel dans lesquelles chaque individu évolue.** C'est au nom de ce principe que les statistiques ethniques sont interdites en France. Si le principe est louable, cela implique une méconnaissance des spécificités ethniques qui peuvent induire à titre d'exemple des problématiques en termes de prise en charge adaptées de certaines pathologies spécifiques⁵⁶. Au même titre, ignorer le parcours migratoire d'un enfant qui arrive en France, c'est effacer de facto une partie de son identité et nier une partie des caractéristiques qui le mettront en situation d'être discriminé.⁵⁷ Enfin, s'il faut le rappeler, les tensions ethno-raciales sont un sujet prégnant dans notre société, la méconnaissance des spécificités de chacun sous couvert d'uniformisation de chaque individu en tant que citoyen ne font qu'exacerber la peur de l'autre (on a peur de ce qu'on ne connaît pas) et le sentiment de mépris d'une part grandissante de nos concitoyens (On ne souhaite pas me connaître, c'est donc que l'on me méprise).

L'intersectionnalité défend l'idée qu'il n'est pas possible de discuter de privilège ou d'oppression sans prendre en compte tous les aspects qui constituent l'identité des personnes : *« L'expérience de l'intersectionnalité, c'est (...) pour chaque personne, quels que soient son sexe, sa classe et sa couleur de peau, l'imbrication de propriétés qui finissent par définir (...) des identités complexes »*⁵⁸. C'est la juriste afro-américaine Kimberlé Crenshaw⁵⁹ qui introduit cette notion aux États-Unis à la fin des années 80. Héritière des théories féministes noires américaines, elle définit l'intersectionnalité comme étant une situation dans laquelle une personne regroupe « des caractéristiques raciales, sociales, sexuelles et spirituelles qui lui font cumuler plusieurs handicaps sociaux et en font la victime de différentes formes de discrimination ». À titre d'exemple, je vous laisse imaginer à quel point la probabilité qu'une jeune adolescente Wayãpi originaire de Camopi devienne ingénieure système au CNES de Kourou est proche de 0. L'origine ethnique, le sexe, la difficulté d'accès aux infrastructures (déplacement, école, internet...),

⁵⁶ Melchior, Maria, Annabel Desgrées du Loû, et Anne Gosselin. « À quand une prise en compte des disparités ethno-raciale vis-à-vis de la santé en France ? », Source : [Santé Publique](#), vol. 34, no. HS1, 2022.

⁵⁷ Vié, Alexandra. « École et migration en Guyane française : invisibilité des parcours migratoires dans les dossiers scolaires à Maripasoula », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34, no. 4, 2018, pp. 143-165.

⁵⁸ É. Fassin et M. Viveros Vigoya, « Intersectionnalité », op. cit., p. 521.

⁵⁹ Kimberlé Williams Crenshaw, féministe, juriste et professeur à [UCLA School of Law](#) et à la [Columbia Law School](#). Source : [Wikipédia.fr](#)

la difficulté économique (coût des études en métropole), les barrières mentales pour ne citer qu'eux sont les éléments multidimensionnels qui rendent ce projet improbable si tant est que l'idée puisse lui être venue.

L'uniformisation a été un des grands principes de la départementalisation, également nommée **l'assimilation**. Ce processus de décolonisation jamais réellement achevé a interféré à tous les niveaux de l'organisation économique et sociale des territoires concernés dont la Guyane, tout en **nécessitant l'ajustement quasi-systématique des dispositifs de politiques publiques importés de Métropole éloignant l'idéal d'une République une et indivisible et perpétuant les inégalités qui devaient être effacées par ce principe même.** « (...) Faut-il rappeler que l'égalité sociale tant attendue a été proclamée seulement en 1996, soit cinquante ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, que la loi du 28 février 2017 portait le titre symptomatique de « programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ». Lorsque l'on prend conscience « qu'en 2023 les différents territoires en sont encore à négocier avec l'État des contrats de convergence et de transformation visant à les hisser au niveau de leurs homologues de l'hexagone dans le respect de leurs particularismes »⁶⁰ on s'aperçoit à quel point le passé de la Guyane et des autres départements ultra-marins est encore impactant aujourd'hui. **Ces manquements à la promesse républicaine d'égalité, tend à nourrir un sentiment de trahison** dans la population engendrant des questionnements profonds sur le devenir des territoires départementalisés au sein de la République.

Si la France s'interroge aujourd'hui sur ses fondements, ses valeurs et sa capacité à intégrer la diversité alors que nous faisons face à une montée des communautarismes sans précédent, faire un pas de côté pour regarder avec objectivité les erreurs du passé peut s'avérer instructif. En ce sens, **le processus de décolonisation des territoires ultramarins peut apporter des enseignements précieux quant à l'évolution de la société civile et à sa capacité de résilience. Même si rien n'est parfait, nous avons l'opportunité de faire avancer les choses, dans un environnement législatif favorable. Certes, dans la réalité, nous sommes loin des ambitions affichées, mais nous les rêvons collectivement, ce qui n'est pas le cas de toutes les sociétés, et ça c'est un motif sérieux d'espoir.**

⁶⁰ Justin Daniel. [Source \(extraits\) « Cause commune n° 34 » mai/juin 2023. Lecture libre](#)

UN DÉVELOPPEMENT RESILLIENT

Dans un contexte socio-économique particulièrement défavorable qui a abouti à **une forme de discrimination diffuse** (problématique d'accès aux prêts bancaire, accès limité à des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat...), de **défiance à l'égard de l'État** et de **dégradation de l'estime de soi en tant que citoyen**, les guyanais ont développé un système de fonctionnement solidaire et résilient. Réfléchir à **un modèle de développement** prenant ses racines dans **la principale richesse de ce territoire : sa population**, centré sur **le concept de « capabilité »**⁶¹ issu du travail de l'économiste, philosophe et Prix Nobel, Amartya Sen⁶² et **priviliégiant la liberté de choix** semble pertinent au regard des problématiques que rencontre le territoire. **Changer de référentiel en matière de développement économique en intégrant une pensée éthique offre une opportunité d'ouvrir le champ des possibles.**

La théorie du **choix social**⁶³ qu'Amartya Sen a développée à partir des travaux de de Kenneth Arrow⁶⁴ est le contrepied de ce qui a présidé aux politiques de développement du territoire guyanais à savoir : **l'assimilation, la centralisation, l'universalisme et l'uniformisation** (limitant de facto la liberté de choix de la population). La société guyanaise a montré lors du mouvement de 2017 que l'ensemble de ses composantes étaient en capacité de converger librement vers un objectif commun : **le développement de leur territoire**. Il est désormais nécessaire de travailler à la pérennisation de cette dynamique en lui offrant un terreau fertile, **basé sur 3 piliers co-dépendants : l'évolution statutaire du territoire, la capacitation de la population et la restitution et la répartition du foncier.**

Comme je l'ai évoqué dans la partie consacrée au contexte social du territoire, la question de l'évolution statutaire de la Guyane est un sujet qui mine le rapport entre le territoire et son développeur, l'État. **L'enjeu de l'évolution statutaire de cette collectivité est la clarification des rapports entre la Guyane et la France et compte-tenu de l'histoire commune de ces deux entités cela mériterait un travail conjoint sur ce passé pour pouvoir mieux aborder l'avenir, qui ne semble pas être à l'ordre du jour.** Si la collectivité territoriale a engagé un processus proactif (en réseau avec les autres territoires ultramarins) afin de faire évoluer la situation, il semble, au regard du silence de l'État à ce sujet, que la France malgré sa promesse (2017) n'est pas dans une dynamique d'écoute.

⁶¹ La capabilité désigne la liberté pour un individu de choisir un mode de vie auquel il attribue de la valeur.

⁶² Amartya Sen. Né en 1933, Amartya Sen est un économiste et philosophe indien. Spécialiste des problématiques de la pauvreté et du développement, il a reçu le prix Nobel d'Économie 1998 pour « sa contribution à l'économie du bien-être ». Il enseigne actuellement à Harvard.

⁶³ La théorie du choix social est un domaine multidisciplinaire lié aux thématiques de l'économie, de la théorie de la décision et de la théorie politique. Elle vise l'étude et l'analyse de la manière dont la combinaison d'opinions individuelles peut mener, au niveau collectif (ou social) à un classement des choix possibles, voire à une décision unique.

⁶⁴ Kenneth Joseph Arrow, né le 23 août 1921 à New York et mort le 21 février 2017 à Palo Alto, est un économiste américain. L'impact des travaux de Kenneth Arrow a été significatif en sciences économiques. Pendant plus de cinquante ans, il est un des économistes les plus influents dans cette discipline. Sa notoriété est liée à ses contributions à des domaines variés : la théorie du choix social (en particulier son théorème d'impossibilité), la théorie de la croissance endogène, l'économie de l'information ainsi que la théorie de l'équilibre général.

Dans le monde contemporain, il est impossible de distinguer les dimensions sociales et politiques tant l'État intervient dans toutes ses strates de la société. **Si cet outil juridique est éminemment important dans la réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de développement adaptée, ce n'est heureusement pas un préalable nécessaire** (l'évolution statutaire est un sujet d'actualité depuis 1946). **En tant qu'association nous n'avons pas le pouvoir d'agir sur ce levier mais cela n'empêche en rien le développement de stratégie dans le cadre législatif existant.**

Indiscutablement, **une population éduquée, informée et motivée par la question sera plus à même de soutenir cette évolution statutaire et le développement local.** En travaillant sa capacité à agir et à être, chaque individu devient plus « capable » de mener une vie souhaitée et acceptable, correspondant à ses aspirations par l'acquisition de la liberté de choix. **C'est par l'intermédiaire de ce processus que chacun va acquérir une plus grande estime de lui et par l'implication qu'il développera, un meilleur espoir en l'avenir.** Renforcer de manière équitable les capacités individuelles et collectives permet de tendre vers l'idéal de justice sociale, l'engagement aura du sens grâce aux perspectives d'apaisement de la société et d'amélioration des conditions de vie. **C'est à cet endroit que le projet SONMEN POU RÉCOLTER peut agir en proposant un espace d'échange, d'accompagnement et d'information pour les porteurs de projet.**

Enfin, A. Sen préconise de privilégier l'égalité des capacités par rapport à l'accès aux ressources. La question de la ressource est prééminente dans le schéma de développement de la Guyane. La surface agricole utilisée (SAU) par habitant est 3,5 fois plus faible en Guyane qu'en moyenne en France⁶⁵. **La rétrocession des terres par l'État figurait d'ailleurs parmi les principales revendications en 2017. Héritage de l'époque coloniale, le foncier de l'État représente plus de 95 % de du territoire.** Six ans après l'accord de Guyane, **sur les 250000 hectares promis aux collectivités, un peu plus de 3000 ont été attribués,** principalement aux communes. Ce retard s'explique par la lourdeur des procédures administratives et notamment le fait que *« l'État juge les projets avant de donner le foncier »* M. Carencu Ministre des outre-mer, **mettant en position de demandeur celui qui réclame le retour d'un bien qui lui revient de droit.**

L'accord de Guyane prévoyait également la rétrocession de 400 000 hectares aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengue. Cet établissement public censé gérer cette rétrocession n'a toujours pas vu le jour, l'État exigeant des garanties sur la gouvernance, partagée avec l'État et la collectivité territoriale de Guyane (CTG). Les Amérindiens bénéficient déjà d'environ 700 000 hectares de zones dédiées, des concessions mais surtout des zones de droits d'usage collectifs (ZDUC), qui garantissent les

⁶⁵ Source : [Rapport Deloitte](#)

droits de chasse, pêche et cueillette et toute autre activité de subsistance mais elles ne répondent pas aux besoins des populations sur la question du développement. Elles sont d'ailleurs remises en cause dans le cadre de l'implantation de la CEOG à proximité du village de PROPÉRITÉ. Enfin, l'État s'était également engagé à céder 20 000 hectares aux agriculteurs via une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Créée en 2021, il a débuté son activité le 21 juin 2023. Malgré tout, depuis 2017, selon la préfecture, l'État a transféré près de 5 800 hectares aux agriculteurs locaux, les deux tiers des demandes ayant reçu un avis favorable. Encore une fois, il garde le pouvoir de décision sur les attributions.

« On a une spéculation foncière parce que le principe du territoire de l'Inini – l'intérieur guyanais administré directement par le gouverneur puis le préfet de 1930 à 1969 – est maintenu, avec une mise sous cloche de la Guyane, et un développement concentré sur le littoral, où on se retrouve avec des parcelles vendues à 200 ou 250 euros le m². » Le député de Guyane « porte une revendication locale de plusieurs dizaines d'années, la restitution totale des terres, car il faut sortir d'un anachronisme basé sur le pseudo-fondement juridique d'une ordonnance royale, qui a fait passer en Guyane toutes les terres dites libres et sans maître, dans le giron de l'État ». ⁶⁶

Le peu de surface disponible et le prix élevé des matériaux de construction entraînent un prix de l'immobilier à Cayenne comparable aux prix pratiqués à Lyon. Dans un contexte de grande pauvreté ce phénomène ne fait qu'aggraver la précarité et le développement de l'habitat informel. Cela entraîne une pression immobilière sur les terrains disponibles et un devoir de vigilance accru quant à la destination des terres qui se libèrent. **La juste répartition des terres, ressource indispensable est un point axial de la politique de développement du territoire, mais pour l'heure cet enjeu reste en grande partie dans les mains de l'État.**

Le projet **SONMEN POU RÉCOLTER** se situe à la jonction de la question de la répartition du foncier et de la capacitation de la population. **Notre objectif est de faciliter la mise en place de projets et d'actions qui permettent de lutter efficacement contre la précarité**, conséquence directe des politiques publiques qui ont été menées sur le territoire, **en accompagnant les porteurs de projet dans une démarche de capabilisation, se basant sur les ressources et les savoirs faire locaux.** Basée sur la préconisation numéro 6 du Rapport Deloitte, commandé en 2018 par le WWF France (Voir annexe 1), **cette démarche a pour but de développer le nombre de projets agricoles destinés à l'auto-suffisance et à l'alimentation du marché local en produits frais qui amélioreront les conditions de vie sur le territoire.**

⁶⁶ En Guyane, l'État veut accélérer la cession d'une partie des terres aux collectivités. Source : [Lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les opportunités du territoire peuvent être schématisées sous forme d'arbre à Objectifs.

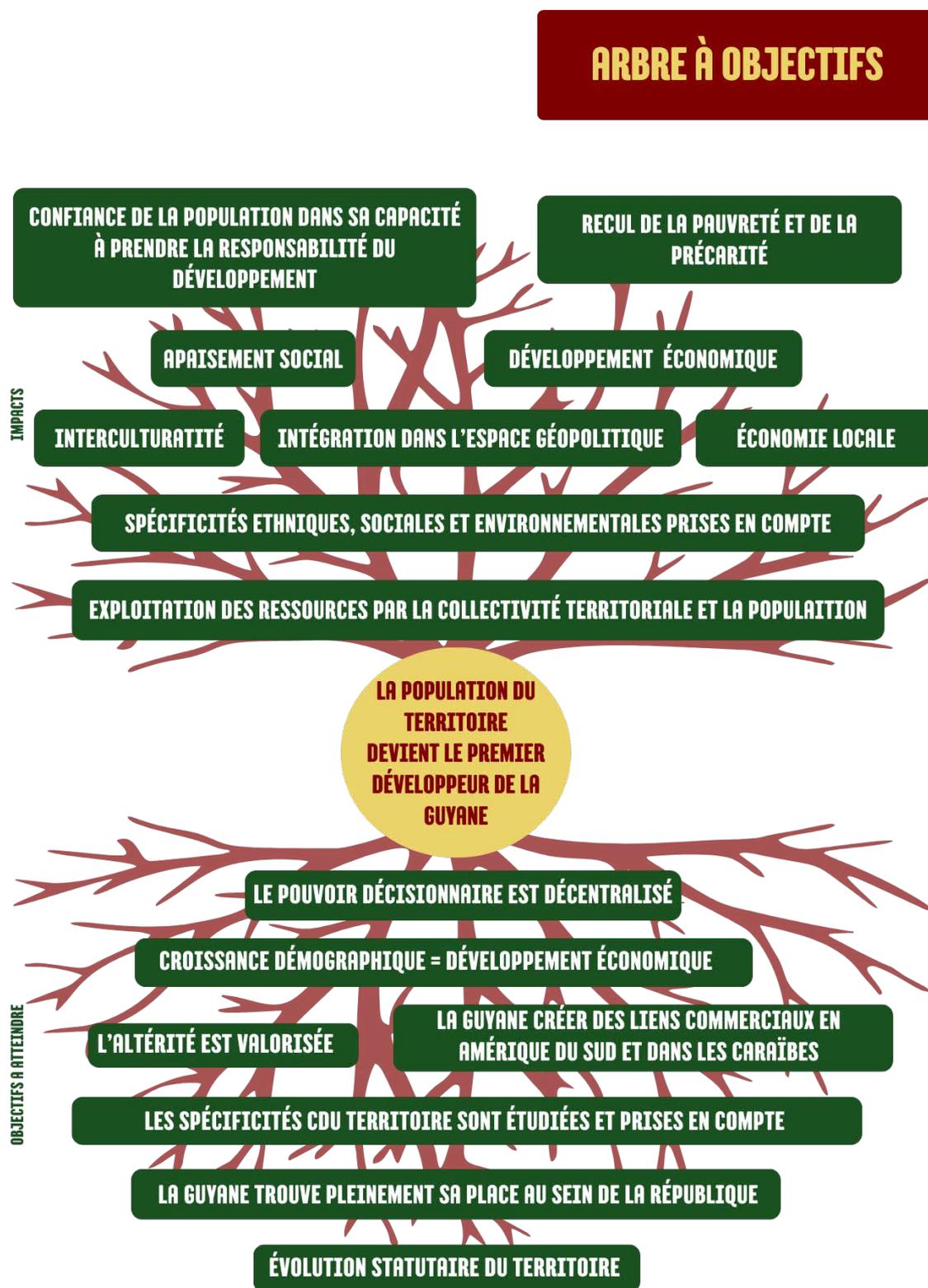


Image 11 : Arbre à objectifs

« La pire des attitudes est l'indifférence (...) En vous comportant ainsi, vous perdez l'une des composantes essentielles qui fait l'humain (...) : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence. »

STEPHANE HESSEL, *INDIGNEZ-VOUS !*

SONMEN POU RÉCOLTER : UN PROJET CITOYEN GUYANAIS

Convaincre de la nécessité de développer des projets pour que les habitants de la Guyane puissent accéder au même niveau de développement que dans l'Hexagone ne pose en soi aucun problème sur le territoire et même au niveau des services de l'État. Les acteurs locaux sont conscients des problématiques qui ont été identifiées et cherchent des moyens de mettre en œuvre un rattrapage. Reste à savoir si un « rattrapage » est l'objectif à atteindre dans un contexte de modification profonde des politiques sociales. **Aujourd'hui, une vision de l'individu entrepreneur de soi, incité, et souvent contraint à faire face aux risques auxquels l'expose son inadaptation se substitue à l'« État Providence »,** protecteur, hérité des « Trente Glorieuses ». ⁶⁷ Atteignant ainsi le paroxysme du processus d'individualisation du capitalisme néo-libéral et détruisant à bas bruit le principe de solidarité nationale pourtant inscrite dans la constitution. ⁶⁸ L'exemple des réformes successives du régime d'indemnisation des personnes privées d'emploi en France, ou encore celle du revenu de solidarité active, en sont les exemples les plus récents.

Lorsque l'on développe ce type de projet le questionnement se situe également dans le chemin à emprunter : **répondre à l'une des trop nombreuses urgences au coup par coup** en prenant exemple sur les nombreux textes de lois dont nous abreuvons les gouvernements successifs depuis 2002 à chaque « Fait Divers » médiatisé ⁶⁹ **ou développer un véritable projet de fond, porteur d'un vrai changement.** Dans une société où l'immédiateté et le retour sur investissement sont devenus la règle de l'action publique, la tentation peut être grande d'emprunter une vision : un problème/une solution, comme par exemple mettre en place un chèque carburant lorsque le prix des carburants augmente de manière brutale, sans travailler sur le problème de fond : la paupérisation des classes moyennes. Certes la mesure, ponctuelle est très bien reçue par les « électeurs en puissance » (quoique le retour sur investissement peut être sujet à questionnement lorsque l'on consulte les chiffres de l'abstention), mais elle nécessite d'être répétée lorsque le climat social se dégrade à nouveau. Coûteuses ces « réponses » ne règlent aucun des problèmes auxquelles elles ne font que pallier. **La Guyane est coutumière de ce type de mesure ayant pour objectif d'apaiser un climat social explosif.**

Enfin, on peut choisir deux types de stratégies pour convaincre de l'utilité d'un projet, soit en s'appuyant sur la pertinence des idées avancées en matière de développement, soit en mettant en lumière les possibilités de synergie entre ces idées et les priorités officielles du développement.

⁶⁷ Abraham FRANSSSEN. Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, *L'État social actif : une reformulation du contrat social ?*
Source : UClouvain.be

⁶⁸ Extrait du préambule de la Constitution française de 1946 (repris par celle de 1958) : « (...) Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. (...) ». Source : Elysee.fr

⁶⁹ L'émotion fait la loi : une habitude depuis 2002. Source : LeMonde.fr

Nous avons fait le choix de mettre en avant les possibles synergies avec les priorités officielles de développement local du territoire et notamment sa stratégie en faveur du déploiement de l'Économie sociale et solidaire en Guyane. En effet, dans un contexte où les décideurs politiques doivent allouer des ressources limitées et trancher entre des priorités urgentes et concurrentes (sécurité, pauvreté, protection sociale....) prendre en compte les objectifs intrinsèques du développement territorial dans leur ensemble les oblige à s'éloigner des sujets visibles, spectaculaires au sens de l'exposition médiatique (et porteurs de retombées électorales par conséquent) et à aborder les sujets sociologiques, plus délicats, du rapport au pouvoir et de l'injustice sociale notamment. **Construire un projet de territoire c'est avant tout s'intégrer et développer un écosystème dans un environnement préexistant.**

En accompagnant un changement de paradigme dans la société guyanaise, celui de **la réappropriation de la responsabilité du développement du territoire par la population**, nous développons un projet basé sur les principes de l'économie sociale et solidaire : **la non lucrativité et la juste répartition des excédents, la gestion démocratique, la libre adhésion et la solidarité inscrits dans les orientations stratégiques du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)⁷⁰.** Innovant, ce changement profond de vision du développement territorial nécessite une connaissance approfondie des enjeux et des réalités du territoire et des acteurs du développement pour avoir l'opportunité de conduire un changement profond et pérenne.

UN PROJET CITOYEN CEST QUOI ?

J'ai toujours été intimement persuadée de **la force des mots et de la puissance de leur signification.** Le français est une langue précise et particulièrement riche, qui aujourd'hui est victime du **développement d'un Novlangue⁷¹**, dont l'objectif, à peine caché est de restreindre le domaine de la pensée et son indépendance en réduisant au strict minimum du nombre de mots utilisés (notamment les termes conceptuels) et par des structures grammaticales ramenées à un niveau infantile. Nos politiques sont devenus maîtres en la matière, **développant des Mots Nouveaux, vides de sens et favorisant le Doublethink⁷²** (capacité à accepter simultanément 2 points de vue opposés, annihilant l'esprit critique). **C'est pourquoi il est particulièrement important de nommer les concepts par leur « vrai » nom.**

⁷⁰ Instauré par loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le SRDEII porte une ambition pour le territoire au-delà de la durée d'une mandature territoriale et projette le développement de la Guyane sur les vingt prochaines années au moins. Source : [Ctguyane.fr](http://ctguyane.fr)

⁷¹ Le concept de Novlangue a été introduit par Georges Orwell, dans son célèbre roman *1984* paru en 1949. Pour aller plus loin : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec-george-orwell/la-novlangue-instrument-de-destruction-intellectuelle-6908375#>

⁷² Le concept de DoubleThink (Doublepensée) a été introduit par Georges Orwell, dans son célèbre roman *1984* paru en 1949

Projets “coopératifs”, “citoyens”, “collectifs”, “participatifs”, d’“intérêt territorial”... depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le champ lexical de l'ESS c'est considérablement élargi, faisant le bonheur des rédacteurs d'appels à projet et couvrant la richesse des initiatives émergeant aux dispositifs qui ont fleuri depuis. Mais ce vocabulaire reste mal connu des non-initiés, favorisant le solidaire-washing, le greenwashing de l'ESS.

On peut citer en exemple les budgets participatifs de la Région Occitanie : au lendemain de la crise du Covid la région a dégagé une part de son budget pour le soumettre au choix des citoyens et faire en sorte que ces derniers décident où l'argent public doit être investit, initiative louable en ces temps où la solidarité est réapparue comme une valeur essentielle au maintien de la paix sociale. En lisant avec attention le dispositif on s'aperçoit rapidement qu'en effet les citoyens du territoire (à partir de l'âge de 15 ans, on peut se poser la question de ce choix, mais c'est un autre débat) sont consulté sur le choix de projets touchant à leur quotidien « Ma solution pour le climat », « Budget participatif pour une alimentation durable », « Vos solutions pour la vie étudiante » ... Mettant en concurrence les porteurs de projet locaux dans un soucis d'équité entre les territoires (Les projets lauréats sont le projet classé premier dans chaque département par équité territoriale, puis les projets ayant collecté le plus grand nombre de votes, en fonction de l'enveloppe budgétaire encore disponible). Pour avoir participé, tout à fait enthousiaste aux premiers budgets participatifs, je me suis rapidement aperçue qu'ils n'étaient **pas participatifs mais consultatifs**, ce qui ne signifie pas tout à fait la même chose. La collectivité s'est défaussée de son rôle d'expert pour départager les candidats et les lauréats ont suivi le chemin « normal de la demande de subvention » à l'issue du processus de présélection par le vote citoyen. De nombreux projets ne rentrant pas dans les critères de la subvention classique n'ont pas été financés bien qu'ils aient été plébiscités. Cette initiative « innovante » ne fait guère l'unanimité et malgré une campagne marketing couteuse, elle ne génère que les votes de ceux qui sont sollicité à grands renforts de textos, WhatsApp etc... par les porteurs de projet. **Pas de réveil citoyen.**

Comment se repérer dans le foisonnement des termes permettant de qualifier ces projets d'un nouveau genre ? Eh bien, à moins de suivre une formation spécialisée pour comprendre les enjeux de ces projets, difficile de comprendre ce qui se cache véritablement derrière chacune de ces nouvelles qualifications. Il est d'autant plus important de prendre le temps de bien définir son projet. La Méthode du QQQCCP (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi), appelé aussi méthode du questionnement est un outil d'aide particulièrement intéressant à ce stade du développement de projet, permettant une définition fine de ce qu'est notre projet.

Nous l'avons appliquée à notre idée de départ afin d'en dessiner les contours :

| QOQCCP | Description |
|------------|---|
| Quoi ? | Soutenir le développement du territoire au travers d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire dans le respect de l'environnement |
| Qui ? | Projet destiné aux porteurs de projet guyanais Financé par la population du territoire |
| Où ? | La Guyane |
| Quand ? | Sur un temps long, pas de one-shot |
| Comment ? | Mettre en place un outil financier permettant de mutualiser les fonds guyanais pour le développement du territoire |
| Combien ? | Le nombre maximum de bénéficiaires sur le territoire en 1 ^{ère} et seconde intention |
| Pourquoi ? | Pour répondre aux problématiques du territoire : pauvreté endémique, manque de perspective économique, difficulté d'accès à une nourriture saine... |

Puis, nous avons cherché quelle définition correspondait le mieux à notre type de projet. **Dans la jungle des néologismes attachés à l'ESS nous avons cherché des critères de définition qui couvraient l'ensemble du champ couvert par le projet.** Nous avons trouvé un ensemble de critères satisfaisants du côté de ceux qui développent des projets de **réappropriation de l'énergie par les citoyens. Ils définissent les PROJETS CITOYENS comme des projets réunissant 4 critères essentiels⁷³:**

- ◇ **L'ancrage territorial**
- ◇ **Une gouvernance démocratique et transparente**
- ◇ **Une finalité non-spéculative**
- ◇ **Le respect de l'environnement**

Le Fonds de dotation SONMEN POU RÉCOLTER sera créé par l'association NOU PARE POU GUYANE et des personnes issues de la société civile. Un comité consultatif sera composé par des membres des collectivités territoriales. La gestion des ressources financières et foncières sera transparente et soumise à l'approbation des membres. Nous visons une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès au foncier et l'alimentation équitable avec le souci du respect de l'environnement.

⁷³ Charte du citoyen ENR. Source : Citoyenr.org

CONDUIRE LE CHANGEMENT

L'émergence des nombreux collectifs citoyens depuis les grèves de 2017 (et même avant) montre un terreau fertile au sein de la société civile pour mener un projet de transition profond en Guyane. Sortir de la position d'attendre des solutions de la part d'un État tout-puissant, développeur du territoire à la réappropriation de la responsabilité collective et individuelle de ce développement suppose un accompagnement de l'émergence.

Le processus de conduite du changement aide à gérer étape par étape les grandes transitions en mettant en place un processus solide et réfléchi. **Il est une aide à l'adaptation et facilite la transition entre deux étapes d'évolution qui peuvent être source de désordre et de confusion, c'est la raison pour laquelle ce processus doit avant tout être abordé honnêtement et ouvertement en étant conscient des conséquences que cela peut impliquer. Un plan de conduite du changement aide à prendre conscience de la valeur apportée par le changement proposé, sans bousculer outre mesure les habitudes de chacun. Le Projet que nous développons s'inscrit dans un changement profond qui est en cours au sein de la société guyanaise. Mais il faut être attentif à un point particulièrement important pour que la société change : une majorité de personnes de ce groupe doivent changer au niveau individuel. Nous visons donc à travailler au niveau individuel pour accompagner cette modification profonde.**

« Par « conscience », j'entends ce lieu intime où chaque être humain peut en toute liberté prendre la mesure de sa responsabilité à l'égard de la vie et définir les engagements actifs que lui inspire une véritable éthique de vie pour lui-même, pour ses semblables, pour la nature et pour les générations à venir. » Pierre Rabhi⁷⁴, Manifeste pour la terre et l'humanisme – Pour une insurrection des consciences (Actes Sud, 2018)

Le modèle ADKAR[®] est une méthodologie de conduite de changement développée par Jeffrey Hiatt (société PROSCI)⁷⁵. Elle est particulièrement intéressante car basée sur le changement individuel, en 5 points :

- ◇ **Awareness** : prise de conscience qu'un changement est nécessaire
- ◇ **Desire** : désir de soutenir et de prendre part à ce changement
- ◇ **Knowledge** : disposer des connaissances nécessaires pour opérer le changement et le réussir
- ◇ **Ability** : capacité à mettre en œuvre le changement
- ◇ **Reinforcement** : phase de renforcement pour garantir un changement efficace et pérenne

Comme nous l'avons détaillé dans le descriptif de la première partie, les phases 1 & 2 sont en cours, SONMEN POU RÉCOLTER propose le développement d'outils pour intervenir au niveau de l'acquisition des connaissances, la capacité de mise en œuvre et le renforcement.

⁷⁴ Agriculteur, écrivain et penseur français d'origine algérienne, Pierre Rabhi est un des pionniers de l'agriculture biologique et l'inventeur du concept des "Oasis en tous lieux". Il défend un mode de société plus respectueux des êtres humains et de la terre. Source : [Actes sud](#)

⁷⁵ ADKAR Model. Source : [Prosci.com](#).

Selon John Kotter⁷⁶, 8 étapes sont nécessaires à la conduite du changement :

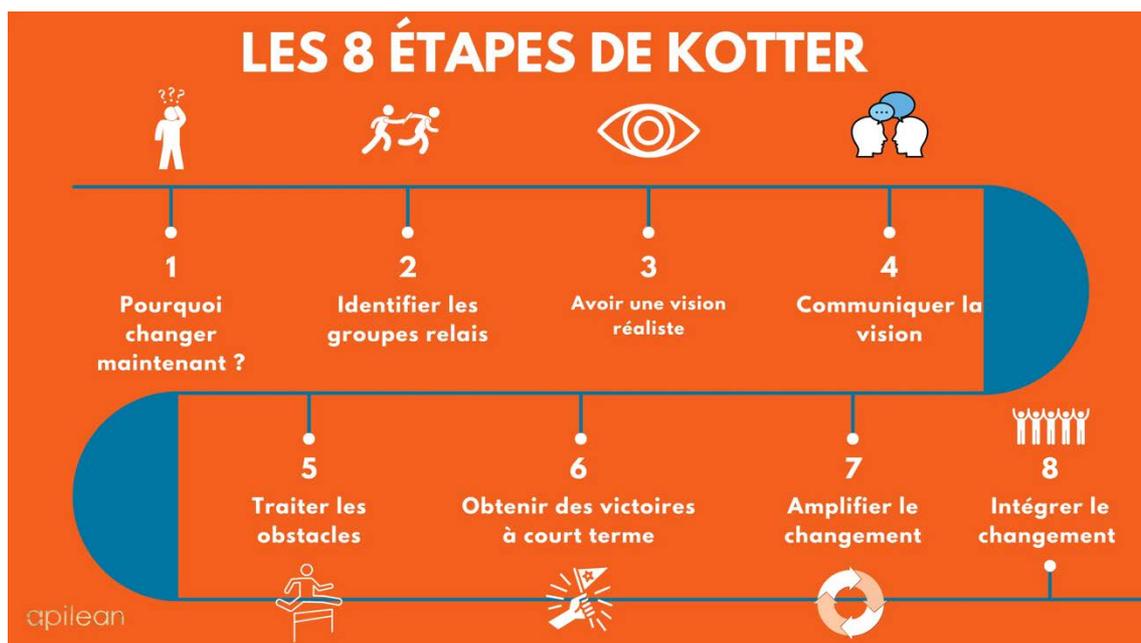


Image 12 : Les 8 Étapes de Kotter. Source : Apilean.com

La feuille de route de SONMEN POU RÉCOLTER se base sur ce schéma de développement :

1. **Pourquoi changer maintenant** : un changement profond est en train de s'opérer au sein de la société guyanaise, l'urgence du changement de paradigme État développeur vs prise en main du développement du territoire par la population est prégnante. Le contexte actuel est favorable au développement des projets ESS car ceux-ci sont encouragés par la collectivité locale.
2. **Identifier les groupes relais** : la CTG (Collectivité Territoriale de Guyane) et les élus locaux encouragent les porteurs de projets. Des collectifs citoyens se sont créés autour des revendications pour le territoire et de la défense des droits de la population. Des projets collectifs émergent, notamment en matière de défense de l'environnement, de la valorisation des cultures présentes sur le territoire, d'accès à l'électrification (voir Annexe 4)
3. **Avoir une vision réaliste** : le travail d'enquête de territoire et la connaissance de ce dernier par le porteur de projet sont des piliers du développement de ce projet.
4. **Communiquer la vision** : le porteur de projet communique autour de ce projet depuis plusieurs années, il est allé à la rencontre de tous les élus et de la population afin de promouvoir son idée de mutualisation de fonds.

Nous sommes dans la phase de développement des prochaines étapes du projet.

⁷⁶ **John Kotter**, professeur émérite à la Harvard Business School, est considéré dans le monde entier comme l'autorité de référence en matière de leadership et de gestion du changement. Auteur de plus d'une dizaine de best-sellers mondiaux, dont *Alerte sur la banquise !* (Pearson France, 2008), diplômé du MIT et de Harvard, il a reçu en 2009 le Lifetime Achievement Award de l'American Society of Training and Development pour l'ensemble de son oeuvre.

LA QUESTION DE LA LÉGITIMITÉ

Ce projet d'accompagnement est né d'une rencontre avec un porteur de projet guyanais, passionné et convaincu, qui tente, avec ses moyens et une énergie incroyable de développer son idée sur le terrain. Celle-ci peut paraître simple au premier exposé : **« Si chaque guyanais investit chaque mois 5 euros dans le développement du territoire, cela permettra de sortir de la politique de la main tendue. Il faut arrêter de penser que tout viendra de l'état, arrêter de désespérer que rien ne soit fait et devenir acteur du développement. »**. Cette idée est complètement en phase avec ce que je tente de développer dans mon activité actuelle de directrice de bureau de Production et après avoir découvert la Guyane, je suis convaincue que ce projet correspond aux réalités de ce territoire.

C'est ainsi que notre collaboration est née car le développement de ce projet nécessite une structuration administrative et une connaissance des dispositifs qui fait partie de mes compétences et de celles que je développe au travers de ma formation, Michel HIPPOLYTE le président de l'association **NOU PARE POU GUYANE** a quant à lui une connaissance approfondie de son territoire et de ses habitants. Il développe des projets de chantiers participatifs, incitant la population à mutualiser leur temps et leurs moyens afin de promouvoir les vertus de la solidarité et l'entraide pour l'amélioration des conditions de vie sur le territoire. Personnellement, je suis convaincue que, plus que l'addition d'intelligences mises bout à bout, l'intelligence collective permet de faire naître des solutions inédites lorsque différents individus possèdent chacun une partie de l'information, ou des compétences spécifiques.

Si je suis restée dubitative lorsque l'on me suggérait que développer un projet à l'échelle de la Guyane était ambitieux, je me dois d'avouer que j'ai entamé ce parcours d'accompagnement confiante. Même si **la première phase d'enquête de territoire s'est soldée par une liste de problématiques digne d'un inventaire à la Prévert, les nombreux potentiels de développement du territoire sont rapidement apparus, comme une évidence, prenant le dessus sur cette liste rédhibitoire au premier abord. Au-delà des à priori, un profond sentiment d'injustice m'a saisi faisant naître un questionnement très personnel**. Il y a 10 ans maintenant, j'ai fait le choix de mettre en regard mes valeurs personnelles et le métier que j'exerçais, ce qui m'a incité à passer du privé au monde associatif, péturie de bons sentiments et l'ego gonflé par la part que je prenais dans la construction d'un bien commun plus juste. Depuis, je travaille aux côtés d'artistes avec qui nous développons des projets de création et d'accès aux droits culturels pour les publics éloignés de la culture, nageant quotidiennement au milieu de dispositifs de financements inadaptés. **L'ampleur des problématiques que je n'ai fait qu'entrevoir en Guyane m'a fait prendre conscience de l'océan que représente l'intérêt général et, même si en matière de justice sociale il n'y a pas d'échelle de valeur, poser une pierre sur le chemin d'un peu plus de justice plutôt que de semer une multitude de minuscules cailloux m'est apparu comme une nécessité.**

« Faire de l'argent un moyen et non une fin, mettre au centre de nos préoccupations l'humain et la nature, et l'argent à leur service, est la seule alternative possible dans le débordement et l'incohérence où nous sommes. »

PIERRE RABHI

MANIFESTE POUR LA TERRE ET L'HUMANISME - POUR UNE INSURRECTION DES CONSCIENCES

DE L'IDÉE PROJET

Le premier questionnement qui a été l'objet de nos échanges s'est situé au niveau de la nature même du projet. Exposé comme il l'était, il laissait transparaître une problématique quant à la compétence juridique pour **être en capacité de collecter de l'argent. Seuls l'État et les collectivités locales (communes, départements et régions) sont en capacité de lever un impôt.** Chaque année le Parlement (agissant au nom du peuple français) autorise le gouvernement à lever l'impôt : c'est ce que l'on appelle le consentement à l'impôt. **L'impôt a 3 rôles : un rôle financier** (pour le financement du service public), **un rôle économique** (pour le développement économique du pays, il permet d'encourager des domaines considérés comme important comme les économies d'énergie ou de décourager des comportements considérés comme nuisibles comme le tabagisme en offrant un crédit d'impôt ou en augmentant le taux de taxation) et enfin **un rôle social** (redistribution).

Parmi les ressources financières dont peuvent bénéficier les associations, figurent les dons. Toute association régulièrement déclarée quel que soit son objet **peut recevoir un don manuel** (Article 6 de la loi du 1er juillet 1901) **par virement, chèque ou remise d'espèces.** Ce don ne comporte aucune contrepartie (il existe une tolérance) et ne donne lieu, à la perception d'aucun droit d'enregistrement et doit être effectué du vivant du donateur (sans quoi il s'agirait d'un legs). Sont également assimilées à des dons manuels les sommes provenant de collectes, de quêtes sur la voie publique ou à domicile, ou par l'intermédiaire de troncs déposés dans des lieux publics.

Les dons effectués par les particuliers à des organisations d'intérêt général ou reconnues d'utilité publique ouvrent droit à des réductions d'impôt, une incitation fiscale encourageant la générosité au sein de la société.

Dans un contexte de désengagement de l'État, marqué par un recul des services publics, les inégalités s'accroissent. **Si la crise sanitaire a mis en exergue l'exacerbation des inégalités en France (et ailleurs) elle a surtout mis en lumière l'importance de l'engagement des structures de l'ESS pour apporter des solutions concrètes.**

Comme nous l'avons vu, en Guyane les inégalités sont protéiformes. Une multitude de domaines sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, l'école, la santé... Elles trouvent toutes leurs racines dans des conditions économiques dégradées. **L'inégale répartition des richesses engendre la pauvreté.** Et, en 2024, il faut rester particulièrement vigilant à la petite musique qui court au sein de la société française, à grand renfort de démagogie, c'est-à-dire juger les précaires comme seuls responsables de leurs problèmes, c'est nier la problématique

centrale des carences de l'État dans l'accompagnement des plus pauvres (la récente réforme du Revenu de Solidarité Active met en lumière ces problématiques).

L'intérêt général est défini comme « ce qui est pour le bien public ». Il a été aussi défini comme *"la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la **suprême liberté de former ensemble une société politique**"* (Rapport public du Conseil d'État de 1999). **L'évolution de la notion de service public n'a été possible que parce que celle d'intérêt général s'est elle aussi étendue avec le temps** : de nouvelles activités n'ont en effet cessé de s'ajouter aux objectifs de la collectivité.

L'intérêt général innove en étant défini par la société civile qui recherche expressément une démocratie davantage participative. Dans cette optique, les initiatives citoyennes ouvrent la voie à une réinvention des rôles entre État et la société. Dans ce sens, on considère aujourd'hui que tous les acteurs d'un territoire ont un rôle dans la lutte contre les inégalités.

Du fait de leur connaissance du territoire et de leur expertise, les associations ont un rôle central à jouer dans cette nouvelle répartition des rôles. Par l'entrepreneuriat social, les acteurs locaux peuvent soutenir les porteurs de projet à créer et développer des solutions innovantes, des initiatives collectives qui fédèrent une multiplicité de parties prenantes locales se mettent en place, comme par exemple le projet : « Territoires zéro chômeur de longue durée »⁷⁷ qui a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs, le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Partant du principe que les associations ont un rôle clef à jouer pour fédérer la population, organiser et animer le "faire ensemble" la question de la structuration du projet SONMEN POU RÉCOLTER c'est donc avérée primordiale. Fabriquer un discours partagé sur les inégalités en trouvant un point d'équilibre entre un discours fataliste fondé sur l'existence d'un déterminisme social et de problématiques intersectionnelles et s'affranchir du mythe libéral selon lequel tout le monde peut s'en sortir à condition de bien le vouloir, valider le domaine d'intervention et construire un outil juridique adapté permettant de mutualiser les fonds nécessaires est tout l'enjeu de ce projet.

⁷⁷ L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire. Source : tzcltd.fr

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les domaines d'intervention du projet



DOMAINE D'INTERVENTION POLITIQUE

LA GUYANE TROUVE PLEINEMENT SA PLACE AU SEIN DE LA RÉPUBLIQUE

ÉVOLUTION STATUTAIRE DU TERRITOIRE

LE POUVOIR DÉCISIONNAIRE EST DÉCENTRALISÉ

**MISE EN PLACE D'UN CADRE
LÉGAL ET JURIDIQUE
ADAPTÉ**



**CRÉER DES LIENS COMMERCIAUX EN AMÉRIQUE DU SUD
ET DANS LES CARAÏBES**



**DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
DE COOPÉRATION DANS LE
CADRE EXISTANT**

LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE SONT ÉTUDIÉES ET PRISES EN COMPTE

L'ALTÉRITÉ EST VALORISÉE

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE = DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



DOMAINE D'INTERVENTION POSSIBLE POUR LES PROJETS ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Image 13 : les domaines d'interventions

POURQUOI UN FONDS DE DOTATION ?

Institué par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, "un fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable" (article 140, alinéa 1).

Grâce aux dons qu'elle a collecté, cette structure juridique peut soit :

- ◇ **Gérer directement ses biens** en réalisant elle-même une œuvre ou une mission d'intérêt général. Le fonds de dotation est alors qualifié "d'opérationnel" ;
- ◇ **Aider une autre structure à but non lucratif** à financer "l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général". Ce cas de figure est caractéristique des fonds de dotation "redistributeurs".

Un fonds de dotation (FDD) peut aussi être "mixte" lorsqu'il gère et redistribue des biens collectés.

Selon l'article 200 du Code général des impôts (CGI), **une mission ou une œuvre d'intérêt général** doit :

- ◇ Présenter "un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel".
- ◇ Ou concourir "à la mise en valeur du patrimoine artistique" ou "à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises".

QUELQUES CHIFFRES :

Près de 2 000 fonds de dotation sont actifs en France. Selon le Baromètre annuel de la philanthropie 2021, publié par la Fondation de France, **1 950 fonds de dotation sont en activité dans l'Hexagone** (plus de 3 000 fonds ont déjà été créés depuis 2008).

Cette forme de mécénat pour votre association ne connaît pas vraiment la crise. D'après des chiffres rendus publics par le Ministère de l'Économie, entre **300 et 500 fonds de dotation voient le jour chaque année.**⁷⁸

⁷⁸ Source : [Fondation de France](#)

QUELLES SONT LES DIFFERENCES AVEC UNE ASSOCIATION ET UN FONDS DE DOTATION ?

Inspiré des *endowment funds* américains, le **fonds de dotation a été lancé pour favoriser le développement d'initiatives d'intérêt général. Il s'agit d'un organisme de mécénat qui allie les avantages des associations et ceux des fondations, par leur stabilité et leurs avantages fiscaux**, il fait partie de la famille juridique des fondations.

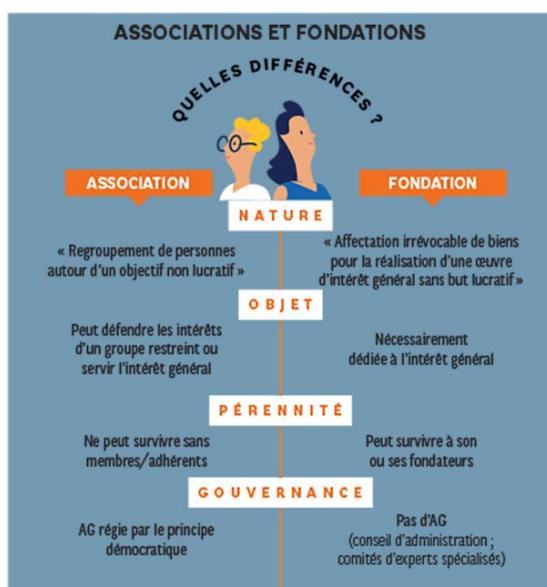


Image 15 : Différence entre Association et fondation. Source : Fondation de France

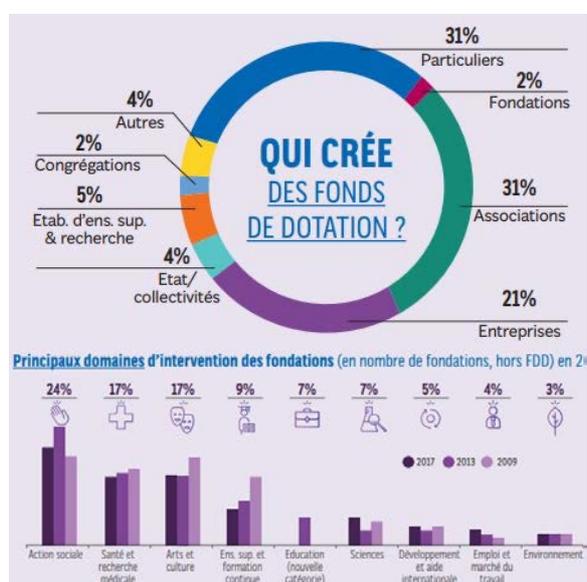


Image 14 : Qui crée des fonds de dotation et dans quel but ? Source : France Générosité

Pour autant, un fonds de dotation ne doit pas être confondu avec ces organismes à but non lucratif, car plusieurs éléments les différencient :

- ◇ Un fonds de dotation peut être **créé par une personne seule** (physique ou morale, privée ou publique), alors que deux personnes au minimum sont nécessaires pour constituer une association.
- ◇ Un FDD ne peut recevoir **aucun fonds public**. Il collecte seulement des fonds d'origine privée.
- ◇ L'objectif principal d'un FDD consiste à **prendre en charge une somme d'argent ou des biens qui lui ont été confiés**, alors qu'une association cherche à créer un projet social sans patrimoine impliqué.
- ◇ Un fonds de dotation est obligatoirement **géré par un conseil d'administration (CA)**, comme la fondation. Dans une association, les décisions se prennent en Assemblée générale (AG) ;

En résumé, le mode de fonctionnement d'un fonds de dotation est **plus souple que celui d'une association ou d'une fondation**. Par rapport à une association, sa création se justifiera notamment si vous souhaitez poursuivre une mission d'intérêt général, tout en bénéficiant d'un cadre moins contraignant. Un **fonds de dotation peut tout à fait financer une association**.

Cette dernière peut en créer un pour lever des fonds privés afin de financer un projet d'intérêt général.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Particulièrement adapté au projet, ce type de structuration nous permet de :

- ◇ Collecter des fonds tout en offrant un avantage fiscal à ceux qui y contribuent
- ◇ Gérer du foncier

Mais également de :

- ◇ D'associer toutes les composantes de la société civile, y compris les collectivités
- ◇ Garantir l'utilisation des fonds
- ◇ De mettre en place une structure complètement adaptée au projet
- ◇ De créer une structure qui survivra à ses fondateurs

GOVERNANCE ET ENJEUX DE LA STRUCTURATION

Le fonds de dotation est un outil juridique caractérisé par sa liberté et sa souplesse, il ne peut financer que des œuvres ou des missions d'intérêt général et bénéficie à ce titre d'avantages fiscaux, comme l'exonération de droits de mutations sur les legs et les donations. **Son organisation administrative est libre**, tout comme la rédaction de ses statuts mais **son mode de fonctionnement est très encadré, ce qui est de nature à rassurer le donateur. Les comptes doivent être déposés annuellement et un commissaire aux comptes doit être nommé lorsque les ressources annuelles du fonds de dotation dépassent 10 000 €/an.**

Un fonds de dotation se crée par simple déclaration et dépôt des statuts à la préfecture, mais il est nécessaire d'apporter **au moins 15 000 € en dotation**, en numéraire au cours du premier exercice comptable. **La collecte de fonds est limitée car un fonds de dotation ne peut pas recevoir de subventions (sauf double arrêté ministériel).**

En matière de gouvernance, cet organisme dispose d'une liberté quasi-totale. La création d'un fonds de dotation n'inclut **pas d'obligation de collège ou de quorum**, à l'inverse d'une association. Le seul organe obligatoire est le conseil d'administration. Il doit se composer d'**au moins 3 membres** – personnes physiques ou morales – qui sont nommés par le ou les fondateurs. Ce CA doit avoir un président, qui représente légalement le fonds. Pour financer ses activités, un fonds de dotation a recours à différentes ressources. **La plupart correspondent aux revenus de sa dotation : dons manuels, donations et legs de la part de particuliers ou d'entreprises.** Comme les associations, les fonds de dotation bénéficient du **régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif**. En principe, cela signifie qu'ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux et est aussi **exonérés des droits de mutation sur les legs et donations** (article 795 du CGI).

Enfin, il offre des avantages fiscaux attrayants pour les donateurs :

Si le donateur est un particulier, les dons qu'il verse au fonds de dotation lui donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si le donateur est une entreprise, elle bénéficie d'un droit de réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés à hauteur de 60% du montant versé, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires

Dans tous les cas, comme pour les associations, **le fonds de dotation doit impérativement soigner ses relations avec ses donateurs** en mettant en place une stratégie marketing permettant aux donateurs de comprendre le projet et de les rassurer en communiquant en toute transparence sur l'utilisation des fonds.

FAIRE COMPRENDRE LE PROJET : MARKETING DE TERRAIN

Faire comprendre l'outil que l'association souhaite développer est primordial pour la réussite du projet. Le porteur de projet multiplie les rencontres avec les collectivités et les prescripteurs sur le territoire depuis plusieurs années afin de faire connaître le projet de l'association, ses activités et l'idée de développement du fonds de dotation.

Nous avons mis en place plusieurs outils de marketing afin d'expliquer ce qu'est un fonds de dotation et pourquoi il peut être utile au développement du territoire pour en expliquer le fonctionnement et dépasser les freins, comme la problématique de transparence quant à l'utilisation des fonds récoltés.

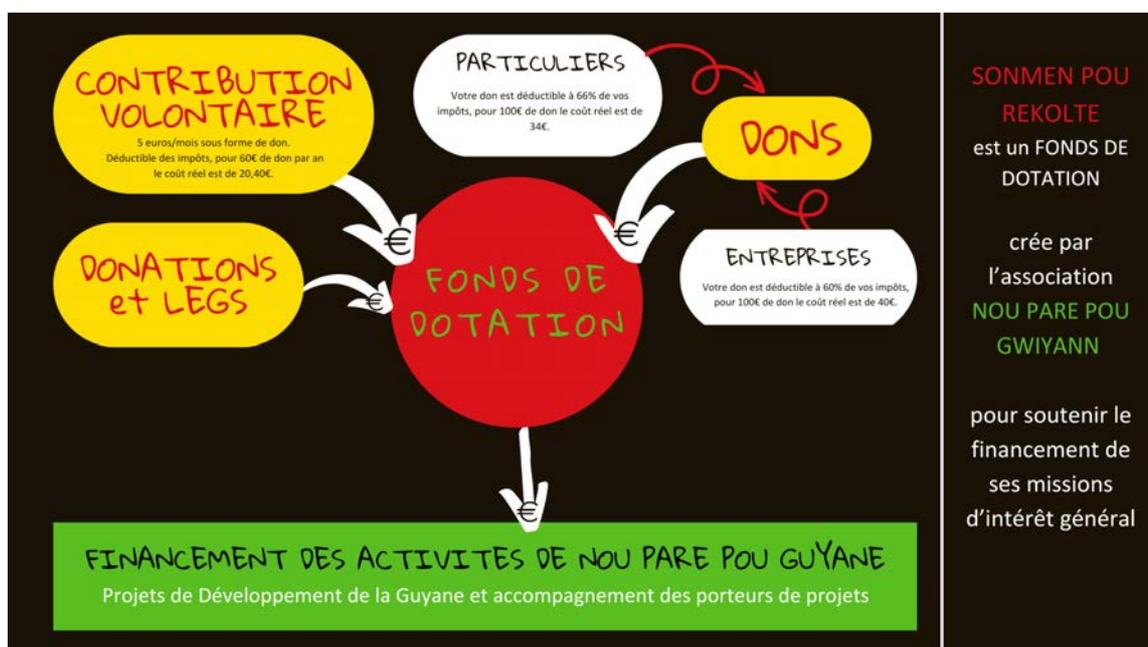


Image 16 : Document de communication Interne Sonmen Pou Recolter



Processus

Fonds solidaire des habitants de la Guyane pour le développement de leur autonomie alimentaire et énergétique

1. Qui ?

L'association NOU PARE POU GUYANE porte le projet de création d'un fond de dotation alimenté par les habitants et les acteurs économiques du territoire afin de financer les projets ayant pour objectif de développer l'autonomie alimentaire et énergétique de la population

L'association NOU PARE POU récoltera une contribution de 5€/personne ainsi que les dons des particuliers et professionnels jusqu'à obtenir 15000€. Cette contribution permettra de créer un fond de dotation. Ce fond de dotation sera la continuité du projet. Alimenté à hauteur de 5€/par personne/mois il permettra de mettre en commun les fonds pour financer les projets des habitants pour développer le territoire.

2. Quoi ?

3. Comment ?

L'association NOU PARE POU est prête à recueillir l'ensemble des dons et contributions au travers de la plateforme [helloasso](#). HelloAsso repose sur un modèle audacieux et solidaire qui lui vaut d'être reconnue ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

4. Pourquoi ?

Le développement de la Guyane est à construire, ensemble !
Le développement territorial est un processus volontariste, la population, en y contribuant construit et choisit son avenir. C'est à sa population de prendre en main le destin de ce territoire, riche de ressources et de sa diversité culturelle.

CONSTRUCTION DU PROJET

L'association NOU PARÉ POU GUYANE est née avec l'objectif d'identifier, de coordonner et de planifier les forces vives œuvrant déjà sur le territoire pour la réalisation du projet de société guyanaise. Cette association permet, d'accompagner, de réaliser, de coordonner et de soutenir des actions dont la nature est de contribuer à la valorisation du territoire guyanais pour un développement social et solidaire, en accord avec son environnement naturel. Elle permet l'amélioration des cadres de vie des citoyens en possible collaboration avec les collectivités, et les administrations (Objet statutaire). Les initiatives portées en faveur des intérêts socio-économiques du territoire et les actions soutenues pour défendre les valeurs sociales existent bien en Guyane. Pour mieux optimiser les efforts et opérer des changements significatifs au sein de la population guyanaise, un travail d'interconnexion des forces locales est nécessaire.

L'alimentation, la production d'énergie et le développement des infrastructures sont les grands défis de demain pour la Guyane. Des études menées en 2019 au Centre Hospitalier de Cayenne ont permis d'établir qu'**au moins 14,3 % des personnes interrogées sur l'île de Cayenne sont en stress alimentaire⁷⁹. Cette situation découle directement du taux de pauvreté en Guyane : 53 % de la population vit en dessous le seuil de 1 020€ par mois, contre 14 % dans l'Hexagone.**

Le Covid-19 aurait accentué ce phénomène, avec une insécurité alimentaire aggravée dès le premier confinement en mars 2020. Des enquêtes menées par l'hôpital de Cayenne, Médecins du Monde et la Croix-Rouge Française pendant la crise sanitaire en 2020 ont mis en exergue l'urgence de la situation : sur les 221 ménages interrogés, 49 % signalaient **un budget hebdomadaire dédié à l'alimentation inférieur ou égal à 30€**. Ce faible budget **contraint 2 ménages sur 5 à une alimentation insuffisante et hypocalorique**. Même si la tendance est à une légère amélioration en 2021, **le fait de vivre dans un logement avec de l'eau courante, bénéficiaire de l'accès à un jardin net d'un soutien social sont des facteurs qui prémunissent de l'insécurité alimentaire.⁸⁰**

La lutte contre l'insécurité alimentaire du territoire ne peut se limiter à une aide matérielle, une stratégie multisectorielle, intégrant les problématiques sanitaires et sociales, les enjeux de l'aménagement du territoire, de l'accès à la terre et à l'eau, de l'accès aux droits et à l'insertion sociale est la clé. C'est pour cette raison que l'association NOU PARE POU GUYANE a choisi de travailler en priorité sur la question de la souveraineté et de l'autosuffisance alimentaire comme levier d'action pour impulser le développement du territoire et réduire les inégalités.

⁷⁹ Situation de stress alimentaire : les personnes concernées se déclarent préoccupées quotidiennement par le fait de trouver à manger

⁸⁰ La lettre de l'IEDOM – Février 2023. Source : IEDOM.fr

CADRE LOGIQUE

Après un an et demi de travail sur l'enquête de territoire pour ma part et plusieurs années de travail de terrain du président de l'association NOU PARE POU GUYANE, **nous avons défini un cadre logique d'intervention, mettant à jour l'ensemble des objectifs que nous souhaitons atteindre avec ce projet, qui est double.** Malgré les actions innovantes menées par les associations, elles sont souvent en concurrence pour répondre à des appels à projet et accéder aux subventions. D'autre part, répondre à des appels à projet et déposer des demandes de subvention suppose un savoir-faire et le développement d'un réseau, actions chronophages, nécessitant des compétences, pas toujours présentes au sein des associations. Le financement le plus autonome possible des actions de l'association NOU PARE POU Guyane est par conséquent notre objectif premier, celui sur lequel nous avons travaillé en premier lieu.

La création de ce fonds de dotation a pour objectif de trouver un moyen de mutualiser les fonds guyanais pour que la population devienne le premier développeur de son territoire, financièrement. Mais pour atteindre nos buts, le financement seul ne peut être une fin en soi. **Outre une juste répartition des fonds récoltés, cela suppose la mise en place d'une structure d'accompagnement pour le développement de projets locaux par le biais d'actions ciblées.**

| CADRE LOGIQUE DE L'ACTION | | |
|---------------------------|---|---|
| | Logique d'intervention | Indicateurs objectivement vérifiables |
| Objectif général | LA POPULATION DU TERRITOIRE DEVIENT LE PREMIER DÉVELOPPEUR DE LA GUYANE | L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE |
| Objectifs spécifiques | APAISEMENT SOCIAL | BAISSE DES CHIFFRES DE LA CRIMINALITÉ |
| | RECUIL DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ | BAISSE DES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ |
| | CONFIANCE DE LA POPULATION DANS SA CAPACITÉ À PRENDRE LA RESPONSABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT | AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION / DE BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS |
| Moyens spécifiques | EXPLOITATION DES RESSOURCES PAR LA POPULATION | |
| | SPÉCIFICITÉS ETHNIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES PRISES EN COMPTE | |
| | INTÉGRATION DANS L'ESPACE GÉOPOLITIQUE | |
| Résultats attendus | R1: DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE LOCALE | BAISSE DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES / BAISSE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE |
| | R2: DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ GUYANAISE EN VALORISANT L'INTERCULTURALITÉ | AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS FAVORISANT LA RENCONTRE ET LES ÉCHANGES |
| | R3: INTÉGRATION DU TERRITOIRE AU SEIN DE SON ESPACE GÉOPOLITIQUE SPÉCIFIQUE | DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ET DE LA COOPÉRATION ENTRE LA POPULATION ET CELLE DES PAYS VOISINS |

Image 17: Cadre logique de l'action

Le Fonds de dotation va, par conséquent, venir intervenir comme fonds de redistribution il prend la forme d'un soutien financier vers NOU PARE POU GUYANE (Association loi 1901) qui sera en charge de mener à bien les actions qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Le projet est donc à la fois de créer le Fonds de dotation et de structurer l'association NOU PARÉ POU GUYANE pour qu'elle puisse remplir sa mission d'intérêt général de manière structurée et professionnelle.

FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION

Le premier travail a été rassembler les éléments nécessaires à la création de cette structure sur place. Peu connu, La mise en place de ce type de d'outil financier issu de l'Économie sociale et solidaire a nécessité une première phase de compréhension et de communication auprès des institutions et de la population locale afin d'expliquer son intérêt et la finalité de cette collecte d'argent.

La problématique principale qui a été mise en avant est la transparence de l'utilisation des fonds collectés et leur destination. Nous avons tous en mémoire encore le scandale de l'ARC (Association pour la recherche sur le cancer)⁸¹ qui a secoué le monde la bienfaisance à la fin des années 90, révélant que cette association dépensait 73% des dons collectés pour son fonctionnement. Il faut noter que même si L'affaire de l'ARC a produit une évolution législative importante, d'abord par la soumission de certains organismes de droit privé à certaines règles du droit financier public (la loi du 7 août 1991 impose aux organismes faisant appel à la générosité du public de faire une déclaration préalable en préfecture et d'établir un compte d'emploi annuel des ressources), puis en élargissant les compétences d'investigations de l'IGAS (par la loi du 28 mai 1996), ce fait de société a laissé une marque importante. Ajoutant à cela **une défiance (quasi naturelle) sur le territoire à l'endroit de tout ce qui s'apparente à une institution**, il était nécessaire de consacrer un temps important à la rédaction des statuts et donc à la stratégie adoptée en matière de gouvernance.

La gouvernance du fonds de dotation a été travaillée lors de la rédaction du projet de statut (voir : ANNEXE 2 : PROJET DE STATUTS DU FONDS DE DOTATION SONMEN POU RÉCOLTER), nous avons choisi d'opter pour des statuts, simples et clairs, très lisibles et mettant en avant l'implication des fondateurs.

Les fondateurs : le porteur de projet, les 2 personnes qui l'accompagnent dans le montage de projet et l'association NOU PARÉPOU GUYANE

Objet : Le fonds de dotation SONMEN POU RECOLTER a pour objectif de soutenir financièrement les missions de mise en valeur du patrimoine guyanais et de soutien au développement du territoire menées par l'association NOU PARE POU GUYANE.

La Gouvernance :

- Chaque membre fondateur apporte une contribution financière à la création du fonds.

⁸¹ L'affaire débute réellement en 1991 par un rapport confidentiel de l'IGAS dénonçant les énormes dépenses de l'ARC, qui semblait consacrer 72 % des sommes versées par les 3,5 millions de donateurs à son fonctionnement et sa publicité ainsi qu'à des dépenses somptuaires telles des réceptions privées et des voyages. Seulement 28 % des fonds auraient été consacrés à la recherche contre le cancer Jacques Crozemaie maintient que 45 % des ressources de l'association ont été affectés à la recherche en 1993. Un rapport de la Cour des comptes, publié en 1993, confirme le premier rapport en affirmant que 27 % seulement des sommes collectées sont attribués à la recherche. La Cour précise aussi que certains agissements semblent relever d'abus de biens sociaux, et saisit ainsi les autorités judiciaires. L'affaire prend de l'ampleur quand les médias diffusent les premières informations sur ces dérapages, à partir du 2 janvier 1996.

- Chaque membre fondateur a une place au conseil d'administration.
- Le conseil d'administration peut être élargi jusqu'à 7 personnes.
- Les décisions sont prises sous double conditions de majorité : l'unanimité des membres fondateurs et la majorité au 2/3 des autres membres du conseil d'administration
- Les fonctions au conseil d'administration sont BÉNÉVOLES

En outre :

- Un commissaire au compte doit être nommé
- Un comité consultatif composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi devra être formé.

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DU FONDS DE DOTATION

Ce fonds de dotation sera donc géré de façon gratuite, en faisant appel aux compétences de ses administrateurs à titre bénévole. Pour les accompagner dans les tâches administratives et afin de gérer les dons, nous avons choisi de mettre en place un poste administratif à mi-temps qui sera mutualisé avec l'association NOU PARÉ POUR GUYANE, dans un premier temps (2 contrats de travail distincts pour 2 missions distinctes tout en permettant d'offrir un poste à temps plein) et qui évoluera en fonction de l'accroissement d'activité du fonds. D'autre part, nous avons également choisi de mutualiser les locaux et les moyens de l'association NOU PARÉ POU GUYANE avec le fonds de dotation dans la première phase de démarrage de son activité.

PROJECTION FINANCIÈRE DU FONDS DE DOTATION A 3 ANS

Le prévisionnel ci-dessous est un premier travail de projection quant à la possible évolution financière du fonds, basée sur les bases suivantes : Démarrage à 50 donateurs/mois à hauteur de 5 euros/mois, puis doublement chaque mois, l'équivalent de 12000 euros de mécénat/an répartis sur 12 mois.

Salaires et charges sociales

Projet associatif : SONMEN POU RECOLTER

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Rémunération des responsables | - | - | - |
| % augmentation | | | |
| Charges sociales responsables | - | - | - |
| Salaires des employés | 12 000,00 | 12 000,00 | 12 000,00 |
| % augmentation | | 0% | 0% |
| Charges sociales employés | 8 880,00 | 8 880,00 | 8 880,00 |

Investissements et financements

Projet associatif : SONMEN POU RECOLTER

| INVESTISSEMENTS | Montant € hors taxes |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 19 200,00 |
| <i>Frais création association</i> | <i>15 000,00</i> |
| <i>Frais d'ouverture de compteurs</i> | |
| <i>Logiciels, formations</i> | <i>3 000,00</i> |
| <i>Frais juridiques</i> | <i>1 200,00</i> |
| <i>Caution ou dépôt de garantie</i> | |
| <i>Frais de dossier</i> | |
| Immobilisations corporelles | 1 500,00 |
| <i>Eléments de communication</i> | |
| <i>Achat immobilier</i> | |
| <i>Travaux et aménagements</i> | |
| <i>Matériel</i> | |
| <i>Matériel de bureau</i> | <i>1 500,00</i> |
| Stock de matières et produits | |
| Trésorerie de départ | 2 000,00 |
| TOTAL BESOINS | 22 700,00 |
| FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS | Montant € hors taxes |
| Financement propre | 17 000,00 |
| <i>Fonds propres (en numéraire)</i> | <i>17 000,00</i> |
| <i>Apports en nature (en valeur)</i> | - |
| <i>Dons</i> | - |
| Emprunt | - |
| <i>Prêt n°1 (nom de la banque)</i> | - |
| <i>Prêt n°2 (nom de la banque)</i> | - |
| <i>Prêt n°3 (nom de la banque)</i> | - |
| Subvention n°1 (libellé) | - |
| Subvention n°2 (libellé) | - |
| Autre financement (libellé) | 5 700,00 |
| TOTAL RESSOURCES | 22 700,00 |

Détail des amortissements

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Amortissements incorporels | 3 600,00 | 3 600,00 | 3 600,00 |
| <i>Frais création association</i> | <i>3 000,00</i> | <i>3 000,00</i> | <i>3 000,00</i> |
| <i>Logiciels, formations</i> | <i>600,00</i> | <i>600,00</i> | <i>600,00</i> |
| <i>Frais de dossier</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Amortissements corporels | 300,00 | 300,00 | 300,00 |
| <i>Eléments de communication</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Achat immobilier</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Travaux et aménagements</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Matériel</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Matériel de bureau</i> | <i>300,00</i> | <i>300,00</i> | <i>300,00</i> |
| Total amortissements | 3 900,00 | 3 900,00 | 3 900,00 |

Compte de résultats prévisionnel sur 3 ans

Projet associatif : SONMEN POU RECOLTER

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Recettes | 28 900,00 | 43 350,00 | 65 025,00 |
| <i>Vente de biens produits par l'association</i> | - | - | - |
| <i>Vente de services produits par l'association</i> | - | - | - |
| <i>Dons manuels</i> | 28 900,00 | 43 350,00 | 65 025,00 |
| <i>Cotisations</i> | - | - | - |
| <i>Autres produits, subventions</i> | - | - | - |
| Achats consommés | - | - | - |
| Marge brute | 28 900,00 | 43 350,00 | 65 025,00 |
| Charges externes | - | - | - |
| <i>Assurances</i> | - | - | - |
| <i>Téléphone, internet</i> | - | - | - |
| <i>Autres abonnements</i> | - | - | - |
| <i>Carburant</i> | - | - | - |
| <i>Frais de déplacement et hébergement</i> | - | - | - |
| <i>Eau, électricité, gaz</i> | - | - | - |
| <i>Mutuelle</i> | - | - | - |
| <i>Fournitures diverses</i> | - | - | - |
| <i>Entretien matériel et vêtements</i> | - | - | - |
| <i>Nettoyage des locaux</i> | - | - | - |
| <i>Budget communication</i> | - | - | - |
| <i>Loyer et charges locatives</i> | - | - | - |
| <i>Autres dépenses externes</i> | - | - | - |
| <i>Libellé autre charge 1 (supprimer si inutile)</i> | - | - | - |
| <i>Libellé autre charge 2 (supprimer si inutile)</i> | - | - | - |
| <i>Libellé autre charge 3 (supprimer si inutile)</i> | - | - | - |
| Valeur ajoutée | 28 900,00 | 43 350,00 | 65 025,00 |
| Impôts et taxes | - | - | - |
| Salaires employés | 12 000,00 | 12 000,00 | 12 000,00 |
| Charges sociales employés | 8 880,00 | 8 880,00 | 8 880,00 |
| Rémunération responsable(s) | - | - | - |
| Charges sociales responsable(s) | - | - | - |
| Excédent brut | 8 020,00 | 22 470,00 | 44 145,00 |
| Frais bancaires, charges financières | - | - | - |
| Dotations aux amortissements | 3 900,00 | 3 900,00 | 3 900,00 |
| Résultat de l'année | 4 120,00 | 18 570,00 | 40 245,00 |

Capacité d'autofinancement

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Résultat annuel | 4 120,00 | 18 570,00 | 40 245,00 |
| + Dotation aux amortissements | 3 900,00 | 3 900,00 | 3 900,00 |
| Capacité d'autofinancement | 8 020,00 | 22 470,00 | 44 145,00 |
| - Remboursement des emprunts | - | - | - |
| Autofinancement net | 8 020,00 | 22 470,00 | 44 145,00 |

| Budget prévisionnel de trésorerie | | | | | | Budget prévisionnel de trésorerie (suite) | | | | | | | |
|---|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Projet associatif : SONMEN POU RECOLTER | | | Hors TVA | | | Projet associatif : SONMEN POU RECOLTER | | | Hors TVA | | | | |
| Première année | | | | | | | | | | | | | |
| | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 | Mois 11 | Mois 12 | TOTAL |
| Financement propre | 17 000,00 | | | | | | | | | | | | 17 000,00 |
| Emprunts | - | | | | | | | | | | | | - |
| Subventions | - | | | | | | | | | | | | - |
| Autres financements | 5 700,00 | | | | | | | | | | | | 5 700,00 |
| Vente de biens | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Vente de services | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dons manuels | 1 250,00 | 1 400,00 | 1 500,00 | 1 750,00 | 2 000,00 | 2 250,00 | 2 500,00 | 2 750,00 | 3 000,00 | 3 250,00 | 3 500,00 | 3 750,00 | 28 900,00 |
| Cotisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres produits, subventions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Recettes (total) | 1 250,00 | 1 400,00 | 1 500,00 | 1 750,00 | 2 000,00 | 2 250,00 | 2 500,00 | 2 750,00 | 3 000,00 | 3 250,00 | 3 500,00 | 3 750,00 | 28 900,00 |
| Immobilisations incorporelles | 19 200,00 | | | | | | | | | | | | 19 200,00 |
| Immobilisations corporelles | 1 500,00 | | | | | | | | | | | | 1 500,00 |
| Immobilisations (total) | 20 700,00 | | | | | | | | | | | | 20 700,00 |
| Constitution des stocks | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Echéances emprunt | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Achats consommés | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges externes | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Impôts et taxes | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Salaires employés | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 12 000,00 |
| Charges sociales employés | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 740,00 | 8 880,00 |
| Rémunération responsable(s) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges sociales responsables(s) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total charges de personnel | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 20 880,00 |
| Frais bancaires, charges financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des décaissements | 22 440,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 1 740,00 | 41 580,00 |
| Total des encaissements | 23 950,00 | 1 400,00 | 1 500,00 | 1 750,00 | 2 000,00 | 2 250,00 | 2 500,00 | 2 750,00 | 3 000,00 | 3 250,00 | 3 500,00 | 3 750,00 | 51 600,00 |
| Solde précédent | - | 1 510,00 | 1 170,00 | 930,00 | 640,00 | 400,00 | 150,00 | 100,00 | 50,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde du mois | 1 510,00 | 340,00 | 240,00 | 100,00 | 260,00 | 510,00 | 760,00 | 1 010,00 | 1 260,00 | 1 510,00 | 1 760,00 | 2 010,00 | |
| Solde de trésorerie (cumul) | 1 510,00 | 1 170,00 | 930,00 | 640,00 | 400,00 | 150,00 | 100,00 | 50,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |

PLAN D'ACTION : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

En suivant la méthodologie du cadre logique, nous avons identifié une première liste d'activités à développer en fonctions des résultats attendus :

| CADRE LOGIQUE DE L'ACTION : Activités à développer | |
|--|--|
| Résultats attendus | |
| Activités à développer | R1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE LOCALE R1 A1 : Développement fonds de dotation/Recherche de donateurs R1 A2 : Communiquer autour de l'activité du fond de dotation R1 A3: Activité de négociation/lobbying auprès des représentants de l'Etat pour l'accès aux terres agricoles R1 A4 : Réunions d'information et de sensibilisation aux pratiques agricoles et aux possibilités sur territoire R1 A5 : Parcours d'accompagnement pour identifier les besoins R1 A6 : Accompagnement des porteurs de projet au montage de projet R1 A7 : Construction des demandes de soutien financier pour acquisition des terrains, du matériel, des semences.../ le fonds de dotation R1 A8 : Accompagnement au montage administratif de structures de mutualisation R1 A9 : Création de partenariat avec le lycée agricole de Matoury |
| | R2 : DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ GUYANAISE EN VALORISANT L'INTERCULTURALITÉ R2 A1 : Réunions de sensibilisation et d'information R2 A2 : Campagne de sensibilisation sur les territoires éloignés R2 A3 : Communiquer autour de l'activité du fond de dotation R2 A4 : Collectes des matériel et témoignages sur les modes de culture pour création d'une base donnée partageable (expo/site internet...) R2 A5 : Organisation et développement des mayouris (chantiers participatifs) |
| | R3 : INTÉGRATION DU TERRITOIRE AU SEIN DE SON ESPACE GÉOPOLITIQUE SPÉCIFIQUE R3 A1 : Création de mayouris transnationaux R3 A2 : participation aux programmes d'échanges européens (Erasmus...) R3 A3 : participer aux échanges existants / Réseautage |

Image 18 : Cadre logique : les activités à développer pour atteindre les résultats attendus

MOYENS HUMAINS

Pour réaliser cette tâche, les besoins en moyens humains suivants ont été identifiés (Total: 202 000 euros), nous réfléchissons à plusieurs solutions et recherchons les aides à l'emploi possibles (emplois aidés) et dispositifs disponibles (Service civique...).

| MOYENS HUMAINS ASSOCIATION NOU PARE POU GUYANE (Chiffrage estimatif annuel en euros) | | |
|--|-------------------------------|-------------|
| 1 | Conseil d'administration | Bénévole |
| 1 | Directeur | 42 000,00 € |
| 1 | Secrétariat administratif | 32 000,00 € |
| 1 | Chargé de développement local | 35 000,00 € |
| 1 | Technicien Agricole | 35 000,00 € |
| 8 | Médiateurs à temps partiel | 58 000,00 € |

Image 19: Moyens humains pour le projet

MOYENS MATERIELS

Ainsi que les moyens matériels suivants :

| MOYENS MATÉRIELS ASSOCIATION NOU PARE POU GUYANE | | |
|--|--|--------------------|
| | Fond de départ création du Fonds de dotation | 15 000,00 € |
| | Ordinateurs / Actions de communication / site internet ... | 20 000,00 € |
| | Location Bureau | 12 000,00 € |
| | Véhicules | 20 000,00 € |
| | Matériel pour actions | 6 000,00 € |
| | Défraiements déplacements/Hébergements/Repas | 5 000,00 € |
| | Fonctionnement administratif | 5 000,00 € |
| | | 68 000,00 € |

Image 20: Moyens matériels pour le projet :

Ce qui permet de tracer un premier prévisionnel d'activité, la majorité des fonds récoltés au travers du FDD seront destinés à l'aide financière aux projets (ce montant correspond à la capacité d'autofinancement générée dans les tableaux précédents, soit en N = 8000 €, en N+1 : 20 000 € et en N+3 : 40 000 €), **nous construisons un plan de financement pour l'association en faisant appel aux recettes d'activité, aux adhésions et aux fonds publics pour financer son fonctionnement**

PROJECTION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION A 3 ANS

Nous en sommes au stade de la projection, les premiers chiffres estimatifs se basent sur :

- Les fonds existants de l'association
- La valorisation du travail de préparation bénévole
- Une subvention d'investissement à hauteur de 20000 euros

Le compte de résultat prend en compte notamment :

- 48 000 euros de prestation de service/an (location de matériel agricole, travaux...)
- 20 000 euros de subvention de fonctionnement
- 90 000 euros venant d'obtention d'appels à projet
- 1 aide à l'embauche annuelle pour les médiateurs (emplois francs ou services civiques)
- La redistribution des fonds venant du FDD pour des projets spécifiques

Investissements et financements

Projet associatif : *NOU PARE POU GUYANE*

| INVESTISSEMENTS | Montant € hors taxes |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 000,00 |
| <i>Frais création association</i> | - |
| <i>Frais d'ouverture de compteurs</i> | |
| <i>Logiciels, formations</i> | 2 000,00 |
| <i>Frais juridiques</i> | |
| <i>Caution ou dépôt de garantie</i> | |
| <i>Frais de dossier</i> | |
| Immobilisations corporelles | 8 000,00 |
| <i>Eléments de communication</i> | |
| <i>Achat immobilier</i> | |
| <i>Travaux et aménagements</i> | |
| <i>Matériel</i> | 2 200,00 |
| <i>Matériel de bureau</i> | 5 800,00 |
| Stock de matières et produits | |
| Trésorerie de départ | 20 000,00 |
| TOTAL BESOINS | 30 000,00 |
| FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS | Montant € hors taxes |
| Financement propre | 60 000,00 |
| <i>Fonds propres (en numéraire)</i> | 20 000,00 |
| <i>Apports en nature (en valeur)</i> | 40 000,00 |
| <i>Dons</i> | - |
| Emprunt | - |
| <i>Financement 1</i> | - |
| <i>Financement 2</i> | - |
| <i>Prêt n°3 (nom de la banque)</i> | - |
| Subvention n°1 Investissement | 20 000,00 |
| | - |
| TOTAL RESSOURCES | 80 000,00 |

Détail des amortissements

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Amortissements incorporels | 400,00 | 400,00 | 400,00 |
| <i>Frais création association</i> | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Logiciels, formations</i> | 400,00 | 400,00 | 400,00 |
| <i>Frais de dossier</i> | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Amortissements corporels | 1 600,00 | 1 600,00 | 1 600,00 |
| <i>Eléments de communication</i> | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Achat immobilier</i> | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Travaux et aménagements</i> | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Matériel</i> | 440,00 | 440,00 | 440,00 |
| <i>Matériel de bureau</i> | 1 160,00 | 1 160,00 | 1 160,00 |
| Total amortissements | 2 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 |

Salaires et charges sociales

Projet associatif : *NOU PARE POU GUYANE*

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Rémunération des responsables | 32 000,00 | 32 000,00 | 32 000,00 |
| <i>% augmentation</i> | | 0% | 0% |
| Charges sociales responsables | 23 680,00 | 23 680,00 | 23 680,00 |
| Salaires des employés | 72 000,00 | 72 000,00 | 72 000,00 |
| <i>% augmentation</i> | | 0% | 0% |
| Charges sociales employés | 53 280,00 | 53 280,00 | 53 280,00 |

Compte de résultats prévisionnel sur 3 ans

Projet associatif : *NOU PARE POU GUYANE*

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes | 244 600,00 | 256 780,00 | 276 969,00 |
| <i>Vente de biens produits par l'association</i> | - | - | - |
| <i>Vente de services produits par l'association</i> | 48 000,00 | 48 000,00 | 48 000,00 |
| <i>Dons manuels</i> | 8 000,00 | 20 000,00 | 40 000,00 |
| <i>Cotisations</i> | 3 600,00 | 3 780,00 | 3 969,00 |
| <i>Autres produits, subventions</i> | 185 000,00 | 185 000,00 | 185 000,00 |
| Achats consommés | - | - | - |
| Marge brute | 244 600,00 | 256 780,00 | 276 969,00 |
| Charges externes | 61 450,00 | 73 450,00 | 93 450,00 |
| <i>Assurances</i> | 150,00 | 150,00 | 150,00 |
| <i>Téléphone, internet</i> | 500,00 | 500,00 | 500,00 |
| <i>Autres abonnements</i> | 250,00 | 250,00 | 250,00 |
| <i>Carburant</i> | 2 500,00 | 2 500,00 | 2 500,00 |
| <i>Frais de déplacement et hébergement</i> | 2 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 |
| <i>Eau, électricité, gaz</i> | 250,00 | 250,00 | 250,00 |
| <i>Mutuelle</i> | - | - | - |
| <i>Fournitures diverses</i> | 200,00 | 200,00 | 200,00 |
| <i>Entretien matériel et vêtements</i> | - | - | - |
| <i>Nettoyage des locaux</i> | - | - | - |
| <i>Budget communication</i> | 2 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 |
| <i>Loyer et charges locatives</i> | 12 000,00 | 12 000,00 | 12 000,00 |
| <i>Autres dépenses externes</i> | 33 600,00 | 33 600,00 | 33 600,00 |
| <i>Financement de projet</i> | 8 000,00 | 20 000,00 | 40 000,00 |
| - | - | - | - |
| - | - | - | - |
| Valeur ajoutée | 183 150,00 | 183 330,00 | 183 519,00 |
| Impôts et taxes | - | - | - |
| Salaires employés | 72 000,00 | 72 000,00 | 72 000,00 |
| Charges sociales employés | 53 280,00 | 53 280,00 | 53 280,00 |
| Rémunération responsable(s) | 32 000,00 | 32 000,00 | 32 000,00 |
| Charges sociales responsable(s) | 23 680,00 | 23 680,00 | 23 680,00 |
| Excédent brut | 2 190,00 | 2 370,00 | 2 559,00 |
| Frais bancaires, charges financières | 350,00 | 350,00 | 350,00 |
| Dotations aux amortissements | 2 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 |
| Résultat de l'année | - 160,00 | 20,00 | 209,00 |

EVALUATION DE L'IMPACT

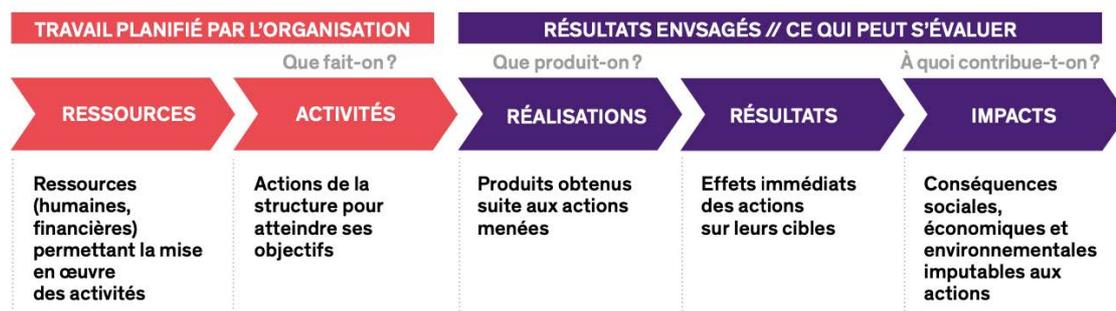
La mesure de l'impact social est un enjeu majeur pour notre projet dont l'objet est de financer un changement profond d'état d'esprit dans la société guyanaise pour en améliorer les conditions de vie. Elle sera utilisée pour rendre compte des activités auprès des donateurs et partenaires et donner à voir son utilité sociale. **Cet outil stratégique sera également primordial pour la structuration du projet et de son évolution afin d'impulser une dynamique pérenne et efficace (utile).**

La question de l'évaluation des actions menées pour lutter contre les inégalités divise, s'il est effectivement important de mesurer les coûts directs et indirects des dispositifs, pour notamment valoriser les gains et les coûts évités à la société, cette approche financière ne peut être le seul prisme d'analyse des pratiques. Nous travaillons dans un environnement où la valeur humaine, non-quantifiable, doit rester le centre de nos préoccupations, ainsi produire une évaluation sous le prisme des valeurs est essentiel. Notre approche sera par conséquent mixte, conciliant l'évaluation des coûts et de valeurs.

LES ATTENDUS

L'évaluation de l'impact social permet de définir, mesurer et attribuer une valeur sociale à son action : elle interroge le projet à travers l'analyse de ses effets et du changement qu'il génère sur ses parties prenantes. Si l'on parle d'impact social, ce sont les impacts des activités qui sont réellement mesurés à l'échelle : individuelle, sociétale, politique, économique et environnementale principalement.

La chaîne de valeur de l'impact



Source: EPVA, *Guide pratique pour la mesure et la gestion de l'impact*, 2015

Nous sommes aujourd'hui dans la phase réflexive de construction du projet et il est, à mon sens essentiel de commencer à réfléchir à la démarche d'évaluation du projet. Après la phase d'identification des RESSOURCES nécessaires à la mise en place des actions, nous envisageons les ACTIVITES qui vont être mises en œuvre en fonction de ces ressources.

LA FEUILLE DE ROUTE

Dans les mois qui viennent un travail de structuration de l'association et de ses activités sera doublé d'un travail de mise en place d'une méthodologie de travail adaptée à la mesure d'impact avec l'ensemble des membres, pour que la collecte des données puisse démarrer dès le début du déploiement des projets, en suivant la feuille de route suivante :

Définition des outils en fonction des finalités de l'évaluation :

SUIVRE l'état d'avancement du projet

COMPRENDRE les changements qui s'opèrent et s'ils sont en adéquations avec nos attendus

PROUVER que nos actions ont influé le changement

VALORISER ce changement

Définition des principes méthodologiques :

QUI : auprès de qui collecter les données ? (Bénéficiaires, médiateurs, donateurs, commissaire aux comptes)

QUAND : quand collecter les données ? (Avant, après, pendant, plus tard...)

QUOI : quel type de données collecter ? (Quantitatives, qualitatives, objectives, subjectives...)

AVEC QUOI : questionnaires, enquêtes, tableaux de bord, observations...)

Définition des indicateurs : trouver, définir et valider les indicateurs sur lesquels nous nous baserons.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Nous travaillons sur la première activité liée au premier résultat attendu :

Résultat 1 : Développement de l'activité économique du territoire en favorisant l'économie locale

Activité 1 : développement du fonds de dotation/recherche de donateurs

Pour suivre, comprendre, prouver et valoriser cette idée

- **QUI** : collecte des données auprès des donateurs
- **QUAND** : quand collecter les données ? (Avant, après, pendant, plus tard...)
 - A l'adhésion, 6 mois, un an plus tard
- **QUOI** : quel type de données collecter ? (Quantitatives, qualitatives, objectives, subjectives...)
 - Liste de donateurs (valeur chiffrée)
 - Liste de question permettant de les localiser géographiquement et de vérifier leur adhésion aux valeurs du projet
- **AVEC QUOI** : questionnaires, enquêtes, tableaux de bord, observations...)
 - Fichier informatique de donateurs et tableau de bord pour compiler les données qualitatives

EN GUISE DE CONCLUSION

DU RÊVE A LA RÉALITÉ – COMMENT SAVOIR S'ADAPTER, ÊTRE A L'ÉCOUTE ET CRÉER DE LA RICHESSE **ENSEMBLE**

Parti d'une simple discussion il y a deux ans, ce projet voit le jour aujourd'hui. **S'il y doit y avoir un mot de conclusion, je le réserverais au porteur de projet qui a montré une conviction, une pugnacité et une énergie à toute épreuve pour qu'il arrive à sa première phase d'achèvement, c'est-à-dire le dépôt en préfecture des statuts du fonds de dotation.**

Pour ma part, **une question très personnelle m'a traversé durant toute cette première phase de développement, celle de la légitimité.** Je l'ai éprouvée à plusieurs niveaux, personnelle et interpersonnelle de manière plus ou moins prégnante en fonction des interlocuteurs mais très heureusement jamais dans mes échanges avec le porteur de projet, ce qui, je l'avoue m'a beaucoup surpris et **cela a été mon moteur.** A aucun moment, il n'a remis en question, ni ma vision du territoire (que je ne connais pas en comparaison de lui), ni mon analyse, ni mes compétences, ni mes propositions, nous avons échangé d'égal à égal et construit ce projet très ambitieux ensemble. **Ce climat de confiance partagée dans nos échanges a été l'atout incontestable de notre collaboration.**

Je parle longuement d'interculturalité, comme d'une richesse dans ce document et pour l'avoir éprouvée tout au long de ce processus de développement de projet, si j'étais auparavant persuadée que **la richesse naît de nos différences, je sais maintenant que cela est vrai.** L'interculturalité est une **posture**, une façon de se positionner lors des échanges et de la coopération avec autrui. C'est donc un enjeu primordial, autant pour **l'efficacité des projets** que pour **l'enrichissement personnel** de ceux qui pensent et rêvent les projets que pour ceux qui en bénéficient. **La culture, ici, doit être comprise comme un outil de réussite et d'appropriation de nos actions**, nous avons tous une culture personnelle, liée à nos origines, et professionnelle, liée à notre environnement de travail, différente. Comme je l'ai éprouvé dans le cadre professionnel lors de montages de projets entre structures culturelles (compagnie de danse, de théâtre...) et structures médico-sociales (ESAT, IME...) notamment, **la clé de la réussite est la posture de chacun : se mettre dans une position d'écoute active pour comprendre et prendre en compte les contraintes et les enjeux de chacun.** C'est cette posture que j'incarne chaque jour dans le cadre de mes fonctions de directrice de production, lorsque je dialogue avec les artistes que j'accompagne. J'écoute, je propose, et nous construisons ensemble des projets avec des partenaires de plus en plus hétéroclites (compte-tenu des baisses de financements publics, nous travaillons sur des dispositifs de plus en plus éloignés de notre domaine d'action principal). Et cela fait ses preuves, comme le prouve le projet [ESPACES VIVANTS](#), né d'une stratégie de financement audacieuse, (voire kamikaze) à la marge des standards habituels, et d'une volonté personnelle de proposer un projet à fort impact social qui se déploie aujourd'hui en Occitanie. J'accompagne un projet à plus de 7000 km de mon lieu de résidence et de travail, dans un domaine proche

de mes compétences, mais à la fois très éloigné et encore plus loin de mes références culturelles. Il y est question de légitimité, de réparation et d'endroit où l'on se positionne. Du haut de mon statut de génération X⁸² (mais tellement plus proche des milléniaux⁸³), j'ai évolué dans un environnement où la question de la réparation est essentielle. Pour moi qui suis née à Mulhouse et ait été élevée en Alsace (terre de conflits culturels majeur), lieu d'origine de celui qui a été le rédacteur du décret du 27 avril 1848⁸⁴ qui abolit l'esclavage en France et terre de naissance et d'Alfred Dreyfus⁸⁵, déporté au bagne sur l'île du Diable, en Guyane, fille d'Appelé en Algérie (ayant donné 2 années de sa vie à un conflit qui n'avait aucun sens pour lui et beaucoup d'autres à l'époque), je ne peux pas rester indifférente à ce que j'ai entraperçu. Certes, toutes ces considérations sont très (peut-être trop) personnelles mais c'est l'essence de l'engagement, non ?

Pourquoi choisir d'accompagner un projet plus qu'un autre ? Pourquoi s'engager dans un parcours long, compliqué, difficile et chronophage ? Pourquoi se mettre en danger ? C'est, en partie, ces raisons qui m'ont amenée à refuser l'offre du porteur de projet de faire partie des membres fondateurs du fonds de dotation. Je ne souhaite pas faire partie de l'organe décisionnel de cette structure pour plusieurs raisons. La première est d'ordre organisationnelle, les membres fondateurs doivent approuver à l'unanimité les décisions prises et je vis dans l'Hexagone, avec un décalage horaire de 5 heures en moyenne et ma voix ne peut être valide que portée par un pouvoir ou par un vote électronique, ma présence serait par conséquent une entrave à la bonne marche de cette structure. D'autre part, j'ai suffisamment travaillé sur les enjeux du territoire pour comprendre à quel point il est nécessaire que ce fonds de dotation soit une création et ait une gouvernance complètement et entièrement guyanaise.

Reste la question pour le projet SONMEN POU RECOLTER de trouver l'assise structurelle nécessaire au déploiement du projet, c'est-à-dire la structuration de l'association NOU PARÉ POU GUYANE pour qu'elle puisse développer pleinement sa mission d'intérêt général. Maintenant que la première étape structurelle a été validée avec succès, nous allons continuer le chemin de ce projet au long cours, **persuadés que l'économie sociale et solidaire est un outil puissant pour répondre aux besoins de la population en l'écouter et en l'impliquant pour développer la Guyane en créant des synergies entre les différents acteurs du territoire tout en respectant les cultures et modes de vie et préserver la biodiversité exceptionnelle du territoire.**

⁸² La **génération X** désigne, selon la classification de William Strauss et Neil Howe¹, le groupe des Occidentaux nés entre 1965 et 1976

⁸³ La **génération Y**, les **milléniaux** regroupent l'ensemble des personnes nées entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. Plus précisément, elle débiterait en 1980 et se terminerait en 1996 selon un article paru dans la revue *Harvard Business Review*². Selon Statistique Canada la génération Y débiterait encore plus tôt en 1972 et jusqu'en 1992. Ils succèdent à la génération X et précèdent la génération Z

⁸⁴ Victor Schoelcher. Source : Senat.fr

⁸⁵ L'affaire Dreyfus. Source : Assembleenationale.fr

ANNEXES

POSTFACE

Il y a deux ans maintenant je foulais le sol de la Guyane pour la première fois. Ce a suscité en moi à la fois crainte et excitation, comme pour beaucoup la magie mystérieuse de ce territoire c'est emparé de moi, suscitant à la fois admiration et questionnement profond.

Ce voyage arrivait comme un cadeau, un cadeau que l'on se fait à soi-même alors que l'on se trouve dans une situation d'épuisement professionnel et de perte de sens. Un répit dans un espace/temps différent et tellement proche à la fois.

En 2022, j'exerçais en tant qu'administratrice de production auprès de 7 compagnies de danse, de musique et de théâtre. L'administration de production se résume dans les structures culturelles de petite taille (80% des structures du secteur) à un poste de responsable administratif de TPE en charge de la gestion administrative, financière, comptable, du service paie et RH, de la coordination de projet, de la recherche de financement et du conseil en stratégie. Garant de la stabilité financière de la structure. Je travaillais simultanément pour ces structures en complétant ma rémunération grâce au régime de l'intermittence du spectacle (Pôle emploi) et passais 80% de mon temps à rechercher des financements pour les faire vivre tout en jonglant avec ma rémunération comme variable d'ajustement. Je passais un temps infini à faire des allers/retours entre de multiples projets, financés par de multiples sources de financement, à faire rentrer des ronds dans des carrés pour pallier à la baisse d'une subvention, à répondre à des attentes chiffrées en termes de nombre de participants, de type de public mais très peu au final en termes de qualité artistique et encore moins de qualité humaine, même si elles surgissaient régulièrement au détour d'une restitution de projet.

Il était devenu urgent, après avoir soutenu à bout de bras ces structures pendant le Covid et après car cette crise a laissé des traces profondes et pérennes, de trouver un espace de répit. Se dégager de l'urgence et de la nécessité, ne plus être indispensable et prendre du recul, du temps pour réfléchir et rêver. Prendre soin de moi et non plus que des autres, car s'il est une chose que j'ai apprise dans mon parcours c'est la nécessité de prendre soin de soi pour être en capacité de donner le meilleur de soi-même aux autres.

Au printemps 2022 j'ai pris la décision de quitter mon mode de fonctionnement professionnel et de mettre fin à ma collaboration avec toutes les structures pour lesquelles je travaillais afin de créer mon Bureau de Production. Ceci pour créer un environnement de travail plus sain et une relation de travail

moins emprunte de « sentiment » avec les artistes avec lesquels je collaborais et sortir du positionnement de personne ressource indispensable. Ce positionnement est particulièrement malsain dans une structure et le partage de responsabilité devenait indispensable pour en assurer la pérennité. Je suis donc passée du mode salarié précaire au mode prestataire de service, tout en assurant mon remplacement.

Le voyage que nous avons prévu à l'automne 2022 en Guyane, marquait ce tournant professionnel, la fin de quelque chose qui était devenu douloureux et le début de l'inconnu.

J'envisageais alors de repartir en formation, parce que j'aime étudier et également pour valider les compétences multiples que j'ai dû acquérir au fil de l'eau, le plus souvent dans l'urgence. Quand les seuls critères de recrutement que l'on connaît depuis des années sont la disponibilité et le fait d'accepter de travailler 40 ou 60 heures par mois, payées 20 avec son propre matériel, chez-soi, quelle que soit son niveau d'assurance cela influe à un degré plus ou moins important sur sa confiance en soi (pour peu que l'on en ait). L'isolement qui est véritable fléau des fonctions support du milieu artistique était également devenu pesant et l'échange avec des pairs, sur des sujets autres que la dernière mise à jour réglementaire d'un logiciel de paie m'était devenu indispensable.

Avant de rencontrer le porteur du projet de SONMEN POU RÉCOLTER, cette envie de formation en était au stade de projet. De notre rencontre est née l'idée un peu folle de sortir de mon domaine de compétence spécifique pour m'ouvrir au développement de projet local. Une bonne partie de mes compétences étaient transposables, il ne me manquait que le temps nécessaire pour développer une pensée réflexive sur le territoire et ses enjeux. C'est cet espace qui a été ouvert avec la formation de Responsable d'Établissement de l'Économie Sociale et Solidaire que j'ai entamé il y a un an et demi maintenant.

Avec le recul, aujourd'hui, malgré la difficulté à mener de front vies professionnelle, personnelle et formation, je suis reconnaissante. J'ai évolué personnellement et professionnellement car je ne gère plus tout à fait les dossiers qui me sont confiés de la même manière, je suis en capacité d'offrir un regard différent empreint de recul, décentré et riche d'une vision plus large. Le projet que j'ai accompagné est passé du stade du rêve à celui d'une réalité tangible et je peux maintenant expliciter clairement les valeurs qui me poussent à agir chaque jour.

Rien n'arrive par hasard.

ANNEXE 1 : EXTRAIT DU RAPPORT DELOITTE

Extrait de document (Disponible en libre consultation sur le site Internet de WWF France à l'adresse : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-11/Etude-Deloitte-Potentiel-Guyane_3.pdf)

Le potentiel de développement économique durable de la Guyane Deloitte Développement Durable (Novembre 2018)

1. Créer une transition économique permettant à l'économie guyanaise d'être moins dépendante aux importations (produits alimentaires, hydrocarbures, équipements) par le développement d'activités locales durables et renouvelables.
2. Rendre la Guyane autosuffisante pour son alimentation et pour la production de son énergie en travaillant au développement de filières renouvelables à faible impact en garantissant une couverture de l'ensemble de la population du territoire au moyen notamment de coopératives de production.
3. L'État doit accélérer et simplifier le processus de restitution des terres aux guyanais
4. Développer les activités d'exploitation régénératrices⁸⁶ des ressources naturelles (agriculture et agroforesterie, pêche, bois, énergies renouvelables, économie de la connaissance, pharmacopée).
5. Mettre une véritable politique en place pour réduire drastiquement l'économie illégale (pêche illégale, orpaillage illégal, trafic de drogue et de marchandises).
6. Intégrer des activités vivrières informelles dans des projets formels, et accompagner la régularisation des acteurs notamment par l'information et la formation aux outils de l'ESS (Coopératives d'activité et d'emploi, aide à la création d'entreprises, couveuses, formations, mobilisation de fonds guyanais...).
7. Réduire la dépendance des porteurs de projets aux subventions, attirer les investisseurs, et renforcer le financement privé et bancaire en mobilisant et créant des dynamiques territoriales et des projets collectifs, en informant sur les outils de financement innovants et en formant les porteurs de projets aux outils de l'Économie sociale et solidaire.
8. Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire auprès des touristes, des investisseurs et des talents locaux (pour les jeunes guyanais envisagent leur territoire comme une source d'opportunité)
9. Continuer le travail collaboratif d'élaboration d'un plan stratégique (SDREII) au niveau local pour déboucher sur un programme de développement des infrastructures et des services en matière de santé, d'éducation et de mobilité à proposer à l'État.

⁸⁶ L'AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE - <https://agricultureduvivant.org/les-types-dagriculture/lagriculture-regeneratrice/>

SONMEN POU RECOLTER

Fonds de dotation déclaré au capital de 15.000 euros
Siège social : 1819 route de Stoupan - 97351 MATOURY

- **Monsieur Michel Hippolyte**, né le 07 septembre 1966 à CAYENNE 97300, domicilié au 1819 chemin Mogès 97351 Matoury, entrepreneur individuel, marié sous le régime de la communauté légal à Madame Esther Morand épouse Hippolyte,
- **Madame Karen Ho-Tin-Noé**, née le 15 janvier 1979 à Cayenne 97300, domiciliée au pk 6,3 piste de Nancibo 97311 Roura, fonctionnaire de l'éducation nationale, célibataire,
- **L'association Nou Paré Pou Guyane**, association déclarée loi 1901, dont le siège social est situé 1819 route de Stoupan à MATOURY 97351, immatriculée sous le numéro W9C1004395, représentée par son Président Monsieur Michel HIPPOLYTE,
- **Madame Sophie Albrecht**, née le 27 août 1976 à Mulhouse, domiciliée 28 rue Lafeuillade à MONTPELLIER 34070, directrice de production, pacsée à Monsieur Patrice Quemon ;

Dénommés ci-après "les fondateurs"

Ont décidé de la constitution d'un fonds de dotation régi par la loi LME n° 2008-776 du 4 août 2008, par son décret d'application n° 2009-158 du 11 février 2009 modifié et par les présents statuts.

PREAMBULE

L'association NOU PARE POU GUYANE, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture le 01 novembre 2017, dont le siège social est situé 1819 route de Stoupan à MATOURY 97351, représentée par son Président Monsieur Michel HIPPOLYTE, ainsi que Madame Karen Ho-Tin-Noé, Madame Sophie Albrecht et Monsieur Michel Hippolyte, ont décidé de constituer un fonds de dotation, régi par la loi en vigueur, afin de financer les actions en relation avec l'objet de l'association.

Le fonds de dotation SONMEN POU RECOLTER a pour objectif de soutenir financièrement les missions de mise en valeur du patrimoine guyanais et de soutien au développement du territoire menées par l'association NOU PARE POU GUYANE.

Le Fonds SONMEN POU RECOLTER s'inscrit dans une mission d'intérêt général, conformément à l'article 140 de la loi du 4 août 2008, cette notion d'intérêt général devant être entendue exclusivement au sens fiscal : l'activité du fonds de dotation est non-lucrative, sa gestion est désintéressée et le fonds ne doit pas réserver ses actions à un cercle restreint de personnes.

L'engagement des membres du Fonds repose sur les convictions suivantes :

- Financer les actions de l'association Nou Pare pou Guyane de manière autonome
- Favoriser et impulser la solidarité entre tous les résidents du territoire guyanais
- Accompagner, réaliser, coordonner et soutenir des actions dont la nature est de contribuer à la valorisation du territoire guyanais pour un développement social et solidaire, en accord avec son environnement naturel.
- Permettre l'amélioration des cadres de vie des citoyens en possible collaboration avec les collectivités et les administrations.

Les membres du Fonds décident que l'adhésion durable aux principes énoncés dans cette déclaration permet de remplir au mieux l'objet du Fonds de dotation qu'ils se proposent de constituer.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

TITRE I. - CONSTITUTION DU FONDS

ARTICLE 1er. - Formation - Dénomination - Durée

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts un fonds de dotation régi par la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 et son décret d'application n° 2009-158 du 11 février 2009 modifié, ayant pour dénomination : **SONMEN POU RECOLTER**

La durée du Fonds de dotation est à durée indéterminée.

ARTICLE 2. - Objet - Mission

Ce fonds de dotation a pour but : De financer tout projet de l'association NOU PARE POU GUYANE, association à but non lucratif, déclarée en préfecture le 01 novembre 2017.

Le rôle du fonds de dotation consiste à :

- Apporter sa contribution à l'activité de l'association à but non-lucratif, NOU PARE POU GUYANE, dans l'accomplissement de ses œuvres et missions.
- Recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.
- Opérer la redistribution des revenus de la capitalisation de sa dotation en capital à l'association NOU PARE POU GUYANE.

ARTICLE 3. - Siège social

Le siège social est fixé à **1819 route de Stoupan - 97351 MATOURY.**

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4. - Membres

Les FONDATEURS sont au nombre de 4. Leur identité est la suivante :

- Monsieur Michel Hippolyte ;
- Madame Karen Ho-Tin-Noé ;
- L'association Nou Paré Pou Guyane représentée par son Président, Monsieur Michel HIPPOLYTE ;
- Madame Sophie Albrecht.

Les fondateurs sont MEMBRES DE DROIT du conseil d'administration.

Celui-ci est composé de 4 membres mais ce chiffre peut être étendu sur décision du conseil d'administration existant à un nombre de membres supérieur.

Les autres membres du Conseil sont nommés par les fondateurs pour une durée de 1 an. Leur mandat est renouvelable sans limitation du nombre.

Le fonds de dotation est tenu de faire connaître, dans les trois mois, à l'autorité administrative tous les changements survenus dans son administration, notamment les changements de membres et les changements d'adresse du siège social.

Le titre de MEMBRE D'HONNEUR peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants au Fonds de dotation et dont l'expérience professionnelle peut lui profiter. Ils n'ont qu'une voix consultative dans l'administration du fonds.

ARTICLE 5. - Patrimoine du Fonds de dotation

A sa création, le patrimoine du Fonds de dotation est composé d'une dotation initiale de 15.000 euros :

- Monsieur Michel Hippolyte effectue une dotation d'un montant de 3000 € ;
- Madame Karen Ho-Tin-Noé effectue une dotation d'un montant de 1000 € ;
- L'association Nou Paré Pou Guyane, effectue une dotation d'un montant de 10 000€ ;
- Madame Sophie ALBRECHT, effectue une dotation d'un montant de 1000€.

Cette dotation globale consiste en du capital. La dotation pourra être augmentée au cours de la vie sociale du Fonds. Si le montant de la dotation atteint le seuil de 1 million d'euros, le fonds sera tenu de créer auprès du conseil d'administration, dans les conditions visées à l'article 7 ci-dessous, un comité consultatif composé de personnalités extérieures, chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement du fonds, d'en assurer le suivi et de proposer des études et des expertises.

Conformément aux dispositions légales, la dotation en capital pourra être consommée exceptionnellement par décision du conseil d'administration à double condition de majorité : unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux tiers des membres du conseil d'administration présents ou représentés.

TITRE II. - FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION

Article 6. - Conseil d'administration

6.1 Composition - président

Le conseil d'administration est composé de 4 à 7 membres, personnes physiques ou morales dont :

- le(s) membre(s) fondateur(s) désigné(s) ci-dessus, membres de droit ;
- et de 1 à 3 membres nommés pour 3 ans par les fondateurs à l'unanimité et renouvelés par eux.

Le mandat des administrateurs nommés pour 1 an est renouvelable, sans limitation du nombre de mandats.

A l'exception des membres fondateurs, les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués pour justes motifs par le conseil d'administration. En cas de décès, de démission, d'empêchement définitif, dissolution, faillite ou révocation d'un membre nommé du conseil d'administration, il sera pourvu à son remplacement dans les 3 mois.

Les fonctions de ce nouveau membre prennent fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres fondateurs élisent seuls à la majorité le président du fonds pour une durée de 3 ans, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration élit en son sein à la majorité un trésorier et un secrétaire.

Le président préside le conseil d'administration et est chargé d'exécuter les décisions du conseil et d'assurer le bon fonctionnement du fonds de dotation. Il représente le fonds dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses ; il peut donner délégation.

Il représente le fonds en justice, sans avoir à justifier d'un mandat exprès. Le trésorier et le secrétaire sont chargés d'établir chaque année les comptes :

- de publier ces comptes sur Internet ;
- d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public ;
- de déposer chaque année auprès de la direction de l'information légale et administrative (DILA), le rapport d'activité visé ci-dessous à l'article 10.1 des statuts auquel doivent être joints les comptes annuels et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

6.2 Pouvoirs – Fonctions

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires fonds de dotation et notamment :

- il arrête le programme d'actions du fonds ; il définit sa politique d'investissement en précisant les règles de dispersion par catégories de placement ;
- il adopte chaque année un rapport d'activité qu'il adresse représentant de l'État dans le département dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice ;
- il vote, sur proposition, le budget et ses modifications, ainsi que les prévisions en matière de personnel ;
- il approuve les comptes de l'exercice clos ;
- Il arrête le quantum des ressources disponibles du fonds de dotation devant être allouées au financement de l'ensemble des projets éligibles ;
- Il accepte les libéralités faites au fonds de dotation ;
- il adopte le règlement intérieur ;
- après avis des membres d'honneur, il accepte les dons et legs et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers ;
- il désigne, le cas échéant, les commissaires aux comptes ;
- il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel ;
- Il autorise l'exercice des actions en justice et les transactions ;
- Il délibère sur l'affectation du boni de dissolution du fonds de dotation ; Il désigne, le cas échéant, un commissaire aux comptes choisi sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce.

6.3 Réunions – Délibérations

Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an sur convocation du président, 15 jours au moins avant la date fixée ou sur la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée à chacun des membres du conseil quinze jours au moins avant la date de la réunion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par lettre remise en main propre contre reçu, ou, sous réserve qu'il soit donné une confirmation écrite de la réception de la convocation par le destinataire, par tout procédé et notamment par lettre simple, télécopie ou courrier électronique. La convocation précise l'ordre du jour de la réunion arrêté par le président du conseil d'administration ou par le tiers au moins de ses membres, ainsi que ses lieu, date et heure. Elle est accompagnée des documents nécessaires aux délibérations. Les membres du conseil d'administration sont tenus d'assister personnellement aux séances du conseil. La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le conseil puisse valablement délibérer.

Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation, huit jours avant la tenue de la réunion, dans les mêmes conditions.

A défaut de ce quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure d'un mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'empêchement, un membre peut donner son pouvoir à un autre administrateur. Chaque membre ne peut toutefois détenir plus d'un pouvoir.

Les délibérations sont prises aux majorités suivantes :

- Majorité relative des membres présents ou représentés pour les questions touchant au fonctionnement courant du fonds de dotation ;
- Majorité absolue des membres présents ou représentés pour les décisions et engagements concernant le choix des projets soutenus par le Fonds et la politique d'investissement du Fonds ;
- Unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux Mers des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés, pour la modification des statuts et la décision de dissolution.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances, lequel est signé par le président ou, en cas d'empêchement, par deux autres membres du conseil.

6.4 Rémunération

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs dans les conditions fixées par le conseil d'administration et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

Article 7. - Comité consultatif

En application de l'[article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 modifié](#), lorsque le montant des dotations excédera 1 million d'euros, le Fonds de dotation devra prévoir la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

Article 8. - Ressources du fonds

Les ressources annuelles du fonds de dotation se composent :

- Du revenu de la dotation
- Des dons manuels
- Des revenus de capitaux mobiliers
- Des revenus fonciers
- Des ressources créées à l'occasion de manifestations exceptionnelles
- Des subventions qui peuvent lui être accordées à titre exceptionnel par arrêté ministériel

- Du produit de son activité et rétributions pour services rendus

En outre, le fonds de dotation pourra demander au représentant de l'État dans le département l'autorisation de faire un appel public à la générosité.

TITRE III. - COMPTABILITE - CONTROLES - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Article 9. – Exercice social

L'exercice social du fonds de dotation a une durée d'un an correspondant à l'année civile. Par exception, le premier exercice débute à la date de la signature des statuts et s'achève le 31 décembre suivant.

Article 10. – Comptes annuels

Le fonds de dotation établit chaque année des comptes qui comprennent au moins un bilan, un compte de résultat et une annexe qui comporte le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Le conseil d'administration du fonds de dotation nomme un commissaire aux comptes et un suppléant pour six exercices. Les comptes annuels sont mis à sa disposition quinze jours avant la réunion du conseil d'administration à l'approbation duquel ils sont soumis.

En présence d'un commissaire aux comptes, ils sont mis à sa disposition au moins 15 jours avant la date de réunion du conseil d'administration convoquée pour leur approbation.

Ces comptes, y compris, le cas échéant, l'annexe comprenant notamment l'état séparé prévu à [l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987](#) sur le développement du mécénat et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, doivent être publiés par le Fonds de dotation au plus tard dans un délai de six mois suivant l'expiration de l'exercice, sur le site Internet de la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

Article 11. – Contrôle par l'autorité administrative

11.1 Rapport d'activité annuel

Le fonds de dotation doit établir chaque année un rapport d'activité, qui est transmis au commissaire aux comptes (dès lors que le montant total de ses ressources dépasse 1 000 000 euros en fin d'exercice) et soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Il est également adressé à la direction départementale de la cohésion sociale dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Ce rapport contient les éléments suivants :

- un compte rendu de l'activité du fonds de dotation, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les Mers ;
- la liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation, et leurs montants
- la liste des catégories de bénéficiaires et les montants des versements effectués par le Fonds ;

- si le fonds de dotation fait un appel public à la générosité, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du grand public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration
- la liste des libéralités reçues. A ce rapport, seront joints les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.

11.2 Modifications statutaires

Le fonds de dotation devra faire connaître au représentant de l'État dans le département, dans les trois mois, tous les changements survenus dans son administration, notamment ceux relatifs à la liste des dirigeants, l'adresse du siège social ainsi que les modifications statutaires.

TITRE IV. - MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 12. - Modification des statuts

Toute modification des statuts devra être votée par le conseil d'administration à l'unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux Mers des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés.

La direction départementale de la cohésion sociale devra en être informée ; le dossier doit comprendre outre les documents relatifs aux modifications (nouveau siège social, nouvelle liste de dirigeants, nouveaux statuts) :

- Le demande de déclaration modification ou de dissolution ;
- La décision de l'organe délibérant

Article 13 - Conditions de la dissolution

Le présent fonds de dotation pourra être dissous volontairement par le Conseil d'administration dans les conditions prévues pour une modification statutaire.

Le conseil d'administration désigne alors un ou plusieurs liquidateurs qu'il charge de procéder à la liquidation des biens du fonds et à qui ou auxquels il confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission.

Article 14. - Sort du boni de liquidation

Le Boni de liquidation éventuel sera dévolu à l'association NOU PARÉ POU GUYANE, et éventuellement à un ou plusieurs organismes ayant des activités analogues, choisis à l'unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et 2 tiers des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés.



**NOTICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES BENEFICIAIRES POTENTIELS
DU DISPOSITIF 78.01
FORMATION, CONSEIL ET DIFFUSION D'INFORMATION
DE LA DECLINAISON REGIONALE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONALE
2023-2027 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE**

**Cette notice présente les principaux points de la réglementation
Lisez-là attentivement AVANT de remplir le formulaire de demande d'aide**

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le besoin d'accompagnement des acteurs du monde agricole est un enjeu majeur compte tenu notamment des contraintes liées au climat tropical, au faible niveau de formation et de la nécessaire poursuite de la structuration des filières. Aussi ce dispositif permettra d'augmenter la compétitivité des bénéficiaires accompagnés et de permettre l'évolution des pratiques.

Ce dispositif permet de couvrir tous les coûts en lien avec les mesures destinées à :

- Promouvoir l'innovation ;
- L'accès à la formation ;
- L'accès aux services de conseil ;
- À l'échange et la diffusion de connaissances et d'informations.

Ces coûts peuvent être internes ou externes, directs ou indirects tant qu'ils sont directement et exclusivement rattachés à l'opération.

Les publics visés par ces actions sont les acteurs ruraux, les entreprises et les personnes actives dans les secteurs agricoles, agroalimentaires (hors volet formation), forestiers y compris agroforestiers, salariés ou non-salariés de ces secteurs, les candidats à l'installation.

La sélection des demandes d'aide est réalisée par une **procédure d'Appel A Projets**. Les dossiers sont instruits puis soumis à un processus de sélection via la **grille de sélection**. Une note sera attribuée au dossier, si celle-ci est au dessus du seuil, le dossier sera sélectionné. Dans le cas contraire, le dossier ne sera pas retenu.

Le formulaire de demande d'aide doit être déposé :

- **durant la période d'ouverture des Appels A Projet,**
- **au format PDF à la boîte mail indiquée,**
- **avant tout début d'exécution** de l'opération.

Vous trouverez en ligne sur le site de la CTG :

- Les fiches réglementaires pour chaque dispositif,
- Les Appels A Projets lancés par l'Autorité de Gestion,
- Les grilles de Sélection pour chaque dispositif,
- Le formulaire de demande d'aide,

ATTENTION : Pour être éligible à un Appel à projet, une opération doit avoir fait l'objet d'une demande d'aide avant son début d'exécution. Dans le cas contraire, le projet sera jugé irrecevable.

Par « commencement d'exécution de l'opération », il faut comprendre le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet ou, à défaut, le paiement de la première dépense.

Liste des actes juridiques considérés comme un début d'exécution du projet (liste non exhaustive) :

- Signature d'un devis,
- Signature d'un bon de commande,

- Notification d'un marché,
- Signature d'un contrat ou d'une convention (contrat de crédit-bail, certaine convention de mandat, convention de mise à disposition, convention de sous-traitance, convention de prestation),
- Paiement d'un acompte,
- etc.

Conditions d'admissibilité et critères de sélection

Les conditions d'admissibilités et les critères de sélection sont consultables en ligne sur le site internet de la CTG dans la fiche réglementaire du dispositif et la grille de sélection et précisés dans chaque Appel A Projets.

INDICATIONS POUR VOUS AIDER A REMPLIR LES RUBRIQUES DU FORMULAIRE

Intitulé du projet

Vous indiquez ici le nom sous lequel votre projet sera connu par l'autorité chargée d'en assurer la gestion et par vos autres financeurs (le cas échéant). L'intitulé doit bien correspondre au projet présenté, il est conseillé d'éviter les intitulés trop longs.

Identification du demandeur

Toutes les personnes morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, employeur de personnel salarié, soumis à des obligations fiscales ou bien bénéficiaires de transferts financiers publics disposent d'un n° SIRET.

Si vous ne connaissez pas votre n° SIRET : vous pouvez le retrouver sur des sites internet gratuits comme « infogreffe.fr ».

Si vous n'êtes pas immatriculé(e) : afin que votre demande d'aide puisse être considérée complète, veuillez-vous adresser à un Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour qu'un N° SIRET vous soit attribué. Vous pouvez aussi télécharger une lettre type de demande de création d'un SIRET sur le site internet gratuit « service-public.fr » et la transmettre directement à votre Direction Régionale de l'INSEE (dont les coordonnées sont disponibles sur le site « insee.fr »). Il vous est recommandé de faire ces démarches avant de déposer votre demande d'aide.

Le représentant légal d'une personne morale est un individu qui a les pouvoirs pour engager la responsabilité de la structure (le maire pour une commune, le président pour une association, le gérant pour une société...).

Coordonnées du demandeur

EUROPE GUYANE

PROJET FEDER

LÉROP LA KÉ ZOT



ASSOCIATION
KWALA FAYA

Fiche projet



Intitulé de l'opération

Programme MAPOCK 2

Le programme MAPOCK 2 élaboré par l'association Kwala Faya vise à proposer aux familles intéressées une solution pérenne, économique d'accès à l'électricité et indépendante de l'alimentation en carburant fossile, par le biais de l'électrification photovoltaïque participative en site isolé. Il consiste en la réalisation d'installations électriques autonomes en auto-construction.

A l'issue du programme MAPOCK 2 : 100 familles seront équipées d'un kit « Abattis » et 20 d'entre elles auront accès au froid pour la conservation des aliments grâce au kit "Froid".

En outre, une vingtaine de formations seront réalisées afin d'installer une centaine de kits "Abattis" et une vingtaine de kits "Froid".



Coût total du projet : 667 720 euros

Part UE : 469 720 euros



ANNEXE 5 : LETTRES DE SOUTIEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE -FRATERNITE

Cayenne, le 21 décembre 2022

Le Président
de la Collectivité Territoriale de Guyane

Monsieur Michel HIPPOLYTE
Président

de l'Association « Nou paré pou Guyane »
1819 Chemin Moges
97351 MATOURY

N° 2022-16083

Objet : Lettre de soutien

Monsieur le Président,

Suite à notre entretien de ce samedi 17 décembre 2022, je tiens à vous manifester mes plus sincères encouragements pour votre projet d'économie solidaire que vous m'avez exposé. Celui-ci ayant pour objectif d'améliorer le quotidien des citoyens sur le département serait en effet bénéfique pour la société guyanaise.

Ainsi, dans la continuité de vos démarches, je vous invite donc à contacter Madame Violaine MACHICHI-PROST, Conseillère Territoriale Déléguée à l'Économie sociale et solidaire par et/ou par téléphone via les coordonnées suivantes :

- Mail : violaine.machichiprost@ctguyane.fr et à secretariat.president@ctguyane.fr
- Madame Raymonde DIMANCHE, Assistante des Élus : 0594 27 79 71
- Madame Annie VALERIUS, Assistante des Élus : 0594 27 12 41

afin de vous orienter au cours de vos démarches à venir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Gabriel SERVILLE

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
4179 Route de Montabo- Carrefour Suzini - CS 47025
97307 Cayenne Cédex
Tél : 0594 300 600 www.ctguyane.fr



Monsieur Jean-Victor CASTOR
Député de la Guyane
Assemblée nationale
126 rue de l'Université 75355 Paris
jean-victor.castor@assemblee-nationale.fr

Monsieur Michel HIPPOLYTE
Association Nou paré pou Guyane
1819 Chemin MOGE
97351 MATOURY

Paris, le 2 octobre 2023

Objet : Soutien à l'association Nou paré pou
Références : CASTOR-2023-31

Monsieur le Président,

Après les divers entretiens avec vous et les membres de votre association, et la lecture du projet porté *Sanmen pou rékolté*, je tiens à vous apporter mon soutien.

La Guyane a en effet besoin de voir naître des projets ambitieux et solidaires tel que le vôtre.

L'idée que les guyanais financent eux-mêmes des dispositifs, des aménagements permettant de répondre aux besoins du territoire, est gage de leur participation active et engagée à un projet de société commun.

Il est entendu que si je peux faciliter votre démarche, je le ferai.

Je vous prie de croire en mes plus sincères salutations.

Le député de la première circonscription
de la Guyane
Jean-Victor CASTOR



Monsieur Michel HIPPOLYTE
Fonds solidaire guyanais

Cayenne, le 3 novembre 2023

Objet : Projet Nou Paré Pou Guyane

MARIE-LAURE
PHINÉRA-HORTH

SENATRICE
DE LA GUYANE

MEMBRE
DE LA COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER

Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous apporter mon total soutien pour votre projet de création de fonds de dotation guyanais.

Comme vous, je veux croire qu'il est temps que les Guyanais se prennent en main et surtout qu'ils prennent conscience de leur valeur dans ce monde en constante évolution. Nous avons le devoir de rompre avec cette politique de main tendue et cette économie de comptoir. Aussi, je suis convaincue qu'un tel projet permettra de valoriser notre patrimoine et de grandir ensemble.

J'ai toujours pensé que nous Guyanais ne devons être acteurs de notre développement, autant économique que culturel. Collectivement, nous devons fournir les efforts qui permettront à notre territoire d'embrasser les changements nécessaires.

Votre projet *Nou Paré Pou Guyane* permettra de poser les bases d'un travail collectif et donnera l'occasion à chacun de nous d'être actionnaire de développement de l'autonomie alimentaire et énergétique de notre territoire.

Ce projet est autant important qu'ambitieux pour l'avenir de la Guyane. C'est pour cette raison que j'apporte mon soutien à *Nou Paré Pou Guyane*. Aussi, face à l'espoir qu'il peut susciter au sein de la population, j'entends rester vigilante quant à la mise en place de ce projet.

Consciente de l'importance de ce projet pour notre société, Monsieur, je vous prie d'accepter mes encouragements appuyés.

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH



Monsieur Michel HIPPOLYTE
Président
Association *Nou paré pou Guyane*
1819 Chemin Moges
97351 MATOURY

Paris, le 28 septembre 2023

N°/Ref : DR/JB20230928



Monsieur le Président,

En tant que parlementaire guyanais, je tente d'encourager, de féliciter et de promouvoir autant que faire se peut les initiatives allant dans le sens d'une ouverture sur le monde de la Guyane, d'une montée en compétences des forces vives et d'une valorisation des ressources locales.

C'est dans cette optique que je souhaitais, par ce courrier, vous adresser mon plein et entier soutien dans le projet que vous menez au service et en adéquation avec nos réalités territoriales et les enjeux de demain.

DAVY RIMANE

Je tenais également à vous assurer de ma disponibilité pour concourir, dans la mesure des moyens qui sont à ma disposition, à maintenir la dynamique naissante de ce projet et à encourager sa visibilité.

DÉPUTÉ DE GUYANE

Vous pouvez notamment me contacter en m'adressant un courriel à l'adresse mail suivante : davy.rimane@assemblee-nationale.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

**PRÉSIDENT
DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER**

MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOIS

CONSEILLER MUNICIPAL DE KOUROU

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SAVANES**

Davy RIMANE

BUREAU PARLEMENTAIRE DE M. DAVY RIMANE
davy.rimane@assemblee-nationale.fr - 06.29.64.30.92
126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| Image 1 : Guyane trois mois apres les-tensions refont surface. Source : Europe 1 | 6 |
| Image 2 : Jeunes guyanais au jardin botanic de cayenne. Source : crpv cayenne | 7 |
| Image 3 : jusqu'aux annees 1980, l'immigration, quelle que soit son origine geographique et son volume. Des le 18 °siede se dessinent des origines migratoires mondialisees, attachees aux influences geopolitiques des empires coloniaux. Source : frederic piantoni, migrants en guyane, actes sud (2012), p.14 | 9 |
| Image 4 : Source : Cnes.fr | 10 |
| Image 5 : Orpaillage illegal en guyane : le rejet de mercure dans l'ecosysteme. Source wwf | 14 |
| Image 6 : Carte du trafic de drogue entre la colombie, le suriname et la guyane • ©rfi | 16 |
| Image 7 : L'avion de air guyane • ©alex ling | 18 |
| Image 8 : Impossibilite permanente de circuler librement sur le territoire guyanais - collectif apachi ! | 19 |
| Image 9 : Impossibilite permanente de circuler librement sur le territoire guyanais - collectif apachi ! | 20 |
| Image 10 : Arbre a probleme | 23 |
| Image 11 : Arbre a objectifs | 32 |
| Image 12 : Les 8 étapes de kotter. Source : apilean.com | 39 |
| Image 13 : Les domaines d'interventions | 44 |
| Image 14 : Qui cree des fonds de dotation et dans quel but ? Source : france generosite | 46 |
| Image 15 : Difference entre association et fondation. Source : fondation de france | 46 |
| Image 16 : Document de communication interne sonmen pou recolter | 48 |
| Image 17 : Cadre logique de l'action | 51 |
| Image 18 : Cadre logique : les activites a developper pour atteindre les resultats attendus | 56 |
| Image 19 : Moyens humains pour le projet | 57 |
| Image 20 : Moyens materiels pour le projet | 57 |
| Image 21 : Les defis de l'abattis-brulis // guyaweb © Marion Briswalter | 83 |

BIBLIOGRAPHIE

- ◇ BANERJEE Abhijit V. & DUFLO Esther, *Repenser la pauvreté*. Paris, Le Seuil / Les Livres du Nouveau Monde, 2012.
- ◇ BANERJEE Abhijit V. & DUFLO Esther. *Économie utile pour des temps difficiles*, Paris, Le Seuil, 2020.
- ◇ BOUCHAQUIR Fouad, DENTINGER Yannick, ENLENDER Olivier. *Gestion de projet : 50 outils pour agir*. PARIS, Vuibert, 2011
- ◇ BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale, vol. 2 - Cours au Collège de France (1983-1986)*. Paris, Seuil, 2016
- ◇ COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-Josée. *Histoires, identités et logiques ethniques. Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons en Guyane*. Paris, CTHS, 2008
- ◇ CORNUEL Pascale. *La Sainte Entreprise. Vie et voyages d'Anne-Marie Javouhey (1779-1851)*. Paris, Alma Éditeur, 2020
- ◇ DAUBIER Magali, DAUBIER Stéphane. *Agilité*. Paris, Vuibert, 2021
- ◇ D'HERBEMONT Olivier, CÉSAR Bruno. *La stratégie du projet latéral, Comment réussir le changement quand les forces politiques et sociales doutent où s'y opposent*. Paris, Dunod, 1996
- ◇ DUFLO Esther. *Le Développement humain. Lutter contre la pauvreté (I)*. Paris, Le Seuil / République des idées, 2010.
- ◇ DUFLO Esther. *La Politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté (II)*. Paris, Le Seuil / République des idées, 2010,
- ◇ DURKHEIM Émile. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : F. Alcan, 1919
- ◇ DURU-BELLAT Marie, *Le mérite contre la justice*. Paris, Presses de Sciences Po, « Essai », 2019
- ◇ EDENZ Maurice. *Guyane, la Promesse Républicaine - Faire France Outre-Mer, 1920-1980*. Paris, Les Indes savantes, 2022
- ◇ FERRARINI Héléne. *Allons enfants de la Guyane. Éduquer, évangéliser, coloniser les Amérindiens dans la République* », Paris, Anacharsis, « Les ethnographiques », 2023
- ◇ HESSEL Stéphane. *Indignez-vous ! Montpellier*, Indigène éditions, collection « Ceux qui marchent contre le vent », 2010
- ◇ JOLIVEY Gérard et TIOUKA Félix. *Na'na kali'na, une histoire des Kali'na en Guyane*. Matoury, Ibis Rouge, 2000
- ◇ MAM LAM FOUCK Serge. *Histoire générale de la Guyane française, des débuts de la colonisation à l'aube de l'an 2000. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*. Cayenne, Ibis Rouge, 1996
- ◇ MOOMOU Jean. *Les marrons Boni de Guyane : lutte et survie en logique coloniale (1712-1880)*. Matoury, Ibis Rouge, 2013
- ◇ PAUGHAM Serge. *L'attachement social, formes et fondements de la solidarité humaine*. Paris, Seuil, 2023
- ◇ RABHI Pierre. *Manifeste pour la terre et l'humanisme - Pour une insurrection des consciences*. Arles, Actes sud, 2019
- ◇ RABHI Pierre. *Vers la sobriété heureuse*. Arles, Actes sud, 2021
- ◇ RABHI Pierre. *La part du colibri - L'espèce humaine face à son devenir*. Paris, Éditions De L'Aube, 2018
- ◇ ROGERS CARL. *Le développement de la personne*. Paris, Dunod, 2018
- ◇ SCHWEIZER Daniel. *Une Odyssée Amazonienne*. Lausanne, Favre, 2022
- ◇ SEN Amartya. *La Démocratie des autres : pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*. Paris, Rivages poche, 2006
- ◇ SEN Amartya. *Repenser l'inégalité*. Paris, Points, 2012
- ◇ SEN Amartya. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris, Odile Jacob, 2003
- ◇ STEPHENSON Elie. *Paysages négro-indiens : aux enfants de Guyane : poésie*. Matoury, Ibis rouge, 1997
- ◇ TAUBIRA Christiane. *L'Esclavage raconté à ma fille*. Paris, Bibliophane, coll. « Les mots à cœur », 2002



Image 21 : les défis de l'abattis-brûlis // GUYAWEB ©Marion Briswalter

Remerciements : Patrice Quemon (pour son soutien), Michel Hippolyte (pour sa confiance), Margot TANDT-NOWAK (pour m'avoir redonné le goût de la lecture et de la sociologie) , Jean-Marc Limbourg (pour sa relecture à la lumière de sa sensibilité politique), Danielle B. (pour m'avoir aidée à mener ma vie personnelle, professionnelle et ce projet de formation à bien), à tous ceux qui ont poussé la porte de notre maison et ont eu l'imprudence de me demander ce qui m'animait, ils ont tous patiemment écouté mon pitch depuis un an et demi et je les en remercie du fond du cœur...

SOPHIE ALBRECHT

JUIN 2024



ASSOCIATION NOU PARE POU GUYANE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE

